

COMPTE RENDU ANALYTIQUE

SEANCE DU JEUDI 4 AVRIL 2024

— — — o O o — — —

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 28 mars 2024 s'est réuni le jeudi 4 avril 2024, Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de MELUN, sous la présidence de Monsieur Kadir MEBAREK, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

PRESENTS :

M. Kadir MEBAREK, **Maire**

M. Henri MELLIER, Mme Marie-Hélène GRANGE, M. Noël BOURSIN, Mme Brigitte TIXIER, M. Mathieu DUCHESNE, Mme Catherine STENTELAIRE, M. Christopher DOMBA, Mme Monique CELLERIER, M. Emmanuel ADJOUADI, Mme Aude ROUFFET, M. Baytir THIAW, Mme Eliana VALENTE, **Adjoint**

Mme Marie-Liesse DUPUY, Mme Amélia FERREIRA DE CARVALHO, M. Michel ROBERT, M. Gilles RAVAUDET, M. Louis VOGEL, Mme Odile RAZE, M. Mourad SALAH (à partir du point n° 5), M. Mohammed HADBI, Mme Angélique DEHIMI, M. Guillaume DEZERT, Mme Semra KILIC, M. Charles HUMBLLOT, Mme Aude LUQUET, Mme Bénédicte MONVILLE (du point n° 7 au point n° 32), Mme Cécile PRIM, M. Arnaud SAINT-MARTIN, Mme Catherine ASDRUBAL, M. Philippe MARTIN, M. Michaël GUION, Mme Ségolène DURAND, **Conseillers Municipaux**

ABSENTS EXCUSES :

M. Mourad SALAH (jusqu'au point n° 4), M. Giovanni RECCHIA, Mme Sylvie BORDEAUX, Mme Bénédicte MONVILLE (jusqu'au point n° 6 puis à partir du point n° 33), Mme Céline GILLIER, M. Eric TORTILLON (jusqu'au point n° 6 puis à partir du point n° 33), M. Jason DEVOGHELAERE.

ABSENTS NON EXCUSES :

REPRESENTES :

Mme Andrianasolo RAKOTOMANANA donne pouvoir à Mme Amélia FERREIRA DE CARVALHO

Mme Pascale GOMES donne pouvoir à Mme Monique CELLERIER

M. Olivier PELLETIER donne pouvoir à M. Guillaume DEZERT

Mme Hélène PAJOT donne pouvoir à M. Henri MELLIER

M. Khalid OBEIDI donne pouvoir à M. Charles HUMBLLOT

M. Eric TORTILLON donne pouvoir à Mme Bénédicte MONVILLE (du point n° 7 au point n° 32)

SECRETAIRE :

Mme Catherine STENTELAIRE

1 - DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur Mebarek : Délibération numéro 1. Je vais ouvrir mon très gros dossier. Secrétaire de séance : Madame Stentelaire.

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

DESIGNE Madame Catherine STENTELAIRE en qualité de Secrétaire de séance.

2 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANALYTIQUE DE LA SÉANCE DU 14 MARS 2024

Monsieur Mebarek : Délibération numéro 2, approbation du compte-rendu analytique de la séance du 14 mars 2024. Y a-t-il des observations ? Non. On adopte le compte-rendu. Donc, qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adopté.

Le Compte-rendu Analytique de la séance du 14 mars 2024 est adopté à l'unanimité.

Chaque membre du Conseil Municipal peut en tant que de besoin apporter une rectification au présent procès-verbal. Cette rectification sera enregistrée au procès-verbal suivant.

3 - COMPTE RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE ET DES MARCHÉS

Monsieur Mebarek : Délibération numéro 3, compte-rendu des décisions du Maire et des marchés. Y a-t-il des questions ? Monsieur Saint-Martin.

Monsieur Saint-Martin : Merci, bonsoir, une remarque sur deux marchés ; une remarque hélas prévisible: les marchés 240003 et 240010. Ça concerne huit ateliers de bien-être musicothérapie et douze séances de sophrologie pour un total de 8 600 € quand même! 8 800 €. Donc, c'est 2 prestations qui sont réalisées par des praticiens, praticiennes en fait en sophrologie, pour un total de 8 800 €. Cela concerne des interventions non conventionnelles, je ne vais pas revenir sur les fondations très branlantes de ces savoirs, des prestations New Age réalisées au premier semestre de l'année 2024. Et au vu de la passion sophrologique qui anime la Majorité, passion même ésotérique, on suppose que ça va être reconduit au second semestre. Rebelote et reconduction des dépenses pour un total qui pourrait avoisiner les 16 000 €, ce qui n'est vraiment pas rien. Donc si on additionne toutes les dépenses depuis le début de ce mandat, que j'ai maintes fois discutées – franchement je m'en excuse, mais en tout cas, il y a continuité de service de ce côté-là – et que j'ai aussi confrontées, cela commence à faire beaucoup. On attend toujours une évaluation sérieuse de ces prestations, par delà l'effet placebo s'il vous plaît. J'ai cité nombre de rapports de spécialistes, de médecins, d'organismes publics comme l'INSERM, sans parler de la MIVILUDE, qui a alerté sur les dérives sectaires engendrées par ces pratiques hétérodoxes, pour les qualifier gentiment. Pour votre défense, c'est vrai, et on en a déjà discuté, ces évaluations rigoureuses des institutions établies se font encore attendre, y compris à l'Académie de Médecine que j'ai encore consultée tout à l'heure, mais précisément, par mesure de prudence, par souci de l'action publique à guider par la raison et les preuves, il serait de bonne méthode d'interrompre, de suspendre

l'hémorragie et de dépenser dans des activités autrement plus inspirées. D'ailleurs vous le faites aussi, mais peut être de façon moins significative. Par exemple dans la création artistique, le théâtre, la lecture, les animations ludiques, les jeux de société, les sorties culturelles ou les ateliers mémoire, ça, c'est déjà financé ; ce serait, à notre avis, beaucoup plus intéressant. En l'occurrence une autre autonomie de nos aînés est possible ; il faudrait engager un peu plus sérieusement la voix. Mais là, j'en appelle quand même à une évaluation plus rigoureuse et on aimerait des rapports d'activité sur ces prestations, au-delà de simplement « ça se passe bien ». Voilà.

Monsieur Mebarek : Merci, Monsieur Saint-Martin. Ça n'appelle pas forcément de réponse, puisque les ateliers en question ont lieu à la fois dans nos centres sociaux et dans nos foyers résidences. Peut être, Monique, veux-tu ? Vas-y.

Madame Cellierier : Les foyers résidence sont sous la responsabilité de Rachelle, qui n'est pas là ce soir. Donc, écoutez, moi, je crois qu'on s'est déjà pas mal expliqué avec Monsieur Saint-Martin. Par contre, peut être, là où on peut s'engager, Monsieur le Maire, c'est apporter, faire une évaluation comme vous le souhaitez. On peut tout à fait, oui. D'accord. D'accord d'accord. Mais on ne sera jamais d'accord sur le fond, parce que bon, voilà quoi. Mais on va tout faire pour vous apporter une évaluation.

Monsieur Mebarek : Très bien. Y a-t-il d'autres questions ? Monsieur Guion.

Monsieur Guion : Bonsoir, j'interviens au niveau du contrat n° 240034, location d'un tracteur avec machine et chauffeur. Je veux savoir quelle est l'utilité, quelle a été l'utilité, puisque mon avis c'est fait.

Monsieur Mebarek : C'est le service des espaces verts. Après, vous dire précisément le détail de l'usage de ce tracteur pour quel... ? Très bien, d'accord. C'est pour le jardin des Carmes, le verger. D'accord. Tu peux mettre ton micro.

Madame Grange : Excusez-moi. Donc c'est à-propos, c'est sûrement à-propos du verger, des travaux fait sur le verger patrimonial des Carmes.

Monsieur Mebarek : Très bien. D'autres questions ? Très bien, merci.

Le Conseil Municipal prend acte du Compte-rendu des Décisions du Maire et des marchés.

4 - REMPLACEMENT DU REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUT DE DROIT ET D'ECONOMIE DE MELUN DE L'UNIVERSITE PANTHEON ASSAS - PARIS II

Monsieur Mebarek : Délibération numéro 4, il s'agit de procéder au remplacement de Louis Vogel, qui représentait le Conseil Municipal de Melun au sein du conseil d'administration de l'Institut de Droit et d'Economie de l'université Panthéon Assas du centre de Melun, évidemment. Donc Louis Vogel était membre du conseil d'administration, et il est proposé de remplacer Louis Vogel par... la Majorité en tout cas propose ma candidature. Y a-t-il d'autres candidats ? Monsieur Saint-Martin ?

Monsieur Saint-Martin: Oui, je confirme que je suis candidat, parce que ça m'intéresse, parce que je suis universitaire aussi. Certes, pas docteur en droit, mais en sciences politiques et en sociologie. C'est toujours ça. Pour un Institut d'Economie ça peut être utile à mon avis ; et par ailleurs, je connais un peu les questions universitaires, et j'écris sur les transformations de l'université aujourd'hui. Donc je me sens un peu qualifié pour siéger. Je propose ma candidature, et évidemment qu'un vote à bulletin secret s'imposerait. Par ailleurs, il faudrait aussi que vous fassiez votre plaidoyer, Monsieur le Maire, pour expliquer le bien-fondé de votre candidature.

Monsieur Mebarek : Vous savez, Monsieur Arnaud Saint-Martin, il n'est pas une nécessité absolue que d'être universitaire pour participer au conseil administration d'un établissement, d'enseignement supérieur fut-il. En tant que Maire de la Ville, je pense qu'il est plutôt pertinent que le Maire soit membre d'un conseil d'administration de cet établissement, dont l'implantation est à mettre au crédit des maires de l'époque, qui nous ont précédés. De ce point de vue-là, je pense qu'il y a une certaine filiation à ce que les maires qui se succéderont participeront à ce conseil d'administration. Par ailleurs, Monsieur Saint-Martin, puisqu'on y va de sa touche personnelle, à titre personnel, ayant été également étudiant dans ce centre universitaire il y a quelques années maintenant, en DEUG – ça s'appelait le DEUG – et j'ai par ailleurs poursuivi l'ensemble de mon enseignement supérieur à Paris II Assas, jusqu'à cinq ou six ans après le Bac, et donc je serai aussi, compte-tenu de l'expérience que j'ai en tant qu'étudiant, ex étudiant en cette université, en tant que juriste et avocat de formation, je pense que je pourrais contribuer utilement au débat au sein de ce conseil. Voilà. 1 partout. 1 partout. Donc on va découper les petits papiers. Et y a-t-il d'autres candidats ? Voilà, Michaël Guion, très bien.

Monsieur Guion : Moi aussi, j'ai été étudiant. Je vais en profiter pour aussi être candidat. Quitte à faire un bulletin secret, autant le faire pour quelque chose.

Monsieur Mebarek : A Assas, Monsieur Guion ?

Monsieur Guion : Oui, alors, ce n'était pas longtemps. J'ai changé vite fait, moi !

Monsieur Mebarek : Ok, parfait. Parfait. Donc, on fait circuler les bulletins. On les a, c'est bon ? Non, pas encore ? C'est en train de tourner. Très bien.

Monsieur Mellier : N'oubliez pas les pouvoirs surtout. N'oubliez pas de réclamer les pouvoirs ceux qui en ont, deux bulletins au lieu d'un.

Monsieur Mebarek : On va un peu meubler en attendant que les petits bulletins se remplissent. Pour vous présenter, vous l'avez déjà rencontré certains, l'arrivée de mon directeur de Cabinet, qui a débuté il y a deux jours, le 02 avril, Yohan Philippe, qui est assis derrière moi. Yohan nous rejoint en qualité de directeur de Cabinet. Yohan occupait précédemment les fonctions de directeur de Cabinet, directeur de la communication de l'Institut Curie à Paris. Combien d'années ? Combien ? 8 ans. Et au préalable, Yohan était directeur de Cabinet du maire du 3ème arrondissement de Lyon, pendant 7 ans. Voilà, vous avez son pédigrée.

Monsieur Mellier : Marie-Hélène, il faut que vous m'aidiez parce qu'il faut compter les bulletins. 36 bulletins trouvés dans l'urne. Marie-Hélène va annoncer les noms.

Monsieur Mebarek : On est bien d'accord qu'on ne va pas déplacer la plus jeune, etc. ? On est bien d'accord.

Il est procédé au dépouillement.

Monsieur Mellier : Donc, le résultat de cette élection : Kadir Mebarek 26 voix, Monsieur Guion 4 voix. Monsieur Saint-Martin 2 voix, et 4 bulletins blancs. Monsieur Kadir Mebarek est élu.

Monsieur Mebarek : Très bien, merci.

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

Sont candidats :

- M. Kadir Mebarek
- M. Mickael Guion
- M Arnaud Saint-Martin

Il est procédé au scrutin qui donne les résultats suivants :

Nombre de suffrages : 36

Bulletins blancs : 4

Bulletins nuls : 0

Suffrages exprimés : 36

Majorité absolue : 19

Monsieur Kadir Mebarek a obtenu 26 voix.

Monsieur Kadir Mebarek est élu pour représenter la Ville de Melun au sein du Conseil d'Administration de l'Institut de Droit et d'Economie de Melun de l'Université Paris II Panthéon-Assas.

5 - REMPLACEMENT D'UN DELEGUE TITULAIRE DE LA VILLE DE MELUN AU COMITE DE TERRITOIRE DU SDESM

Monsieur Mebarek : Délibération suivante, remplacement de délégués titulaires au sein du SDESM. Par délibération du 10 novembre 2022, le Conseil Municipal a désigné Louis Vogel et Aude Luquet en qualité de délégués titulaires au sein du SDESM, et Gilles Ravaudet en qualité de délégué suppléant. Le 15 février 2024, Louis Vogel a présenté sa démission. Il est donc proposé ce soir de procéder à son remplacement et de désigner un nouveau titulaire. La Majorité propose de désigner en qualité de titulaire Gilles Ravaudet, qui était suppléant, il est promu titulaire ; enfin il est promu, attendons le vote, pardon ! Et dans la mesure où Gilles Ravaudet était titulaire, il est nécessaire de désigner un suppléant. La Majorité propose de désigner Marie-Hélène Grange en qualité de suppléante. Y a-t-il des candidatures ? Ségolène Durand.

Madame Durand : Exactement, je suis candidate pour siéger auprès de Madame Luquet au

SDESM.

Monsieur Mebarek Très bien, y a-t-il un autre candidat siéger auprès Madame Luquet au SDESM ? Cécile Prim, non, ça ne vous branche pas ? Pas du tout. Gilles Ravaudet, c'est un homme. Allez, non, pas d'autres candidats ? Très bien ! Alors, je vous propose de mettre aux voix. On délibère à main levée ? Non ? Très bien. Donc, j'ai bien fait de garder l'urne ici, c'est ça ? On recommence. Donc, je rappelle Gilles Ravaudet... Nous élisons tout de suite le titulaire, donc Gilles Ravaudet, Ségolène Durand, et c'est tout. Il faut recommencer un bulletin secret. Alors je vais meubler dans l'intervalle et je vous annonce également le recrutement du directeur de la communication en la personne de Yohan Philippe, qui assurera également la fonction de directeur de la communication.

Excusez-moi, vous avez mis quel bulletin? Le deuxième bulletin, qu'est-ce que c'était ? C'était le tien? Les deux, c'est-à-dire ? Suppléant et titulaire. Arnaud Saint-Martin. Oui, toi, tu en as mis un de plus. Et Mathieu Duchesne, qu'est-ce que tu as voté, toi ?

Monsieur Duchesne : Deux fois.

Monsieur Mebarek : Deux fois, pour qui ? Bon, ce n'est pas grave. On va laisser. Alors, si je peux me permettre, je m'engage solennellement à refaire le vote s'il y a un écart trop faible. Si l'écart est très large, on ne va pas refaire le vote. Non, mais ça va. On a le compte administratif et le budget. C'est un peu long. C'est Henri Mellier.

Monsieur Mellier : Bon écoutez, que ça soit clair. Pour le premier vote, il y avait 36 bulletins dans l'urne et il y a 36 voix d'exprimées : 26 pour Kadir Mebarek, 4 pour Michaël Guion, ce qui fait 30, 4 blancs et 2 Saint-Martin, ça fait bien 36. Donc, sur le premier, il n'y a pas de souci.

Mais même si il y a quelqu'un qui a du oublier de voter, mais c'est un autre débat, ça. C'est quelqu'un qui avait un pouvoir, qui n'a pas fait, puisque, normalement, il devait y avoir 37 votes, là. Il y a quelqu'un qui vient d'arriver mais qui n'avait pas donné de pouvoir. Donc, ce n'est pas le problème. On y va maintenant, Marie-Hélène, s'il vous plaît.

Il est procédé au dépouillement.

Monsieur Mellier : Donc, on répète. Il y avait bien 37 bulletins dans l'urne. Ont obtenu : Gilles Ravaudet 25 voix, ensuite Ségolène Durand 3 voix, 7 bulletins blancs et donc 2 Marie-Hélène Grange – je ne sais pas comment on va faire puisque c'est des nuls pour le premier vote, il ne s'agissait pas d'élire Marie-Hélène Grange comme titulaire. Gilles Ravaudet est donc proclamé élu.

Monsieur Mebarek : Gilles Ravaudet élu titulaire, bravo. Je vous propose maintenant de procéder à l'élection à main levée du ou de la suppléante. La Majorité propose Marie-Hélène Grange. Y a-t-il des candidats suppléants ? Non ? Ok. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adopté. Bravo, Marie-Hélène.

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

DESIGNE Monsieur Gilles RAVAUDET comme délégué titulaire au comité de territoire du SDESM et Madame Hélène GRANGE comme déléguée suppléante.

6 - VOTE DU COMPTE DE GESTION 2023

Monsieur Mebarek : Délibération numéro 6, l'adoption du Compte de Gestion. Donc comme vous le savez, le Compte de Gestion est tenu par le trésorier, le comptable public, qui inscrit, parallèlement aux inscriptions réalisées par la Ville, l'ensemble des crédits qui sont engagés par la collectivité. Les chiffres du Compte de Gestion correspondent en tous points aux chiffres du Compte Administratif qui va vous être exposé dans quelques instants. Et ce Compte de Gestion n'appelle pas d'observations ou de commentaires particuliers de notre part. Y a-t-il des observations ? Très bien, nous pouvons délibérer. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adopté.

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

ARRETE le Compte de Gestion 2023 dressé par le Trésorier Principal, visé par l'Ordonnateur ;

DECLARE que celui-ci n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

7 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Monsieur Mebarek : Délibération numéro 7, Compte Administratif. Avant de procéder à l'exposer du Compte Administratif puisque, comme l'avait indiqué Arnaud Saint-Martin, je crois, je suis Maire financier, c'est ça ? Je vais céder la présidence de la séance à Henri Mellier en qualité de Premier Adjoint. Je ne peux pas la céder à Louis Vogel, puisqu'il était maire durant l'exercice 2023, donc Henri Mellier assure la présidence de cette... l'exposé de cette délibération jusqu'à son vote. Tu acceptes cher Henri ?

Monsieur Mellier : Oui. Bien, vous avez tous reçu la note de présentation du Compte Administratif 2023, donc je vais vous la résumer dans ces grandes lignes. Et puis, après, s'il y a des questions, nous y répondrons, y compris les maires dont c'est le Compte Administratif. Nous disons : le résultat de clôture 2023 s'élève à 5 513 671,46 €. Il est en forte progression, + 37 %. Ça, on l'avait déjà dit au moment du débat d'orientations budgétaires. Ensuite, sur la section d'investissement, elle est déficitaire de 1.7 million. Il était positif l'année dernière. Les reports, les restes à réaliser, c'est à 3.9 millions, donc les reports d'investissement. L'épargne brute, elle, elle est en très forte augmentation de 81 %. La CAF nette, elle, elle est également en clôture d'exercice 7.4 millions, en progression de 215 %. C'est la plus forte progression depuis très, très, très longtemps. Sur les niveaux d'épargne, on peut dire que, grâce à ces niveaux d'épargne, on a pu financer effectivement nos investissements. En ce qui concerne les dépenses de ce Compte Administratif, vous avez, là aussi, des tableaux qui résument la situation, donc je vais vous les énoncer très rapidement. Pour les dépenses de charges à caractère général, donc 19 000 090 – je vous passe les centimes – les charges de personnel, plus de 46 402 000 ; atténuation du produit, 734 ; autres épargnes de gestion, 5 000 458. Les charges financières, là, sur le fonctionnement, je vous rappelle que c'est uniquement les intérêts 3 966 158, et les charges exceptionnelles. Ça nous fait 72 661 972 de dépenses au CA 2023.

Donc, quand on regarde ce qui a été la plus forte hausse de ces dépenses, il vous est indiqué dans la note que c'est les dépenses alimentaires. Mais c'est dû à quelque chose qui a changé,

que c'est dû à la fin du marché public avec Elior, de la fameuse DSP Elior, et le fait qu'on est passé en marché de fourniture d'alimentation – ce qui effectivement augmente d'un côté, mais c'est exactement le même phénomène pour les recettes, mais dans le sens de la Ville. En revanche, les baisses concernent dépenses suivies. C'est la fin de la DSP Elior, puisqu'on payait effectivement... Et notamment, j'attire votre attention sur quand même un fait important : il restait des dettes et ce qu'on appelle des compensations de tarif à la fin, et nous avons négocié dans un avenant, que la Majorité avait approuvé, qu'à la fin de la DSP, c'est Elior qui prendrait la totalité, effectivement, des restes, si je puis dire, à recouvrer. Ce qu'il a fait. On s'en félicite. Ça, c'est important.

En suite de quoi, donc, les charges de personnel, elles augmentent de 3,66 % par rapport, si vous voulez, à l'année N-1. Ça, c'est important également. 46 402 853, c'est un chiffre qui est en hausse, bien entendu. Et puis, quand on regarde un petit peu l'évolution de ces dépenses, dans ce qu'on appelle les grands pôles, effectivement, il n'y a pas de surprise, parce que ça se dit à tous les Conseils, à toutes les commissions, etc. Là où est la plus grande charge de personnel quand vous regardez les choses, c'est l'Education, le Cadre de Vie, la Culture, la Sécurité, la Santé, la Cohésion, Jeunesse et Sport, etc. Les grands services. Sur les autres charges de gestion courants, c'est les subventions aux associations, qui sont à hauteur de 1 466 000, qui sont en baisse de 178 000 €, -10 % par rapport à 2022. On pourra répondre à ces questions. Les contributions aux écoles privées, je ne vais pas en rallonger, si vous voulez, elles sont en baisse, je dis bien en baisse pour 2023, de 20,94 %. Il y a une petite coquille, d'ailleurs dans la note, c'est que le remboursement pour un élève, on vous dit, de maternelle et élémentaire, respectivement : 1 497 €, c'est bon pour les maternelles. Mais 490 €, ce n'est pas bon. Pour les élémentaires, c'est 790 €. C'est ce qui avait été négocié lorsqu'on vous a présenté le nouveau calcul, effectivement. Les intérêts s'élèvent à 3 948 000, ça, je vous l'ai dit tout à l'heure.

Alors, le pourcentage d'exécution des dépenses, c'est toujours un indicateur intéressant, 96,23 %, contre 100 en 2022. Il n'y a pas de grande différence, ça se joue à la marge, tout ça, quand vous regardez les chiffres. Et le virement, lui, à la section d'investissement, qui a permis effectivement de financer, il est très important, puisqu'il est de 4 484 044 €. Je vais passer tout le reste là.

Sur les impôts et taxes. Donc, ça, c'est quand même important. Nous en venons au chapitre des produits. Là, les impôts et taxes en augmentation de 8,38 % par rapport à 2022. Ils représentent 57 % de nos dépenses de fonctionnement. L'évolution principale, elle est effectivement sur le foncier bâti. Je rappelle que l'an dernier, le Parlement avait revalorisé, en fonction de l'inflation, les bases de 7 % ; et il y a eu un élargissement de l'assiette également. Ce qui fait une augmentation de nos bases de 7,29 %. Vous avez d'ailleurs – je remercie les services – un détail pour savoir où se situent les nouveaux logements qui ont produit effectivement, comme ça, ça répond peut-être à des questions que vous posez. Tout est bien mentionné et je remercie encore une fois les services pour ce détail très précis qui permet effectivement de voir pourquoi nos bases augmentent. En suite de quoi les droits de mutation sont en baisse. On en a expliqué, déjà au début du débat d'orientations budgétaires, que ce n'était pas la meilleure année pour les transactions immobilières. Cela dit, ils sont quand même 1 239 000 €, donc, ils sont montés jusqu'à 1 600 000. Mais ça reste encore un bon niveau de droits de mutation pour une ville comme la nôtre. L'exécution des recettes, elle est intéressante aussi à regarder. Elle est de 101,35 % contre 102,82 l'année d'avant – elle est toujours supérieure à 100 %, ce qui explique effectivement, peut-être, le virement. Ce qui est très intéressant, et on n'y attardait pas, parce que... mais enfin on doit s'y attarder une minute, c'est que quand vous avez, pour un billet de 100 € – vous

avez ça qui est représenté, c'est page 16 de votre document – et vous voyez le % quand on fait 100 € : on dépense 17,59 € pour l'Education, ce qui fait 17 % ; 15,24 pour l'Enfance ; et la Jeunesse, 13,27 ; 7,35 pour le Sport. Et quand je consolide tout ça, parce que c'est plus la solidarité, tout ce qui va effectivement, j'allais dire, à la population, ça représente 62 %, 63 %, pardon, de nos dépenses de fonctionnement. Donc, des fois, quand on entend certaines choses, on ne voit pas la consolidation de tout ça. Donc, le budget de la Ville, il est consacré à 63 % aux dépenses qui vont à la population. C'est ce qu'il faut quand même se dire, qu'ils vont directement à des services : l'Education, l'Enfance, la Culture, la Solidarité, le Sport et la Sécurité. Donc, ça, c'est c'est important.

Et la dette... Oui, oui, j'ai bien dit : « des dépenses de fonctionnement pour l'année 2023 ». Donc, je dis : et la dette, dont des fois on parle ici un peu, c'est 6 % de nos dépenses de fonctionnement. Je rappelle : 6 %. Donc, il faut mettre tout ça effectivement en perspective. Et de l'autre côté, les contribuables, les compensations, les contributions fiscales, c'est 42 %, effectivement, de nos recettes. Les dotations de l'Etat, c'est 25 %. Les subventions, les transferts de la Communauté, c'est 9 %. Et les usagers, là aussi, on a souvent un débat, mais bon, il peut avoir lieu. Mais la part des usagers dans les recettes de la Ville, c'est 7,72 %. Je répète. C'est-à-dire que, quand on entend parfois qu'on matraque les usagers, etc., tout est relatif. Tout est relatif. Il faut avoir ces chiffres. Je crois qu'on les a, mais on ne les a jamais commentés. Je me permets de les commenter.

La Ville a consacré, pour l'investissement, 565 € par habitant, contre 467 ; le Maire l'avait très bien expliqué au niveau du débat d'orientations budgétaires. Nous sommes une ville qui continue à investir effectivement pour sa population, et pour les projets, effectivement, importants. Et la liste des programmes, vous l'avez, je ne vais pas vous l'infliger. Mais vous l'avez également. Celle-là, cette page-là, elle est très importante. La page 20, c'est les principales opérations en AP/CP, Autorisation de Programme et Crédits de Paiement, pour l'année 2023. Donc, je me suis, non pas amusé, mais j'ai fait la consolidation entre deux grandes choses dont on débat souvent en disant : il y en a plus pour untel et plus pour untel. Quand on regarde les chiffres en 2023, quand on consolide toutes les lignes que vous avez page 20, c'est les travaux de voirie qui sont arrivés en tête, pour 39,30 %, donc qui sont arrivés... Pardon, il y a 39, je dis une bêtise, 39,30 % des travaux de voirie et effectivement, 50,73 % pour l'ensemble de des patrimoines et du bâtiment de la Ville, qui représentent, en termes de m², j'allais dire un peu plus que les 80 kilomètres, effectivement, de voirie que nous avons. Quand on met tout ça bout à bout, là aussi, les travaux de voirie, j'allais dire, et les bâtiments, on entretient notre patrimoine. C'est normal, ça fait partie des obligations de la Ville. On entretient la voirie, qui est aussi une obligation de la Ville. Donc, c'est des dépenses vraiment complètement incontournables et obligatoires. Vous pouvez me dire : « mais vous avez mis tout, tant de ceci, et pourquoi ? vous auriez pu le mettre ailleurs ». Effectivement, oui. C'est des choix. Après, c'est des choix politiques. On est complètement d'accord sur les choix, et nous les assumons totalement pour ce Compte Administratif 2024. Et par rapport aux recettes d'équipement, c'est page 27 également du document. Là, c'est intéressant quand même, parce que les recettes, c'est beaucoup lié aussi à des partenariats, et la Ville, je pense, a mis au point depuis quelques années une chasse aux recettes. Je pense que là, ça produit ses effets. Il ne suffit pas de dire : on peut avoir droit à ceci et droit à cela. Il faut effectivement faire des dossiers, et j'allais dire, les argumenter et aller les plaider, souvent auprès du Secrétaire Général de la Préfecture, du Préfet à la Ville, ou de la CAF, etc. La dotation, la DSIL, qui est la dotation première, c'est 30 %. La dotation Politique de la Ville, qui elle, va essentiellement pour les QPV, c'est-à-dire l'argent qui va dans les QPV, donc de la part de l'Etat, c'est 1 371 000. La CAF, qui est quand même un très grand contributeur au

niveau de la solidarité, c'est 1 184 000. La Communauté, c'est aussi important par rapport aux fonds de concours de la Communauté. Les aménageurs, Loticis, etc., vous avez tous ces détails également sur votre document.

Enfin, il y a un petit focus qui a été fait cette année et c'était normal de le faire, et je pense que vous vous y êtes intéressés si vous avez lu le document. C'est sur l'impact financier des violences urbaines dans ce budget 2023, parce qu'effectivement on a subi ces violences urbaines et elles ont des conséquences. Elles ont eu des conséquences dramatiques, effectivement, dans certaines villes. Nous, on a eu beaucoup de conséquences sur nos bâtiments, sur notre voirie, etc. Et vous avez, listé, le montant estimatif des réparations. Ce n'est pas le définitif. Je veux vous en dire un mot pour le Groupe Scolaire Montaigu, pour le restaurant scolaire. Mais au total, dans les estimations qui sont faites sur le centre, il y a eu quand même tous les équipements qui ont été impactés : le centre social Lavoisier, la crèche Les Pitchouns, l'espace jeune, le Groupe Scolaire Montaigu à travers son restaurant scolaire, la Police Municipale, les vidéo-protection, la voirie qui a subi quand même pas mal de dégâts, l'éclairage public, le mobilier urbain, les espaces verts et la sécurisation des sites. Tout ça, ça représentait, en termes d'estimation pour réparer tout ça, 1 410 888 €. Depuis, on connaît l'estimation unique, et on connaît le définitif, si je peux dire, puisque c'est parti pour le restaurant Montaigu, qui lui coûtera au final un peu plus de 1 700 000 €. Donc, ça fait quand même une sacrée différence. C'est normal, parce qu'en fin de compte, quand tout a été estimé, tout était pourri, tout avait brûlé sous les combles, tous les câbles électriques, tout ça, l'amiante, je ne vous en parle pas. Donc, ça a été quand même un gros sujet. On est toujours dans l'attente du montant de l'assurance on ne l'a toujours pas. En tout cas, moi, je l'ai pas eu, mais je pense qu'on ne l'a pas. Voilà.

Sur la dette, l'encours de la dette, c'est 95.8 millions contre 95.9, c'est quasiment pareil. Mais en huit ans, quand même, c'est intéressant de savoir que la Ville s'est désendettée de 9.9 millions €, c'est-à-dire près de 10 millions €, ce qui n'est quand même pas si mal que ça. Donc, le taux moyen de la dette, ça, c'est une question qui est souvent posée, il est de 4,21 contre 4,09 avec une sécurisation. Celle là, elle est totale, puisque 97,07 % de notre dette est sécurisé sur des emprunts à taux fixe. Après, vous avez le détail également. Et l'annuité de la dette s'établit à 217 € par habitant en 2023, contre 207,31 en 2022. Et donc, la capacité de désendettement, elle a énormément chuté à cause, effectivement, des recettes exceptionnelles, ça a été dit, on va dire. Mais en fin de compte, ce n'est pas parce qu'il y a des recettes exceptionnelles, qu'il ne faut pas en tenir compte. Et ça, ça favorise cette année, effectivement, le niveau d'endettement : ça le ramène à 6,9 %, ce qui est plutôt bien, j'allais dire par rapport aux années qui vont suivre, on ne part pas de quelque chose de très haut. Le taux moyen de la dette, la capacité de désendettement, ça, ça ne pose pas de difficultés. Et quand vous voyez ensuite la répartition des dépenses et des recettes réelles de fonctionnement dans ce Compte Administratif, vous avez en dépenses, quand on consolide, sur le billet de 100 €, c'est page 34, vous avez 24,89 € qui est consacré à la Voirie, l'Aménagement et l'Environnement ; 21,04 à la dette ; 20,36 à l'Attractivité, au Développement Urbain ; 10,65 à la Culture, au Patrimoine ; 10,23 au Sport ; 8,20 à l'Education et puis 1,80 pour la Sécurité. Après, c'est peanuts. Sur les recettes, là, nous avons les subventions et les concours, ce qu'on appelle les "concours financiers", c'est 35 % de nos recettes. Et puis, pour financer effectivement ça, les emprunts, c'était 27 millions ; le FCTVA, c'est 19 millions ; et la reprise des résultats de fonctionnement, ce qui n'est pas neutre, c'est 17 millions d'euros.

Donc, tout ce qu'on peut dire sur ce Compte Administratif 2023, c'est que c'est le meilleur Compte Administratif, effectivement, pour le moment, de ce mandat, et même des deux

mandats qui se suivent, le mandat de 2014 - 2020, etc. Malgré les dépenses de fonctionnement en hausse, parce qu'on a subi, comme tout le monde, l'inflation etc., mais on a aussi fait des efforts. Il faut souligner, Monsieur le Maire, les efforts qu'ont fait tous les services, qu'ont fait tous les élus responsables dans leur délégation, pour essayer de contenir certaines dépenses qui ne sont pas, j'allais dire, essentielles. Il y a des choses qu'on peut réduire, il y a d'autres choses qu'on ne doit pas réduire, mais il y a des choses qu'on peut réduire, et ça a été fait sans que cela impacte, j'allais dire, ce qu'on appelle la qualité du service public. Ecoutez, ce Compte Administratif, maintenant il est mis en débat auprès de vous avant d'être voté. Merci, on va essayer d'être rationnel. Allez-y, Monsieur Guion.

Monsieur Guion : Oui, merci. Je voudrais rebondir sur ce que vous avez dit sur le billet de 100 €, la répartition des dépenses. Vous avez dit que 63 % des dépenses étaient dédiées à la population. J'ai envie de vous dire : 100 % des dépenses sont payées par le contribuable, de toute façon, donc on devrait tendre vers 100 % des dépenses pour la population. Donc au niveau de votre communication, c'est un peu moyen ; pourtant, vous êtes habitués à faire quelque chose d'un petit peu communiquant là-dessus. Je voudrais prendre le problème à l'envers c'est-à-dire que 37 % ne seraient pas dédiés à la population. 37 %, c'est quand même 26,8 millions d'euros. Vous avez minimisé aussi la dette. Vous oubliez de dire que sur les dépenses de fonctionnement, c'est l'intérêt de la dette qui est inclus. L'intérêt de la dette, donc 6,15 %, en euros ça fait 3,97 millions d'euros, c'est-à-dire 4 millions d'euros. Rendez-vous compte. 4 millions d'euros, ça parle plus que 6 % pour le coup, et ce que vous auriez pu faire en voirie avec ces sous. 4 millions d'euros, ça représente la rue Aristide Briand en entier refaite, plus la côte Saint Liesne, vous voyez ? Ça parle aux Melunais ça. Donc 6 millions d'euros.

Monsieur Mellier : C'est trop. Mais en fin de compte, dans cette affaire de dette, c'est 4 millions. Effectivement, ça représente une somme. Je pourrais vous faire une autre comparaison : ce n'est que 10 % de la dépense de personnel, etc., etc. Ce n'est pas ça, le débat. Quand vous convertissez ça en disant : mais à la place de ça, on aurait pu faire de la voirie, ça veut dire qu'on aurait eu zéro de dette. On aurait été les champions de France et même d'Europe, des communes, effectivement, sans dette. Donc, ce n'est pas possible, votre raisonnement.

Monsieur Guion : Je vous remercie de m'avoir coupé. Moi, je ne me suis pas permis. Cela dit, ce n'est pas grave. 4 millions d'euros, on aurait pu faire Aristide Briand et la côte Saint Liesne. Effectivement, on aurait pu ne pas s'endetter du tout et de pas payer d'intérêts. Cela dit, même, imaginons qu'on avait la moitié d'intérêts en moins à payer en dette, on aurait pu faire toute la côte Saint Liesne avec ces 2 millions d'euros. Sans compter que quand on fait de la voirie, on a aussi des subventions de la part de la Préfecture, par exemple. On aurait fait beaucoup plus avec l'effet de levier, sans dette. Autre chose sur les revenus, vous avez dit que c'était le meilleur Compte Administratif depuis des décennies, etc. Effectivement, grâce au filet de sécurité de l'Etat, grâce à la DSU qui monte, grâce à la DGF, on l'a déjà dit au débat d'orientations budgétaires, mais il faut bien le rappeler, sans ces augmentations de l'Etat vous avez un Compte Administratif qui est équivalent à celui de l'année dernière, voire qui aurait été même un peu moins bon. Il n'y a rien d'extraordinaire. Il n'y a pas besoin de s'en féliciter autant que ça. Il faut revenir à la raison et revenir à ce qui existe vraiment. Les Melunais le voient tous les jours. On a des problèmes au niveau de la voirie ; on a des problèmes d'occupation des gymnases, par exemple ; on a des problèmes dans certains endroits où ce

n'est pas accessible. Enfin, voilà. Il y a des choses que vous ne pouvez pas faire parce que vous n'avez pas l'argent pour le faire. Et ce n'est pas ce Compte Administratif exceptionnel, grâce à l'Etat et grâce aux filets de sécurité, qui va arranger les choses pour les années qui viennent.

Monsieur Mellier : Sur ce dernier point, c'est un peu quand même spécieux comme raisonnement. Je me permets de vous le dire, parce que le filet de sécurité, d'abord il n'y a pas que la Ville de Melun qui a bénéficié d'un filet de sécurité, toutes les villes ont bénéficié d'un filet de sécurité à un certain niveau. Toutes les villes vont avoir cet effet augmentation de leur Compte Administratif. Il s'avère, on est d'accord que c'est un fusil à un coup, on est complètement d'accord mais je l'ai dit. J'ai dit : « effectivement, c'est une bonne année ». Ça ne veut pas dire que les autres, sans le filet de sécurité, donc... il va baisser, il va même s'éteindre donc ça, il n'y a pas de souci là-dessus. Donc, simplement, c'est quand même une drôle de manière de dire les choses, parce qu'il existe, ça fait partie de nos recettes et ça rentre dans, encore une fois, l'excédent de fonctionnement de cette année. Donc, tout ça a été dit. Je l'ai dit avec transparence. Comme j'ai dit avec transparence les intérêts de la dette, tels que vous les avez répétés, tout ça a été dit. J'ai une excellente mémoire, Monsieur Guion, c'est pour ça que je me permets de, non pas de vous contredire, mais de dire que tout ce que vous avez dit, je l'ai dit en grande partie. Quant aux 63 %, c'est 63 % de dépenses des services directs à la population. J'ai bien expliqué ça. Les services publics à la population, il y en a d'autres. Oui, effectivement, quand on balaye les rues, on peut considérer que c'est des services à la population. On peut être d'accord. Mais si vous voulez, c'est des services par rapport à des usagers, à des usagers qui paient quelque chose aussi pour ce service. Qui payent 7 %, je l'ai dit également, pour les services rendus. C'était c'était ça le, j'allais dire, le rapport qu'il fallait comprendre. Mais je pense que tout le monde l'a compris. Et plus en plus de ça, ça fait quelques années quand même, que l'on présente ce billet de 100 €. Alors c'est vrai qu'on ne l'avait jamais commenté. Alors comme on le commente cette année, et bien on verra l'année prochaine. Mais on peut s'amuser, à la fin du mandat, à faire la comparaison – et je pense qu'elle sera faite pour les Melunais, pour dire : voilà à quoi a servi votre argent. Et on verra effectivement ce qu'ils en pensent. D'autres questions ? Madame la Députée.

Madame Luquet: Merci. Moi, j'avais juste une remarque à faire, puisque, de toute façon, on aura à échanger sur le Budget Primitif, ensuite, pour indiquer qu'on peut faire dire ce qu'on veut aux chiffres en fait. Parce que, lorsque vous indiquez que la dette a baissé de 9,9 millions entre 2015 et 2023, moi, je peux vous dire qu'elle a augmenté de 11 millions entre 2013 et 2023. Donc, oui, ça dépend du prisme. Mais c'est une question de chiffres, c'est une question d'éléments que l'on trouve sur l'ensemble des documents qu'on peut avoir. Et malgré tout, on l'avait évoqué lors du débat d'orientations budgétaires, moi, je ne pense pas que pratiquement plus de 95 millions d'euros de dette, je ne pense pas que ce soit quand même quelque chose qui soit rassurant et sécurisant financièrement, d'autant plus que lorsqu'on regarde et qu'on compare, c'est 2 334 € par habitant à Melun, et si on prend la strate, 955 € pour des communes de même strate. Donc, on a des chiffres qui donnent quand même une orientation. C'est embêtant, parce que je suis obligée de me pencher. C'est ce qui donne une orientation quand même budgétaire, on le sait, et ça fait des années et des années, parce que si on prend la dette en 2008, moi j'ai un petit peu cherché les éléments, en 2008, j'ai comparé avec des communes de même strate et en Seine-et-Marne, on s'aperçoit que déjà en 2008, la dette était de 65 millions d'euros. Si on fait 2008 - 2023, on a 30 millions d'euros de plus de dette. On fait dire ce qu'on veut aux chiffres. J'entends que vous dites que c'est pratiquement moins dix. Moi, je

vous entends. Moi, je dis que c'est plus onze. Donc, on est à-peu-près pareil. En gros, la date est étale.

Monsieur Mellier : Sur la dette, je crois que le raisonnement, il faut l'avoir de façon très objective. La dette, c'est le stock de dette et on rappelle, moi je le rappelle depuis des années, ce n'est pas ça l'important. L'important c'est la capacité de remboursement de sa dette, et vous le savez pertinemment. Vous le savez pertinemment. Ce qui est important, c'est de pouvoir rembourser sa dette, capital et intérêts, avec, effectivement, l'excédent. Et donc ça, c'est quelque chose qu'on a tenu tout le temps, y compris au moment où on était effectivement en difficulté. Ça, c'est vrai. Donc on regarde, vous avez, en page 24, effectivement, un document qui est très parlant là-dessus : les dépenses d'équipement annuelles cumulées. C'est 210 millions d'euros. Donc, c'est énorme. Et il faut mettre en face de cette dette des équipements. Maintenant, si vous me dites : tous les équipements que vous avez fait depuis 20 ans sont inutiles, et bien je vais vous les citer : l'école Gatelliet, c'était utile en 2012 ? Le complexe sportif, c'était utile en 2013 ? Le conservatoire Les Deux Muses, c'était utile en 2014 ? Les écoles de l'Almont, c'était utile en 2015 ? La rénovation de l'Escale, c'était utile en 2016 ? Les terrains de foot, c'était utile en 2017 ? La réfection de la piscine couverte, c'était utile en 2018 ? Le nouveau poste de police municipale, c'était utile en 2019 ? 2020, la Cité-Jardin, est-ce que c'était utile ? L'aménagement de l'entrée des Mézereaux en 2021, le groupe scolaire Ecoquartier Denis Mukwege en 2022 ? Et la voirie, effectivement, et la rue Pouteau, etc. Donc toutes ces dépenses-là, c'est ça qui est dans la dette. La vraie question à poser aux Melunais est : est-ce que ces dépenses-là, effectivement, ce n'est pas des bonnes dépenses pour la Ville de Melun ? Et comment on finance ces dépenses-là si on ne finance pas une partie par emprunt ? Pas tout, car vous le savez très bien, aussi bien que moi, une grande partie de ces dépenses ont été financées aussi par des subventions. Je connais le raisonnement qui est dire : de toute façon, les subventions de l'Etat, de la CAF, de ceci, c'est aussi les impôts des Français. Ce n'est pas faux. On ne va pas dire que c'est faux, mais il faut regarder les choses avec une certaine objectivité. Aujourd'hui, on parle de la manière dont sont gérées les finances de toutes les villes de France et de Navarre, de la même manière. Donc, on parle de ce qu'on nous apporte. Et quand on veut faire des équipements pour l'avenir, on emprunte de l'argent et on amortit sur plusieurs années etc. Mais enfin, à un moment donné, effectivement, la vraie question, c'est : est-ce qu'on risque effectivement d'avoir, j'allais dire, une incapacité de rembourser notre dette ? Ça ne s'est jamais produit. On a été, j'allais dire, plusieurs fois contrôlé par la Chambre Régionale des Comptes. Jamais. Jamais, effectivement, cette question n'a été posée sous cet angle-là. Le jour où elle sera posée en disant : la Ville de Melun n'a plus la capacité de rembourser sa dette, je crois qu'on pourra en vouloir aux élus de la Ville de Melun qui ont amené la Ville dans cette situation. Mais c'est loin d'être le cas aujourd'hui. Monsieur Guion. Pardon.

Monsieur Guion : Une dernière remarque, ça va être rapide. Vous allez hurler, je sais, mais comme vous vous êtes permis de rappeler tous les équipements que vous avez faits, qui ont été utiles effectivement, mais qui ont été obligatoires parce que ce sont les besoins de la population, les équipements, qui vont avec les emprunts. J'aurais juste un chiffre à vous rappeler : est-ce que les 25 millions d'euros de pénalités payés à la Caisse d'Epargne ont été utiles aux Melunais ?

Monsieur Mellier : Je me doutais que, effectivement, comme ça partie de ce que j'appelle le disque rayé... Oui, ça a été utile aux Melunais. Bien entendu. Parce que les emprunts qui ont

été faits à ce moment-là ont été faits pour d'autres raisons, et vous le savez, je l'ai dit, je l'ai écrit et je m'en suis même pris un peu à vous, pardonnez-moi, au cours de la campagne électorale, parce que c'était vraiment tordu. Ça a été fait pour faire en sorte que l'ANRU 1 puisse se dérouler. C'est-à-dire que la première rénovation des quartiers nord de Melun puisse se dérouler. C'est pour ça qu'on a été obligé d'emprunter en 2007, de cette manière-là, sur ce type d'emprunts-là, qui n'étaient pas, effectivement... on peut le voir après, moi, je le regrette aussi. On est tous dans la même situation. Mais quand on a emprunté, ce n'était pas des emprunts toxiques, c'était loin d'être des emprunts toxiques. Il faut quand même dire la vérité. Ils se sont rendus toxiques, effectivement, par un jeu des, comment, dirais-je, financiers, qu'on connaît effectivement la crise des subprimes etc. On est sorti de ces emprunts, on a payé des pénalités et on a reçu aussi, il ne faut quand même pas oublier les choses, il faut dire on a eu aussi le fonds de soutien. Pas totalement, c'est vrai. C'est exact également. Mais on l'a eu et aujourd'hui, il permet d'alléger effectivement tout ça. Donc, quand on regarde tout ça, c'est bien que vous ayez posé cette question, parce que ces emprunts qu'on a faits, qui étaient très forts, en renégociant une partie des emprunts qu'on avait pour pouvoir emprunter pour l'ANRU, sinon on ne pouvait pas, et là-dessus, je suis formel – je le dis, non pas en tant qu'élus de l'époque, mais en tant qu'ancien DG, et ceux qui étaient là encore à l'époque – on ne pouvait pas signer la convention ANRU et on ne pouvait pas engager la rénovation des quartiers nord. Voilà la vérité. Je pense que les Melunais qui ont voté ensuite s'en sont rappelés, parce qu'effectivement... notamment dans les quartiers nord. Madame Monville.

Madame Monville : Oui. Alors, je ne vais pas faire une intervention longue, rassurez-vous. Mais enfin quand même, je voudrais dire quelque chose d'assez général sur ce Compte Administratif. Ce qu'on observe, c'est, en réalité, une politique toujours à-peu-près la même, dont j'ai déjà dit, j'ai déjà critiqué l'essentiel, c'est-à-dire que, en particulier, là par exemple c'est encore très clair pour ce qui concerne les dépenses liées à l'éducation, dont vous vous en orgueillez, mais qui servent essentiellement à construire des équipements publics pour une nouvelle population qui a été attirée par l'urbanisation galopante de la Ville. Il faut le faire. C'est nécessaire. Dès lors qu'on a urbanisé la ville et fait venir des gens, il est évident qu'il faut leur donner les services qui vont avec. Il ne faut pas nous raconter qu'il y a des investissements qui sont par contre importants, qui étaient attendus depuis très longtemps, comme la rénovation de Jean Bonis, par exemple, ou la rénovation thermique des écoles, puisque c'était un gouffre financier, dont on a vu avec l'augmentation du prix des fluides, combien il pouvait peser sur les finances de la Commune. De ce point de vue-là, rien de nouveau sous le soleil. Ça fait à-peu-près dix ans que je répète la même chose, et ce soir, rien de nouveau non plus. Ce qui me frappe, c'est le manque d'imagination des politiques menées et le manque d'investissement sur des politiques qui, d'un point de vue réaliste, sont les plus efficaces quand on entend traiter, par exemple – mais on a déjà eu le débat la dernière fois, je ne vais pas y revenir – mais quand on entend traiter, par exemple, les problèmes de délinquance ou les problèmes qui se posent à une grande partie de la jeunesse, non pas seulement de la jeunesse melunaise, mais de toute la jeunesse. Dois-je rappeler ici que 96 % aujourd'hui des embauches se font avec des contrats précaires ? La jeunesse est particulièrement frappée par des conditions économiques qui se dégradent et un marché du travail qui se précarise. Et que, de fait, la jeunesse à Melun n'échappe pas à cette réalité, et que les politiques publiques menées par la Ville à destination de la jeunesse à Melun ont toujours brillé par un spectre qui consiste à envisager la jeunesse essentiellement comme délinquante, problématique, comme dangereuse. Pareil sur les commerces. Qu'est-ce qui nous est proposé en matière de dynamisme économique ? Le ravalement de façades. Bon. Moi, je

veux bien. Je suis d'accord avec vous que ça fait quand même partie des choses qui rendent une ville agréable. Je n'ai aucun doute là-dessus. Ça rend une ville agréable. Ça permet en effet de donner envie d'aller faire ses courses ici plutôt qu'à Carré Sénart, ou plutôt que de commander en ligne sur des plateformes que, par ailleurs, on a très largement permis de s'installer tout autour de notre ville. Mais bon ça ne fait pas une politique commerciale. Ça ne fait pas une politique commerciale, ça ne fait pas l'attractivité des commerces d'une ville moyenne comme Melun, alors qu'on sait que Melun, comme à-peu-près toutes les villes moyennes de France, voit ses commerces fermer pour exactement les mêmes raisons qu'ailleurs, c'est-à-dire la concurrence de ces centres commerciaux, la concurrence de ces plateformes de distribution de biens qui captent la distribution au bénéfice de grands groupes capitalistes – Amazon, etc. Zalando. Je rappelle quand même, et je voudrais qu'on m'entende ici, je rappelle que nous avons permis l'implantation de la plus grosse plateforme Zalando d'Europe. Zalando étant la plus grande multinationale de distribution de fast fashion, parce qu'il faut appeler ça par son nom, qui par ailleurs détruit les emplois, le commerce de proximité et la planète. Mais on a fait ça au nom de l'emploi paraît-il. Moi, il faudra qu'on vienne me montrer à l'arrivée le solde de cette opération qui, pour l'instant, a surtout mené à bétonner 20 hectares de terres agricoles supplémentaires. Là, il y a des choses qui se passent, d'un point de vue du commerce et du dynamisme des villes. C'est quand on a des politiques innovantes, véritablement, ambitieuses socialement, par exemple l'instauration de monnaies locales, le travail avec les commerçants sur des circuits locaux et captifs de distribution, rien de tout ça. Ça fait dix ans, moi, que je porte cette idée au Conseil Municipal. On n'est jamais sorti des ravalements de façades. Donc, Melun, certes, vous en organisez un certain nombre de réalisations, parmi lesquelles l'Ecoquartier ; c'est un désastre écologique absolu, qui n'est pas loin d'ailleurs d'être aussi un désastre d'un point de vue social, tant il reproduit tous les écueils de la politique de l'urbanisme des années 1970 aux années 2020, et de l'ANRU, tous les écueils de l'ANRU, en étant incapable d'intégrer le quartier à la ville, par exemple, alors qu'on sait combien, justement, il est nécessaire que les quartiers soient inscrits dans une circulation qui veut que les gens du quartier sortent du quartier mais que les gens des autres quartiers entrent dans le quartier. Pour l'Ecoquartier rien de tout cela. Personne ailleurs, en dehors de l'Ecoquartier n'y va, malheureusement, et n'a de raison d'y aller. Mais ce qu'on voit, c'est une ville qui, globalement, se paupérise, où globalement les difficultés récurrentes de toutes les villes moyennes de France s'accroissent. S'accroissent. Et donc une politique qui est globalement incapable de régler les défis majeurs d'une ville moyenne, ultra périphérique comme celle de Melun : construire une vie locale, un dynamisme local, une vie sociale, une communauté urbaine. Nous en sommes très loin et le Compte Administratif du budget que vous nous présentez et qui ne fait que conforter vos options idéologiques, que dessiner en chiffres les options idéologiques qui sont les vôtres, conforte le diagnostic que je viens de faire, c'est-à-dire rien de nouveau sous le soleil. Et je ne vois pas de quoi, Monsieur Mellier, mais vraiment pas de quoi, aujourd'hui, vous êtes si fier.

Monsieur Mellier : Moi, je ne suis pas, moi, personnellement, mais je pense que c'est la Majorité municipale qui peut être fière, et même toutes les équipes qui l'ont précédée. Je crois que votre vision, je la connais, je la respecte. Mais quand vous dites vision idéologique, ça m'amuse parce que s'il y a quelqu'un qui est idéologique autour de cette table, c'est bien vous. Et, franchement, je pense que vous ne reniez pas vos idéologies ; d'ailleurs tout ça, c'est – je me suis amusé, effectivement, à relire ces derniers temps les programmes de vos campagnes électorales, aux uns et aux autres. La monnaie locale, je l'ai trouvée chez vous, je l'ai trouvée chez d'autres. Ce que vous ne comprenez pas, c'est que tout ça, vous l'avez proposé aux

Melunais, qui ne l'ont pas accepté, qu'ils ne l'ont pas voulu. Il faut s'interroger pourquoi. C'est à vous de vous interroger. Nous, notre réponse, elle est que nous, nous avons bâti effectivement un programme qui nous semblait réaliste, comme nous avons bâti depuis des années, et que les Melunais, à chaque fois, l'ont approuvé. Et l'ont approuvé de façon assez claire, sans ambiguïté. Donc, il ne faut pas remettre en cause tout ça. Et puis, il faut donner du temps au temps comme disait quelqu'un que vous connaissez bien. Et là, c'est le Compte Administratif de mi-mandat. Tout ce que vous dites actuellement, par exemple, sur l'Ecoquartier etc. Mais enfin, très sincèrement, vous le savez très bien, le traité de concession, il va jusqu'en 2030 ; et vous voudriez qu'en 2023, on est fait tout ce qu'on a fait etc. Mais comment ça s'est passé dans les villes nouvelles qui sont à-côté de nous ? Ça s'est passé de la même manière, sauf qu'elles sont de gauche pour d'autres raisons, mais elles ont eu les mêmes difficultés et le même temps d'attente. Vous dites : « oui, l'Ecoquartier, il est isolé ». Oui, il est isolé. Sauf qu'à partir de l'année prochaine, effectivement, ce qui était l'ancienne Nationale 6, effectivement, va devenir un boulevard urbain qu'on va pouvoir passer, etc. Il faut attendre tout ça. Et vous n'avez pas cette patience, parce que c'est l'Opposition, vous n'avez pas cette patience que nous, nous avons. Nous avons des projets qui sont financés et qui vont permettre d'avoir tout ça, j'allais dire, à court terme. Le commerce, si Action Cœur de Ville, quand on s'est inscrit dans cette... on a été une des premières communes à être prise par l'Etat pour Action Cœur de Ville. Oui, le diagnostic n'était pas bon. On est d'accord avec ça. On n'a pas dit le contraire. On n'a pas dit que le commerce melunais allait très bien. Effectivement, ce n'est pas ça du tout. On a dit qu'on allait s'atteler, avec les moyens que nous donne l'Etat effectivement, pour relever tout ça et faire en sorte que... Je rappelle quand même que, pendant la période du Covid, on a soutenu les commerces melunais, que toutes les villes ne l'ont pas fait. Je dis bien que toutes les villes ne l'ont pas fait, y compris celle de votre obédience politique. Donc, il faut quand même ramener les choses un petit peu à leur juste mérite. Je crois que c'est quand même des choses qu'il faut dire. Alors après sur les écoles, je ne veux pas, parce que j'ai eu le débat avec vous, je ne veux pas le refaire. Mais sur les écoles. Oui, bien sûr, les constructions d'école. Mais il faut d'abord, effectivement, avoir des équipements dignes de ce nom pour pouvoir enseigner. Et aujourd'hui, la qualité de vie des enseignants est importante, comme la qualité de vie des enfants. Vous me sortez Jean Bonis. Vous n'avez pas tort, ça a duré, etc. Mais oui, la réponse de l'ANRU, on vient de l'avoir. On s'est battu pour ça, à un moment où on pensait effectivement que ça n'avait pas marché, que l'ANRU ne nous suivrait pas. L'ANRU nous suit. Très bien. Et on avait même anticipé puisqu'on a rénové des classes à Jean Bonis, on a refait les toilettes et tout. Donc, il ne faut pas exagérer, il ne faut pas noircir le tableau. Encore une fois, il ne faut pas tirer sur le pianiste, surtout quand il joue bien. Donc, je trouve que c'est un peu fort de café tout ça. Et je rappelle que, contrairement à ce que vous vous êtes penchée sur les dépenses d'investissement mais les premières dépenses de fonctionnement de la Ville, c'est les dépenses pour l'éducation. C'est ce qu'on met dans les écoles. Allez-y. Vous n'y allez pas. Vous ne pouvez pas y aller parce que vous n'êtes pas dans la Majorité. Mais faites-nous confiance. Faites-nous confiance, dans tous les conseils d'école moi, je n'entends – et mes collègues peuvent le dire objectivement – je n'entends que des remerciements à la Ville de Melun pour ce qu'ils font : pour les bus culturels, pour les transports, etc. Pour tout ce qui est fait effectivement pour les enfants, pour ce qu'on met, j'allais dire, chaque année, au niveau des équipements des enfants. Nous avons aujourd'hui des cadres qui viennent d'autres communes et qui sont très étonnés : « mais à Melun, effectivement, vous donnez tout ça pour un enfant qui rentre ? Oui, mais ce n'était pas comme ça. » Je ne veux pas citer la ville, parce que j'aime bien la Maire qui est là, parce que c'est une copine, mais quand même. Mais c'est quand même terrible d'entendre tout

ça, et je trouve que c'est très idéologique, et pas très raisonnable. Donc, voilà ce que je voulais vous dire. On n'est pas fier au sens où on va s'enflammer ; on est simplement fier d'avoir fait ce qu'on avait dit que l'on ferait. Voilà ce dont on est fier.

Madame Monville : Si vous me permettez juste une chose. Je ne vais pas relancer le débat, mais juste une chose : rappeler quand même que vous avez été élu avec 11 % des électeurs inscrits. Voilà. Non, mais je voudrais quand même juste rappeler ça. Donc, on verra ce qui va se passer aux prochaines élections. On verra ce qui va se passer aux prochaines élections. Mais en tout cas, je voudrais rappeler que le consensus dont vous êtes en train de faire état, comme une espèce de blanc sein pour la politique que vous menez, c'est 11 % des électeurs inscrits. Donc, si vous voulez, ne faites pas d'idée...

Monsieur Mellier : Si nous, on a 11 % des électeurs inscrit, je n'ose pas dire combien vous avez par rapport aux électeurs inscrits.

Madame Monville : Mais nous, on est dans l'Opposition. E comme depuis 1947, cette Ville est gouvernée par la droite, je confère à la droite la responsabilité qui lui revient dans la désaffection citoyenne des gens dans cette ville.

Monsieur Humblot : Oui, merci, Monsieur Mellier. Je voulais revenir sur vos propos à-propos de la dette, sur deux-points. C'est que, en premier, on était en 2008, et on avait interpellé le Maire de l'époque sur l'importance et l'ampleur des emprunts toxiques. On en est, certes, sorti, mais je me souviens quand même qu'à l'époque ces emprunts n'avaient pas été considérés comme toxiques, ce qui a été fait après ; il n'est jamais trop tard, mais c'était quand même important de le rappeler. Le deuxième point, sur la dette encore. C'était la suite de ce que vient de dire Monsieur Mellier, à savoir sur l'importance des emprunts qui sont faits pour financer des équipements importants du type qui ont été évoqué : le conservatoire, la médiathèque, etc. Moi, je voudrais savoir si on assure un suivi de ces emprunts et des équipements qui sont financés. Parce que j'ai en-tête, par exemple, la rue René Pouteau, toute la piétonnisation de la rue René Pouteau. Je voudrais m'assurer que, ou est-ce que les services de la Ville suivent le remboursement de cet emprunt alors que la rue vient d'être refaite ? C'est-à-dire qu'en gros, potentiellement, on est en capacité de financer deux fois – une fois les anciens travaux et une fois les nouveaux. Oui, mais ce sera important. Merci, Monsieur Mellier, de me laisser terminer. Ce serait important d'avoir un suivi de ça, et qu'on soit bien assuré que les emprunts sont terminés, alors qu'on envisage ou on refait, ou on envisage de refaire l'équipement en question, parce que c'est quand même important. Ça pose aussi la question de la durée normale d'utilisation c'est-à-dire ce qui permet et qui, en principe, correspond à la durée de l'emprunt. Si on rembourse, si on refait avant, ça veut dire qu'il y a un problème quelque part.

Monsieur Mellier : Complètement d'accord avec ce que vous dites, Charles, donc, sur la rue Pouteau, je vais tout de suite vous rassurer. La rue Pouteau, c'était la première rue piétonne de Melun. Effectivement, 1987, Jean Malpel – on va d'ailleurs remettre la plaque. Il y a longtemps, c'était des emprunts à 15 ans. Il y a longtemps, à mon avis, que cet emprunt, il a été amorti et tout ce que vous voulez. Là-dessus sur les... c'est un très bon exemple. Mais quant aux équipements, je ne me rappelle pas, effectivement, qu'on ait investi sur des équipements qu'on avait financés récemment. Je vais dire les écoles de l'Almont, pour ne parler que d'elles, c'est 1974, c'était largement terminé. Peut-être qu'on peut critiquer ceux qui avaient choisi la méthode de construction de ces écoles à l'époque, c'était effectivement tout à

fait intéressant : il y avait les radiateurs éclatés tous les jours, enfin bon bref. Donc tout ça, si vous voulez, je pense que, très sincèrement, il y a un suivi des emprunts, on pourrait vous le donner et on sait exactement quand c'est un emprunt qu'on a fait pour tel. Et je pense que la raison, c'est celle que vous avez, c'est la nôtre aussi. Bien sûr, on ne va pas réemprunter. Si je prends la médiathèque, les travaux qui peuvent avoir lieu à la médiathèque, c'est des travaux d'entretien, de gros entretien, ce n'est pas la remise en état complète de la médiathèque. L'Espace Saint-Jean, c'est un peu encore différent ; mais même l'Espace Saint-Jean, sa date elle était déjà largement terminée en termes d'emprunt, j'allais dire de structure, parce que ce qui nous est tombé dessus, c'est effectivement les normes etc., pour lesquelles effectivement on est obligé de s'y mettre. Donc, ça, c'est vrai. Mais je pense que vous avez tout à fait raison et je pense que c'est intéressant, peut-être dans une commission des finances, de dire à un moment donné, quand on a financé telle ou telle chose, on avait emprunté tel ou tel. Ces emprunts sont éteints depuis telle date et c'est de nouveaux emprunts pour de nouveaux investissements. Je vais laisser sortir, parce que c'est le Compte Administratif effectivement présenté par Kadir Mebarek, qui est le maire en exercice et qui concerne pour 75 % le Compte Administratif de Louis Vogel jusqu' en septembre 2023. Est-ce qu'il y a des explications de vote avant que Monsieur Vogel sorte ? Monsieur le Sénateur. Est-ce qu'il y a des explications de vote, ou on peut passer au vote tout de suite ? D'accord. Qui s'oppose à ce Compte Administratif tel qu'il vous a été présenté ? Aec vos pouvoirs s'il vous plaît. Un, deux, trois, quatre, cinq, six et deux = huit. C'est ça : huit contre. Est-ce qu'on a bien compté huit contre ? Qui s'abstient ? Deux, trois. Trois abstentions. Et donc que, pour la Majorité municipale, tout le monde est pour. Le reste est pour. Donc, le Compte Administratif est adopté. Vous pouvez revenir, Monsieur le Maire. Merci en tout cas pour ce débat de bonne qualité. Monsieur le Maire, ton premier Compte Administratif que tu as présenté a été adopté par la Majorité municipale, 8 voix contre et 3 abstentions.

Monsieur Mebarek : Très bien, parfait, merci beaucoup, Henri.

M. Kadir MEBAREK ne prend pas part au vote.

Adopté par 8 voix contre, 27 voix pour et 3 abstentions, le Conseil Municipal :

PROCEDE à l'élection de son Président pour le vote du Compte Administratif 2023 du budget principal ;

Monsieur Henri MELLIER est désigné en qualité de Président de séance pour le vote du Compte Administratif 2023 du budget principal

ARRETE le Compte Administratif 2023 du budget principal présenté par le Maire ;

ARRETE les résultats de l'exercice 2023 selon le détail ci-dessous pour le budget principal :

• solde net de fonctionnement	8 652 522,98
• solde brut d'investissement	-1 414 107,58
• solde des restes à réaliser	-1 724 743,94
• solde net d'investissement	-3 138 851,52
• Résultat global de clôture	5 513 671,46

DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2023 du budget principal définitivement closes.

8 - AFFECTATION DES RESULTATS DEFINITIFS 2023

Monsieur Mebarek : Délibération suivante, il s'agit de l'affectation des résultats de l'exercice 2023 qui vient d'être adopté. Il est proposé de prendre acte des résultats définitifs de clôture qui ont été exposés dans la présentation d'Henri Mellier, pour un résultat de la section de fonctionnement de 8 652 522 €, un solde des restes à réaliser de -1 724 743 €, et un solde net d'investissement de 3 138 000 €, pour un résultat global de clôture de 5 513 671 €. Il est donc proposé d'affecter le résultat de la section de fonctionnement, donc 8 652 522 €, au financement de la section d'investissement. Il sera donc inscrit sur le Budget Primitif 2024 qui sera voté dans quelques minutes, une inscription en section d'investissement en excédent de fonctionnement capitalisé : le résultat de 8 652 000 € adopté au titre du Compte Administratif. Y a-t-il des observations ? Très bien, nous pouvons délibérer. Qui s'oppose ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adopté.

Le Conseil Municipal :

PREND ACTE des résultats définitifs de clôture du budget de la Ville de l'exercice 2023, qui s'établissent de la manière suivante :

Résultat de la section de Fonctionnement (A)	Déficit	
	Excédent	8 652 522,98 €
Solde brut d'investissement reporté (1)	Déficit	
	Excédent	-1 414 107,58 €
Restes à réaliser en investissement	Dépenses	3 928 571,27 €
	Recettes	2 203 827,94 €
Solde des restes à réaliser (2)	Déficit	-1 724 743,94 €
	Excédent	
Solde net d'investissement (B = (1+2))	Déficit	-3 138 851,52 €
	Excédent	
Résultat global de clôture (A+B)	Excédent	5 513 671,46 €

DECIDE d'affecter le résultat définitif de la section de fonctionnement, soit **8 652 522,98 €** au financement de la section d'investissement.

PRECISE que cette décision se traduit de la manière suivante dans le budget primitif 2024 :
Section d'Investissement :

1068 Excédent de fonctionnement capitalisé : 8 652 522,98 €

9 - BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS 2023

Monsieur Mebarek : Délibération numéro 9, il s'agit de présenter le bilan des acquisitions et des cessions qui ont été réalisées par la collectivité au titre de l'exercice 2023. C'est une délibération qui est désormais classique et qui suit le vote du Compte Administratif. Et donc, on identifie l'ensemble des opérations d'acquisition immobilière ou cession qui ont été réalisées durant l'année. Vous avez le tableau en annexe de la délibération. Nous sommes à votre disposition pour répondre à vos éventuelles questions. Y a-t-il des questions ? Très bien. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Oui ?

Madame Monville : Oui. Non. Ca va trop vite. Je suis perdue. La délibération. On est sur la 9 ?

Monsieur Mebarek : Oui, tout à fait.

Madame Monville : Celle d'avant, c'était bien la 8 ? L'affectation des résultats ?

Monsieur Mebarek : C'était l'affectation des résultats.

Madame Monville : C'était l'affectation des résultats définitifs.

Monsieur Mebarek : C'est ça. Là, on est sur le bilan des opérations de cession et d'acquisition. Vous avez des questions, Madame Monville ?

Madame Monville : Non pardon.

Monsieur Mebarek : Très bien. Parfait. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ?

Madame Monville : Par contre, j'ai une question. Puisque, pour le coup, ça concerne...

Monsieur Mebarek : Allez-y, on vous écoute.

Madame Monville : ...l'urbanisme.

Monsieur Mebarek : On vous écoute.

Madame Monville : Puisque pour le coup ça concerne l'urbanisme, est-ce qu'on a la réponse pour la troisième tranche de l'Ecoquartier ?

Monsieur Mebarek : C'est absolument hors sujet. Vraiment, c'est absolument hors sujet. Non, le bilan des acquisitions et des cessions 2023, ce n'est vraiment pas le sujet. Et puis, en plus, je n'ai pas la réponse.

Madame Monville : Voilà, merci.

Monsieur Mebarek : Donc, on peut délibérer. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adopté.

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

APPROUVE le bilan annuel des opérations foncières réalisées sur l'exercice 2023.

10 - VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES 2024

Monsieur Mebarek : Délibération numéro 10, il s'agit du vote des taux de fiscalité, donc de fiscalité directe. Comme nous l'avions annoncé lors du débat d'orientations budgétaires, nous souhaitons maintenir les taux à leur niveau actuel, et donc ne pas les toucher. Je rappelle qu'on avait procédé à deux baisses de taux en 2019 et en 2020, pour un total de 6 %. Il est donc proposé de reconduire les taux actuels au niveau suivant : la taxe d'habitation sur les résidences secondaires à 23,86 %, la taxe foncière sur les propriétés bâties à 45,30 % et la taxe foncière sur les propriétés non bâties à 46,28 %. L'ensemble du produit fiscal qui résultera de ces trois taxes s'élèvera... est évalué, et on n'est pas à l'euro près, en rôles complémentaires, s'évaluera à 36 608 938 €. C'est une estimation. Y a-t-il des observations ?
Madame Monville.

Madame Monville : Oui. Alors, évidemment, je voterai contre, mais je voulais expliquer pourquoi. J'ai toujours été contre, et nous avons toujours été contre quand nous étions un groupe uni, les baisses de la fiscalité que vous aviez décidées de la taxe foncière. La raison essentielle, c'était que cette baisse de la taxe foncière ne concernait que les propriétaires et que donc en réalité, ce n'était pas de l'argent que la Ville redistribuait à sa population sur la base de la considération de la situation sociale de sa population, mais un cadeau fait aux propriétaires, dont on voit d'ailleurs qu'il a été annulé par l'augmentation des bases du fait de leur revalorisation à cause de l'inflation. Donc, c'est vraiment une espèce de politique sans boussole, sans direction, qui fait qu'on prend une décision pour faire plaisir à une certaine catégorie de population, mais dont on voit qu'elle est très vite annulée finalement par une situation globale qui était assez largement prévisible – on l'a déjà dit plusieurs fois pour ce qui concerne l'inflation – mais qui n'a jamais été anticipée, ni par vous ici à Melun, ni par votre famille politique en charge des affaires de notre pays, malheureusement.

Monsieur Mebarek : Merci, Madame Monville. Bon, je ne vais pas faire la réponse que j'avais déjà faite à l'époque, qu'il ne s'agissait pas d'enrichir les riches, mais plutôt de baisser la pression fiscale sur l'ensemble des Melunais qui payaient de la taxe foncière. Et il n'y a pas que des riches dans les personnes qui payent de la taxe foncière à Melun, donc je vous laisse la responsabilité de vos propos. Par contre, je ne comprends pas votre position. Là, l'objet de la délibération, c'est de maintenir les taux. Donc vous vous opposez ? Vous êtes contre ? Vous êtes pour ? Vous vous abstenez ? Vous votez contre le maintien des taux ? Donc vous êtes pour une augmentation des taux ?

Madame Monville : Non, mais attendez. Moi, je vous ai déjà dit ce que j'avais à vous dire. Non, je ne suis ni pour l'augmentation, ni pour le maintien, ni pour la baisse. Je suis contre votre politique budgétaire. Je suis absolument contre votre politique budgétaire. Et je voudrais vous répondre : oui, parmi les propriétaires, il y a des gens pauvres. 7 %. Parmi les locataires, il y a des gens pauvres. 34 %. Quand une ville fait une politique de redistribution, elle redistribue dans des services à l'ensemble de sa population et pas dans des cadeaux fiscaux pour les mieux lotis.

Monsieur Mebarek : Ok. Y a-t-il d'autres observations ? Oui, Monsieur Guion.

Monsieur Guion : Pour notre part, contrairement à Madame Monville, nous serons contre cette délibération aussi, mais pas pour les mêmes raisons. Nous préférons que le taux baisse, compte-tenu des impôts qui sont payés par les Melunais. Il n'y a pas besoin d'être propriétaire d'un grand manoir en bord de Seine à Melun pour payer beaucoup d'impôts en taxe foncière ; même un petit appartement F2 vous payez beaucoup d'impôts en taxe foncière à Melun. Et donc, compte-tenu de l'augmentation des bases assez énorme qu'il s'est produite, ainsi que de l'augmentation de la capacité d'autofinancement que vous avez obtenue, nous aurions préféré que vous baissiez même d'un petit peu. C'est tout. Donc, nous voterons contre.

Monsieur Mebarek : Très bien. Y a-t-il d'autres observations ? Ok, je mets aux voix. Qui ? Nous avons donc quatre contre, c'est ça ? Madame Monville, vous êtes contre, c'est ça ? Voilà. 5 contre. Absentions ? Pour maintien des taux ? Ok, très bien. Adopté. Merci.

Adopté par 6 voix contre et 33 voix pour le Conseil Municipal :

FIXE comme suit, pour l'année 2024, les taux des trois taxes directes locales perçues par la Ville de Melun :

Taxe habitation sur les résidences secondaires	23,86 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	45,30 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	46,28 %

CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette délibération aux services préfectoraux et de transmettre l'état 1259 complété à la DDFIP, accompagné d'une copie de la présente délibération.

11 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Monsieur Mebarek : Délibération 11 : l'adoption du Budget Primitif. Un budget qui a été, dans le cadre du débat d'orientations budgétaires que nous avons réalisé il y a quelques semaines – c'était il y a quasiment moins d'un mois même, l'exposé qui avait été réalisé – puis le débat qui s'en était suivi, qui était très long, était assez complet, voire même très complet. Et les éléments qui figurent dans la note de présentation et qui sont proposés au budget au vote du Conseil Municipal ce soir sont peu ou prou les éléments chiffrés qui vous avaient déjà été exposés dans la note de présentation et lors du débat. Je vais m'abstenir de faire une description détaillée du budget pour – je pourrai répondre à vos questions complémentaires par rapport à ce qui avait déjà été posé – aller rapidement sur quelques éléments, parce qu'il faut quand même donner quelques chiffres.

Comme je l'avais indiqué lors du débat d'orientations budgétaires, le budget qui est proposé ce soir atteint la somme d'un peu plus de 118 millions d'euros, en progression d'un peu plus de 5 % par rapport au BP 2023. 118 millions d'euros dont 83 millions environ consacrés à nos dépenses de fonctionnement, une progression d'un peu plus de 3 % et 35 millions d'euros à nos dépenses d'investissement, dont le remboursement du capital de la dette. Je vous précise par ailleurs que, en accord avec le Trésorier, nous avons d'ores et déjà intégré les résultats de l'exercice 2023, que nous venons de délibérer dans les chiffres du Budget Primitif 2024.

Rappeler quelques grands chiffres. Je vous avais indiqué, lors du débat, et ça n'a pas changé, que, globalement nos recettes de fonctionnement sont en réduction par rapport à l'exercice 2023. Globalement, c'est un peu plus de 2 % de baisse par rapport au Budget Primitif 2023 ; et lorsqu'on se compare au Compte Administratif, c'est 3,5 %. On va retrouver ici, parmi ces baisses, ça a été évoqué tout à l'heure le filet de sécurité, effectivement, qui avait été perçu à hauteur de 2,7 millions d'euros en 2023, qu'on ne retrouvera pas en 2024, ce qui explique la baisse des recettes. Néanmoins, on constate sur d'autres postes des augmentations, même sensibles. La participation des usagers, en particulier, est en hausse d'1,5 %. Je ne vais pas donner le détail de cette participation ; on va retrouver nos services qui sont les plus gros pourvoyeurs de recettes d'usagers que sont la restauration scolaire, les résidences autonomie et la petite enfance. On a des baisses de recettes au titre du filet de sécurité, mais des hausses sur la participation des usagers, et sur les dotations de l'Etat puisque la Dotation Globale de Fonctionnement, elle est en progression. Elle est en progression dynamique du fait, en particulier, de la Dotation de Solidarité Urbaine, qui est assez assez dynamique puisqu'elle progressera de 7 %.

La fiscalité, je l'ai dit tout à l'heure, nous l'avons votée : un gel des taux. Une fiscalité qui va générer un produit d'un peu plus de 36 millions d'euros. Nous sommes en progression par rapport au Compte Administratif 2023. Nous sommes en progression de 3,5 %. C'est quasiment 700 000 euros. 700 000 de fiscalité de plus, compte-tenu de l'élargissement des bases. J'avais indiqué, les chiffres n'ont pas changé, que la revalorisation forfaitaire des bases associée à la livraison de nouveaux logements, c'est globalement un peu plus de 6 % de taxe foncière en plus pour la commune. Voilà pour les recettes. Pas de changement notable par rapport au débat.

Concernant nos dépenses de fonctionnement, elles s'élèvent... il est proposé de les voter à 75,5 millions d'euros. C'est un peu moins de 650 000 € de plus par rapport à l'année 2023. Et sur cette augmentation d'environ 0,8 %, lorsque l'on rentre un peu dans le détail, on a des hausses dans certains sujets et des baisses. Par exemple, lorsque l'on prend les dépenses à caractère général, elles vont baisser de quasiment 2 %. Je vous rappelle, ça a été dit tout à l'heure, qu'elles avaient très fortement augmenté en 2023 et en 2022, du fait notamment de l'inflation et puis de l'énergie et des fluides. On n'a plus cet effet énergie et fluides, et on est en réduction globale, sur le 011 d'un peu moins de 2 %. Sur l'énergie, je donne ce chiffre : on économise 1,3 millions d'euros de dépenses par rapport à ce qu'on a connu en 2023. Ça, ce sont les baisses en 011. Mais on a néanmoins des hausses sur certains sujets, je l'avais évoqué dans le débat d'orientations budgétaires, un certain nombre de priorités, qui étaient la Cohésion Sociale, les Solidarités, l'Education et la Jeunesse, la Sécurité. Tous ces sujets voient leurs crédits augmenter assez sensiblement. Le sujet, par exemple, de la Solidarité des Centres Sociaux, j'avais indiqué une augmentation de quasiment 40 % et des augmentations également importantes sur les volets Sécurité, puisque l'enveloppe Sécurité augmente d'environ 25 000 euros. Je parle bien du fonctionnement. Je ne détaille pas. Tout est dans la présentation et tout a assez largement été évoqué lors du débat d'orientations budgétaires. La masse salariale, elle continue à progresser. Elle était déjà en augmentation l'année dernière et celle d'avant, elle augmente de manière sensible pour être portée à 48,7 millions d'euros donc une progression de 25 %. Cette augmentation, classiquement, on la doit aux recrutements et aux augmentations en année pleine, mais on la doit également aux éléments exogènes que sont les points d'indice et les avancements, les revalorisations des régimes indemnitaires et les cotisations patronales. Mais globalement, sur l'augmentation de 2,4 millions d'euros, le volume de recrutements supplémentaires, c'est à-peu-près 1,5 millions d'euros de crédits supplémentaires. Et on va retrouver, comme sur les dépenses de

fonctionnement à caractère général, on va retrouver aussi, sur les dépenses de personnel, nos priorités, avec le Social + 10 ETP, l'Education-Enfance + 9, la Sécurité + 6, et la Transition Écologique + 2. On va ici retrouver des créations de postes ou des remplacements sur postes vacants.

Les subventions, elles augmentent assez sensiblement. On va en particulier retrouver une augmentation des subventions dans le champs social, avec des subventions au CCAS qui progressent à 443 000 euros, je l'avais également dit et j'indique également que, en cours d'année, nous augmenterons dans le cadre de Décision Modificative, ces crédits au CCAS en fonction des besoins qui auront été exprimés par le CCAS. Globalement, les subventions à caractère social augmentent. L'ensemble de l'enveloppe en matière sociale n'est pas fléché, puisqu'on attend de voir comment se déroulera l'année en matière de besoins en matière sociale. Les subventions à caractère sociales et à caractère, pardon, à caractère sportives, à caractère culturelles, sont stables. Je confirme ce qui avait été indiqué au débat d'orientations budgétaires. Au global, l'enveloppe de subventions est portée à 1,7 millions d'euros ; une progression globale de 16 %. Vous avez par ailleurs indiqué que, dans ce poste subventions, nous retrouvons deux éléments particuliers : c'est l'indemnité d'Indigo pour un montant de 475 000 euros, c'est au titre de la fermeture partielle du parking de la gare, et nous retrouvons également une enveloppe d'un peu moins de 50 000 euros qui sera réajustée en fonction des besoins pour le fonds d'indemnisation pour les commerçants de la rue Pouteau. Voilà pour les principales dépenses.

La projection en matière d'épargne donne une épargne, un autofinancement de l'ordre de 7,2 millions d'euros pour un remboursement capital de la dette de 5,6, ce qui devrait théoriquement générer une épargne nette d'1,7 millions d'euros. Mais là, il faut le prendre avec des pincettes, parce que souvent, l'épargne nette, elle est plus importante, le réalisé est plus important que ce que nous avons anticipé.

Sur la section d'investissement – j'en termine – la section d'investissement, on est encore en 2024, sur une année record. C'est 24 millions d'euros qui ont été engagés en 2023, ça a été dit tout à l'heure ; l'année 2024 va être du même acabit, puisque c'est un montant du même ordre : en intégrant les reports, on est quasiment à 28 millions d'euros. Vous avez le détail des opérations d'investissement dans la note de présentation, en page 27 et suivantes. J'indique simplement que lorsque l'on agrège l'ensemble des Autorisations de Programmes qui sont inscrites dans notre PPI depuis 2021 jusqu'à ce jour, nos des Autorisations de Programmes, elles s'élèvent, toutes opérations confondues, à 178 millions d'euros. Donc, ça fait un peu le lien avec avec le sujet de l'endettement ; il faut mettre en face ce niveau d'investissement. Dans le détail, les opérations, vous les avez dans la note. Simplement, deux-trois focus. Le volet Education-Enfance portera quasiment plus d'un tiers nos dépenses d'investissement. 35 % de nos dépenses d'investissement concerneront l'Enfance et l'Education pour quasiment 10 millions d'euros. Et on poursuit ce qui a été entamé depuis ce début de mandat, mais également le mandat d'avant. On poursuit la requalification, la construction d'écoles. Et en 2024, c'est l'école Decourbe qui va engager beaucoup de crédits, puisque c'est 3,4 millions d'euros pour cette année en tout cas. L'école Decourbe, c'est un projet à 17 millions d'euros. 17 millions d'euros une école élémentaire et maternelle toute neuve, un restaurant scolaire et un centre de loisirs. Je pense que les Melunais et les familles qui fréquenteront cette école seront très heureux d'y mettre leurs enfants, et la question de la manière dont cette école aura été financée, ne sera pas un sujet de crispation dès lors que leurs enfants seront bien accueillis dans cette école. Certes, c'est une école neuve, en quasi construction, mais on a un programme encore important sur nos écoles pour lesquelles on va procéder à des travaux, notamment de remplacement des huisseries. Vous le savez, 2024, c'est la phase 1 de changement des

huisseries de l'école Pasteur. 625 000 euros, on est sur ici une opération, à 2.5, je crois, 3.5 millions au total lorsqu'on intègre toutes les opérations, toutes les phases de Pasteur. L'école Capucins, là encore, des huisseries et des sanitaires, l'école Montaigu, avec des réfections de classe. Le programme de travaux dans les écoles se poursuit, ainsi que le programme de mise en accessibilité des écoles, puisque cette année, c'est Capucins, Mézereaux et Pasteur qui verront des travaux de mise en accessibilité pour un montant d'un peu plus de 3 millions d'euros – de 3 millions d'euros, pardon, de 320 000 euros. 330 000 précisément : 328 000. La restauration scolaire vous le savez, nous avons acheté un bâtiment, le restaurant d'Enedis, et qui sera livré aux familles à partir de la rentrée des vacances de Pâques. Et par ailleurs, nous engageons 890 000 euros pour le démarrage des travaux du restaurant Montaigu, qui a été dégradé fortement puisqu'il est neutralisé désormais, le restaurant scolaire Montaigu. Le poste le plus important Education-Enfance.

Le deuxième, le Cadre de Vie, avec une enveloppe de 7.5 millions d'euros, dont plus de 4 millions d'euros concernant les voiries. Je ne les détaille pas, elles sont dans la note de présentation. Et dans ces 4.2 millions d'euros, nous trouvons une requalification de nos voiries, mais également une mise en accessibilité pour certaines d'entre elles. Et j'évoque, je l'avais déjà dit, mais j'évoque notamment la mise en accessibilité du Quai de la Reine Blanche.

Culture, essentiellement le cinéma, 3.2 millions d'euros ; et pour le cinéma en particulier, c'est 1.8 million d'euros de participation à la SPL. Nous finaliserons les travaux de l'Espace Saint-Jean avec une enveloppe de 700 000 euros en 2024. Voilà. Tous secteurs confondus, nous engageons plus de 25 millions d'euros. Secteurs confondus en termes de compétences, secteurs géographiques, puisque nous vous avons mis dans la note de présentation une répartition géographique de nos travaux d'investissement pour bien illustrer le fait que l'ensemble des Melunais bénéficie des investissements qui sont engagés par la Municipalité et il ne s'agit pas d'en avantager les uns plutôt que les autres. Pour financer nos investissements, nous recourons à l'emprunt. Donc à ce stade, il est proposé de l'inscrire à un montant de 7.6 millions d'euros. On verra, en fonction de la consommation effective des crédits et de l'avancement des opérations, si nous mobilisons effectivement cette enveloppe de 7.6 millions d'euros. Pour le reste, le financement de nos opérations d'équipement est assuré classiquement avec les subventions de nos partenaires que sont l'Etat, la Région, le Département, l'ANRU. Je ne les cite pas. Et par ailleurs, nous nous finançons grâce au résultat de la section de fonctionnement en 2023 que nous avons affecté en investissement, puisque nous faisons le choix, dans la Majorité, de réemployer les excédents de l'exercice précédent pour le financement des investissements de façon à assurer une maîtrise de l'endettement et éviter d'avoir à recourir davantage à celui-ci. Je n'en dis pas plus. Tout a déjà assez longuement été dit et je suis néanmoins à votre disposition pour répondre à vos questions complémentaires, puisque je l'ai encore répété, on avait passé quasiment trois heures sur le débat il y a un mois. Merci. Monsieur Saint-Martin.

Monsieur Saint-Martin : Oui, alors en effet, on ne va pas refaire le débat d'orientations budgétaires. Donc j'irai à l'essentiel pour expliquer le vote, qui était en vote contre. Je le ferai rapidement, pour préserver l'attention des uns et des autres. On a déjà dit quels étaient les points d'achoppement et de difficulté par rapport aux orientations politiques qui sont les vôtres et, par contraste, ceux que nous on porterait. Je ne vais pas développer à nouveau. On votera contre en conséquence. Mais en soulignant au passage l'augmentation non anecdotique du budget, qui commence à devenir faramineux, qui atteint maintenant 118 millions d'euros, soit une évolution de 5,43 % par rapport au budget de l'année précédente, qui lui-même

augmentait déjà sensiblement par rapport aux précédents budgets. On a quand même une trajectoire qu'il va falloir contrôler. J'imagine que c'est contrôlé, tout ça. Mais quand même, il y a une pente. Une pente potentiellement glissante, qui est causée par des dépenses, des investissements, dont nous avons assez dit qu'ils étaient à critiquer pour certains, et correspondaient à un développement non soutenable de la ville. Je pas refaire l'argumentaire sur la ville stationnaire que nous, on propose, qui est un peu différent, post croissance. Toujours est-il que vous persévérez, et ça n'aura pas été faute d'alerter, de conserve, souvent d'ailleurs, avec les collègues des oppositions. Dans la note de présentation que vous avez restituée, les rédacteurs exigent des lecteurs une certaine sagacité, il faut le dire : le diable est dans les détails et dès le départ. Quelle est la priorité ? L'axe structurant ? On en avait discuté la dernière fois. En fait, ça bougeait entre la Solidarité, la Sécurité. La dernière fois, c'était la Sécurité qui était numéro 1. La Transition Écologique, l'Education, comment hiérarchiser ? J'avais posé la question de l'articulation de ces axes ; ils ne sont pas numérotés, mais on sent par moment poindre des valorisations plus ou moins contrastées. Comment hiérarchiser ? Ce qu'on constate quand même, c'est que, entre le DOB et la note de présentation qui nous a été donnée à lire, ça a bougé. Je me posais la question de pourquoi ça a bougé, puisque la Sécurité, qui était l'axe fort sur lequel vous vous êtes positionné, même politiquement aux vœux, c'était l'axe fort, le premier axe que vous avez présenté, est désormais rétrogradé en troisième position. Peut-être que c'est purement rhétorique, mais je... Je finis, il n'y en a pas pour très longtemps. Et qui est devant maintenant ? La Cohésion et la Solidarité. Et l'Education en deuxième position. Est-ce à dire que nous avons été écoutés dans les discussions que nous avons eues ? Nous, on prônait au contraire la Solidarité, la Cohésion, au premier plan dès le départ, et qui, finalement, commandaient tout le reste. Ça, je n'en suis pas complètement sûr. Peut-être que c'est un artefact de présentation, je n'en sais rien. Je pense qu'on n'ira pas jusque-là, et ce serait peut-être parier sur la capacité d'écoute de la Majorité et son souci de coconstruire avec l'Opposition. Toute relative, cette bienveillance. Je pense qu'on n'en est pas là, en effet.

L'autre point aussi que je voulais quand même souligner : vous en faites des caisses sur les dépenses de Solidarité. C'est affiché : premier point de l'argumentaire mais il n'y a qu'à voir la subvention au CCAS. Ça augmente un petit peu, mais vraiment, c'est chiche. C'est passé de 427 000 à 443 000, je l'avais dit la dernière fois, c'est une augmentation de 16 000 euros, soit je tiens à le dire, c'est le budget sophrologie, alors que les besoins des populations sont criants, on l'a déjà souligné la dernière fois. C'est dès lors beaucoup dire sur l'axe prioritaire que constituerait la Solidarité à vos yeux. Le déploiement des caméras de surveillance, pendant ce temps-là, parmi les grosses dépenses faramineuses qui sont alignées dans les tableaux, mais aussi l'armement, le déploiement de la Police Municipale, la création de l'antenne près de la gare – une dépense in extremis l'année dernière. Et bien, par comparaison, ça reste la panacée d'une politique qui veut s'affirmer quand même massivement à droite. Vous avez parlé d'orientation politique, clairement, il y a un marqueur de ce point de vue-là, et ça, c'est une politique très à droite et pour cette raison, hyper dispendieuse. Et parmi les éléments discutables qui se sont imposés à la délibération collective la dernière fois, j'éviterai d'évoquer à nouveau les subventions aux écoles privées qui, en ce moment d'ailleurs, font les grands titres à l'Assemblée Nationale. Il y a un rapport qui a été produit, je tiens à le souligner d'ailleurs par un rapporteur LFI et un président Renaissance, comme quoi par moment, on peut coconstruire intelligemment sur ces questions-là. Je n'évoquerai pas non plus le manque d'investissement significatif dans l'offre culturelle – pas simplement les équipements, pas simplement le bâti. Il faut aussi les faire vivre, les exploiter, et je trouve que ce n'est pas à la hauteur, encore une fois, d'une ville préfecture, et j'en dirai plus tout à l'heure

parce que je vais – je crée un petit effet de teasing – mais j'interviendrai plus massivement sur les budgets participatifs, puisqu'il ya une ligne qui est quand même fléchée, et on avance sur cette question, et j'essaierai d'être constructif avec quelques arguments, pour faire en sorte que le dispositif soit peut-être intelligemment porté. Et j'en ai fini. Je maintiens le vote contre ce budget primitif.

Monsieur Mebarek : Très bien, merci. Monsieur Martin. Saint-Martin. En fait, c'était pour tester votre sagacité, l'inversion des ordres. Ce sont des priorités qui forment des piliers de notre action. L'un ne vaut pas forcément plus que l'autre, et l'ordre dans lequel ils sont cités... d'ailleurs, si on a cité la Sécurité la fois dernière dans le DOB et aujourd'hui la Solidarité, ça montre bien que l'un et l'autre se valent et qu'en réalité, il n'y a pas de numéro un, numéro deux. Nos priorités sont les quatre piliers qui sont énoncés dans notre note de présentation. Pour le reste, je ne répondrai pas dans le détail, mais je vois précisément, très concrètement, un renfort de crédits se concrétiser par des actions sur le champs social, et vous vous le verrez notamment sur les centres sociaux. Mais ce n'est pas, ce n'est pas le moment de l'évoquer maintenant ; on aura l'occasion dans différents Conseils Municipaux, de parler des actions qui sont entreprises par les centres sociaux. Y a-t-il d'autres observations ? Monsieur Guion.

Monsieur Guion : Merci oui, je ne vais pas refaire le DOB. Je suis d'accord avec vous. Juste une petite remarque au niveau des indemnités que vous prévoyez dans ce budget au profit d'Indigo pour manque à gagner pour 475 000 €, je voudrais mettre en miroir l'indemnité que vous mettez au profit des commerçants de la rue Pouteau : 47 500 €, donc dix fois moins. On voit la différence entre les deux. Indigo fait beaucoup de profits sur la DSP de Melun, ça ce n'est jamais contredit. Tous les ans ils font des profits, mais ils ont quand même une indemnité pour manque à gagner de 475 000 €. Je ne suis pas sûr que les commerçants de la rue Pouteau fassent des profits tous les ans – au sens bénéfiques – et ils n'ont que... Enfin, vous prévoyez de leur donner que 47 000, enfin dix fois moins qu'Indigo pour la gêne durant les travaux. C'était juste une petite mise en lumière là-dessus.

Au niveau des des investissements hors APCP, vous prévoyez 1,6 millions d'euros pour les études des travaux de dévoiement du réseau T Zen. Alors, je sais bien que là-dedans il y a la place Saint-Jean qui est refaite pour laisser la place au T Zen et notamment pour faire une seule voie de circulation de sortie sur la rue Bancel. Je voudrais savoir, et revenir, justement au niveau des dévoiements des réseaux, quelle est la part des dévoiements de réseaux uniquement payée par la Ville de Melun concernant, et ça, je l'assume, vous avez un petit peu crié au dernier Conseil Municipal sur ce désastre écologique et économique qu'est le T Zen – je le confirme, pour moi – je le répète, et je voulais savoir au niveau des arbres : il y en a cinq qui ont été abattus sur l'avenue Thiers, très vite. Il y a eu des articles derrière dans la presse locale. La journaliste semblait dire que la suite, c'était que les autres arbres de l'avenue Thiers allaient aussi être abattus. Vous n'avez pas nié jusque-là, ni lors du dernier Conseil Municipal, ni sur l'article. Je voudrais savoir quelle est votre position exacte. Est-ce que vous vous engagez à ce que ces arbres restent en place ou est-ce qu'ils sont condamnés ? Et vous aviez répété, lors du dernier Conseil Municipal que, je vous cite, « c'était moderne de couper des arbres pour refaire une rue et que c'était conservateur de vouloir garder les arbres ». Je vous laisse votre mot.

Monsieur Mebarek : Merci, Monsieur Guion. En fait, Monsieur Guion, vous faites le lien, toujours, vous faites le lien entre des sujets qui sont absolument sans lien, qui ne sont pas comparables et qui reposent sur des fondamentaux incomparables. L'indemnisation du

parking de la gare, bénéfice d'Indigo c'est contractuel. Nous sommes ici sur un contrat d'affermage qui a 30 ans, qui arrive à échéance cette année. Et, comme tout contrat, on est censé laisser à la disposition du gestionnaire de ce parking pendant les 30 années un parking tel qu'on lui a remis au départ. Et il s'avère que depuis maintenant trois ans, le parking est quasiment neutralisé de moitié. Et, comme dans tout contrat, la partie qui ne respecte pas ses obligations doit compenser le préjudice souffert par l'autre partie. Nous provisionnons – à l'instant où je vous parle, le contrat n'est pas terminé, et on va finaliser nos discussions avec Indigo pour clore ce chapitre du contrat de l'affermage de la gare. Le montant de l'indémérité sera défini à ce moment-là. C'est une provision qui est inscrite, mais qui est une provision nécessaire. J'engage la responsabilité de la collectivité, et si la collectivité ne respecte pas ses obligations et ne compense pas ce préjudice souffert, la collectivité se fera assigner par le délégataire, et puis probablement que le préjudice devra être indemnisé. J'estime être un élu et un Maire responsable, et je provisionne un montant d'indemnité.

Maintenant, la question de la rue Pouteau, c'est un autre débat. À ce stade, nous provisionnons un montant. Nous mettons en place une commission, je pense que ce sera au prochain Conseil, je ne sais pas... Oui, au prochain Conseil. Nous mettons en place une commission d'indemnisation avec un certain nombre de critères, assis sur la perte de chiffre d'affaires des commerçants, la perte de marge qui en résulte ; et, à l'issue de ce calcul – perte de chiffre d'affaires, perdre de marge – et d'un plafonnement que l'on va indiquer, parce que la Ville n'est pas responsable de 100 % des résultats d'une entreprise. Si on veut prendre notre part de responsabilité sur une perte de marge, ce n'est pas 100 %. Et ça va être plafonné, évidemment. Et je pense que les deniers publics, le respect, l'usage des deniers publics, m'impose de ne pas indemniser 100 % d'une marge perdue alors que l'entreprise exploite son activité librement. Les règles que l'on va mettre en place vont, à la fin, conclure à des montants en face de chaque demande des commerçants concernés. Et là, on avisera, et en fonction des montants, selon la perte de marge, le plafonnement, etc., on aura un montant. Et peut-être que l'enveloppe qui est fixée aujourd'hui 47 000 €, ce ne sera peut-être pas 47 ; ce sera peut-être 60 ou 70, ou peut-être 30, je ne sais pas. On verra en fonction des calculs qui seront faits lors de cette commission. Mais c'est bien deux sujets différents.

Et puis quant au sujet que vous évoquiez tout à l'heure de l'avenue Thiers, ce n'est pas le sujet, ce n'est pas le débat. Nous sommes sur le budget. Vous avez évoqué les travaux d'assainissement pour poser la question des arbres. J'ai, là encore, très longuement et assez dynamiquement je l'avoue, répondu lors du précédent Conseil, assez même passionnément, répondu à la question lors du dernier Conseil. Je ne vais pas refaire cette longue... ce long exposé sur le sujet de l'aménagement de l'avenue Thiers. Des discussions sont en cours de finalisation avec le Département. Une réunion de restitution du plan d'aménagement final de l'avenue Tiers aura lieu le 23 avril, après les vacances de Pâques, où là, à l'issue de cette réunion, nous vous indiquerons la solution qui aura été retenue. 24 avril, c'est ça. Très bien. Y a-t-il d'autres questions ? Oui. Ségolène Durand, oui.

Madame Durand : Oui, je vous remercie parce que je vais conclure pour notre groupe. Vous vous en doutez, on va voter contre ce budget. On va le voter, mais on va voter contre. On va voter contre ce budget car vous n'avez pas pris en compte nos remarques lors du DOB, que nous estimions tout à fait légitimes, et nous ne sommes pas en accord avec vos choix et vos priorités budgétaires. On votera contre ce budget puisque, comme vous l'aurez compris, pour nous, il ne reflète pas suffisamment les actions attendues par les Melunais. Plusieurs exemples ont déjà été donnés. Nous en avons longuement parlé, un petit peu ce soir, et longuement au dernier Conseil. Mais permettez-moi quand même de prendre l'exemple du budget

participatif, qui arrive enfin au budget, certes bien en-dessous du montant promis lors de la campagne, mais qui vous permettra quand même de dire que vous l'avez mis en place. A contrario, on met 11 millions d'euros dans le cinéma, mais lui, il se voit, donc il n'y a pas de sujet. Pour autant, permettez-moi de vous dire que c'est quand même regrettable que pour vous, la politique soit une affaire de visibilité, Monsieur le Maire ; pour nous, c'est une affaire de vision. Evidemment, je suis à votre disposition si vous souhaitez que je vous donne plusieurs exemples.

Monsieur Mebarek : Merci, Madame Durand. Je crois sincèrement avoir fait preuve de vision dans les débats qu'on a eus lors du dernier Conseil Municipal et j'ai même été assez surpris du peu de réaction que j'avais en face de moi lorsque j'ai fait part de ma vision. Oui. Vraiment. Vraiment. J'ai vraiment été surpris du peu de réaction et de contradiction à cette vision. Finalement on partageait, j'ai l'impression. Il n'y a pas d'effet de, Madame Durand, il n'y a pas d'effet, ni d'effet de manche, ni d'effet de comm. Simplement, on avance. On avance sur un programme. On avance sur les actions qu'on a présentées aux Melunais au début du mandat, et on les concrétise au fil de l'eau. Certaines se font plus vite que d'autres ; certaines, possiblement, ne pourront pas se faire parce que pris par le calendrier ou des contraintes diverses et variées. Mais en tout cas, on avance, on ne fait pas de la comm. Le cinéma qui est en construction, ce n'est pas de la comm. C'est un cinéma qu'on a annoncé depuis le mandat d'avant, à l'époque où Gérard Millet était encore Maire. Je suis très heureux que ce soit concrétisé sous le mandat commun de Louis Vogel et de moi-même, et ce n'est pas de la comm. Et je serai très heureux, lors de l'inauguration, de vous accueillir. Et je serai très heureux, avec les Melunais, d'assister aux premières séances, et on sera tous fiers de ce cinéma. Pour le reste, là encore, on peut – ou pas – partager nos actions politiques, mais j'estime que nous ne sommes absolument pas dénués de vision. Madame... Monsieur Humblot. Oui, Ségolène.

Madame Durand : Juste, permettez-moi de revenir quand même sur ce que vous venez de dire, Monsieur Mebarek. Quand vous donnez votre vision, qu'on vous explique que nous ne sommes pas d'accord, qu'on vous prouve par A + B que ce que vous faites ne va pas dans le bon sens, vous n'écoutez pas. Donc, arrivés à un moment, si vous voulez, on peut passer des heures en débat. On peut faire durer un Conseil Municipal jusqu'à quatre, cinq heures du matin, il n'y a pas de soucis. Mais pour ça, il va falloir accepter de nous écouter, ce que vous ne faites pas toujours.

Monsieur Mebarek : D'accord. Pas toujours. Vous voyez ? Je le fais parfois. Monsieur Humblot.

Monsieur Humblot : Oui, merci. Merci, Monsieur le Maire. J'avais deux points d'interrogation. L'une, c'est concernant l'agenda d'accessibilité. Vous avez évoqué tout à l'heure trois cents et quelques milles euros sur des des travaux d'accessibilité dans les groupes scolaires. Il est indiqué dans le dossier, page 110, que le montant des mises aux normes accessibilité sur l'exercice 2024 était de 498 000 €, ce qui regroupe, je pense, un certain nombre de travaux. Première question, c'est : est-ce que ce montant intègre les travaux d'accessibilité dans le cadre des travaux en cours ? Je pense notamment aux travaux de l'école Decourbe, à la crèche des Dauphins, etc. Et deuxièmement, sur ce même sujet, qu'en est-il de l'avancement de l'ADAP ? Car il y a un an maintenant, vous avez engagé une demande de prolongation des travaux d'accessibilité, et il me semble que le montant total des travaux

ressortait à 5 millions d'euros. Les travaux d'accessibilité devraient donc être terminés fin 2026, si mon calcul est bon. Et que je m'étonne d'un faible montant, mais qui n'est pas une première, parce que c'était déjà le cas sur les deux budgets précédents, où le faible montant des travaux d'accessibilité affecté à l'ADAP – et l'ADAP, moi, j'ai fait le total du dossier que vous avez présenté, qui allait jusqu'en 2027, c'était sur trois ans et il y avait pour plus de 5 millions d'euros de travaux d'accessibilité.

Le deuxième point, qui est un autre élément, c'est : il y a un panneau devant l'Espace Saint-Jean qui indique que la ville de Melun investit 496 000 € dans les travaux de mise en sécurité, mise aux normes, etc., alors que je vois que dans le budget 2024, qu'il y a un chiffre de 913 000 €. Est-ce qu'on est près des 500 000 ou près du million ? C'est quand même assez conséquent comme différence.

Monsieur Mebarek : Sur la première question, les 493 000 € tout confondu d'accessibilité, on est sur du hors les opérations nouvelles. Decourbe, évidemment, n'est pas dedans. On est vraiment sur des travaux qui sont réalisés sur des bâtiments pour lesquels on ne fait pas d'autres travaux, mais qu'on rend accessibles.

Sur les crédits qui sont indiqués en 2024, et pour répondre à votre question sur l'ADAP qui, effectivement, se termine fin 2026, on respectera le calendrier. L'engagement est pris vis-à-vis de l'Etat. On a un certain nombre d'études qui sont menées en 2024 et qui sont financées par les crédits qui sont réalisés dans les 493. Dans les 493, on a des travaux physiques, mais on a également des études qui vont déboucher sur des travaux en 2025, 2026, pour lesquels on aura des crédits plus importants.

Concernant l'Espace Saint-Jean, Mathieu Duchesne.

Monsieur Duchesne : On a déjà répondu la dernière fois à cette question à Arnaud Saint-Martin. Donc sur le panneau, le montant ne comprend pas la verrière. Il faut ajouter le coût de la verrière. Il n'y a que le coût du désenfumage du sous-sol qui est compris, plus certains réaménagements qui ont été nécessaires en cours de travaux à l'intérieur. Et voilà, vous arrivez avec une augmentation des coûts au passage à 913 000 euros.

Monsieur Mebarek : Merci Mathieu. Oui, Aude.

Madame Luquet : Merci. Effectivement, on ne va pas refaire le DOB qui avait duré un temps certain, ce sera une explication de vote, en tout les cas de ce budget. J'ai, et vous l'avez aussi, lu comme moi, le contrat de ville que la Ville de Melun a signé il y a peu de temps. Les éléments, les indicateurs, on en parle. On les a déjà vus. C'est les mêmes qu'on avait pu voir ensemble aux précédents DOB, les mêmes qu'on peut voir lorsqu'il y a des éléments concernant le projet de rénovation urbaine. Je reste, et je pense que vous partagez en tous les cas cette vision de la ville, c'est qu'il y a quand même aujourd'hui cette paupérisation que nous avons, cette inquiétude que l'on peut avoir sur l'avenir de notre commune. Les problématiques de sécurité, on l'a vu dernièrement, il y a eu une étude qui a été faite, qui a été reprise dans les journaux, qui indique quand même les difficultés que nous rencontrons aussi au niveau sécurité, cette difficulté que nous avons aussi dans les quartiers – les familles monoparentales, le fait qu'il y ait eu aussi un certain nombre de précarité, de fragilité dans l'ensemble de nos quartiers. Et nous sommes attachés à cette commune. Nous y vivons, en grande partie, et nous voyons bien que ce sentiment en tous les cas, de déclassement, nous le connaissons et nous le savons. On le vit tous les jours, quand on se promène dans Melun, quand on veut aller chez les commerçants. Même si moi, je salue l'engagement de certains commerçants... le nouveau

magasin de sport. Il y a des choses qui sont faites, c'est indéniable, il faut le reconnaître. Pour autant, dans les budgets, dans le budget que vous présentez, vous parliez de vision où la dernière fois vous avez été effectivement un petit peu vif sur le fait que, parce qu'on ne partageait pas la même idée que vous, c'était un manque d'ambition. Moi, je ne le perçois pas de cette manière-là. Je pense qu'on n'est pas forcément d'accord sur ce qu'on imagine de Melun dans 10, 20 ou 30 ans. Je crois que le travail n'a pas été fait avant ; c'est-à-dire que lorsqu'on est élu – je pense que je l'ai déjà dit il y a un mois – lorsqu'on est élu, on se doit de dire quelle sera la ville de Melun dans 10, 20, 30, 40 ans. C'est un travail qui n'a pas été fait précédemment parce qu'on n'a pas été capable de réfléchir à un aménagement du territoire pour une ville de 30 000, 40 000 voire 50 000 habitants, c'est ce que vous souhaitez. Ce que je trouve inquiétant, c'est que l'ambition, ou en tous les cas la vision que vous avez aujourd'hui, sur certains points, on peut s'y retrouver, sur d'autres, on ne s'y retrouve pas. Le T Zen on ne va pas y revenir, moi, je pense que c'est une ineptie totale et que, lorsque je vois l'état de ma ville aujourd'hui, que je traverse, j'avoue que je ne sais pas comment on va en sortir. J'aimerais qu'on s'en sorte. Je ne suis pas dans une idée de dire il faut absolument échouer. Je dis que j'aimerais que la ville s'en sorte, j'aimerais qu'on soit en capacité d'être attractif, et je ne vois pas comment la Ville de Melun peut être attractive. On avait un vrai projet et je sais, Monsieur le Maire, qu'on était sur la même idée, notamment sur le déplacement de la prison de Melun. 2021, j'ai relu quelques communiqués de presse de Monsieur le Sénateur qui disait : « on a gagné, on va déplacer la prison de Melun ». Aujourd'hui, on est mort. Je peux vous dire, j'ai encore discuté avec le directeur de cabinet du Garde des Sceaux. Sauf à ce que l'on fasse un choix, et on l'avait évoqué, Monsieur le Maire, sur un appel à projet, je ne vois pas ce que l'on peut faire. Et je trouve ça dommage, parce que c'était un élément qui pouvait être structurant, quel que soit le projet qu'on pouvait avoir. Mais on n'a pas de projet. Donc on n'a pas d'envie. Donc on ne donne pas envie. Forcément, on n'est pas suivi et, financièrement, on aurait pu amorcer quelque chose, et c'est ce que je peux regretter : c'est-à-dire qu'on est capable de mettre des millions et des millions dans un cinéma, mais on n'est pas capable de mettre 30, 50 000 € dans un appel à projet européen qui nous aurait permis, en tous les cas, d'avancer sur ce projet de déplacement de la prison. Parce qu'aujourd'hui, le constat, il est simple et je pense qu'on peut collectivement en être responsable et déçu : c'est qu'on va avoir, en gros, quatre prisons autour de Melun sur 10 km². Ça n'existe pratiquement pas en France. Entre Réau, Crisenoy, le centre de détention de Melun, le centre de semi-liberté qui est aussi rue Despatys. Et pour en avoir échangé aussi avec le Préfet, on en a échangé. Il me dit : « effectivement, ça n'existe pas, ou pratiquement pas, en France, qu'on est cette vision-là ». Moi, je trouve ça dommage, parce qu'on avait un objet, on pouvait en faire quelque chose, et je ne le retrouve pas, alors dans le budget, encore moins, puisque ce n'est pas quelque chose qu'on a budgété. Mais je sais qu'on avait quelque chose à faire, et on aurait dû le faire, et on aurait dû engager, investir et prendre le risque. Ça, c'est un de mes grands regrets parce que je me suis battue depuis mon élection en 2017 en tant que Parlementaire. J'ai amorcé, je me suis engagée, je suis allée rencontrer le Ministre et on a fait le travail ensemble. Tous les élus l'ont fait ensemble et je vous rappelle la visite de Nicole Belloubet au centre éducatif fermé de Combs la Ville en 2018, pour arriver... Et on était, Président du Département, Région, on était tous d'accord et nous avons échoué. Moi, je ne suis pas Maire de Melun et je n'ai pas les moyens aujourd'hui de faire un appel à projet. Mais si jamais, à un moment donné, Monsieur le Maire, vous savez que vous aurez tout mon soutien et je fais encore en sorte, pour en avoir discuté la semaine dernière avec le Garde des Sceaux, que l'on puisse arriver à atterrir pour sortir effectivement cette prison de Melun, pour trouver un aménagement des bords de Seine, de redonner... Enfin voilà, on a tellement de choses à faire qu'on aurait dû le faire ensemble, et

ça je le regrette.

Autre point qui explique aussi notre vote, c'est la priorité que vous avez indiquée – on en a parlé il y a un mois sur la transition écologique et moi, je trouve que c'est un petit peu le parent pauvre de cette politique qui est municipale. Transition Ecologique, vous dites que c'est une priorité, plus 2 ETP. Moi, je trouve ça un petit peu petit et étriqué. Ça manque d'ambition, sincèrement, ça manque d'ambition. Et sur les autorisations de programme, la Transition Ecologique, c'est 2,5 %. Alors, comme on sait que ça va être fléché à un moment donné en termes budgétaires, on sait qu'il va y avoir une obligation de flécher ces investissements verts, j'espère que ça va augmenter parce qu'on a besoin de retrouver de la nature. On a besoin de retrouver du vert. On le voit aujourd'hui, on voit comment on le vit, et je crois que c'était important de le rappeler.

Enfin, je ne reviendrais pas sur la dette et sur l'échange que j'ai eu avec Monsieur le Premier Adjoint. Pour autant, quand on dit dette, il y a remboursement de la dette. Quand on dit remboursement de la dette, c'est forcément qu'il y a des contribuables qui vont payer des impôts et qui vont rembourser. Et on sait très bien qu'à Melun, il y a très peu de personnes qui payent des impôts. Bien sûr, il y a l'utilité. Après, lorsqu'on prend le conservatoire, on sait très bien : le coût initial du conservatoire, le coût final du conservatoire ça n'a pas été le même. Il y a eu une augmentation qui était assez conséquente. Et idem pour l'Escale. Il y a des choses qu'on peut partager. Mais sur la dette, quand on dit dette, on dit remboursement de la dette. Et je ne suis pas certaine qu'en tant que citoyenne, si j'avais un montant d'endettement aussi fort que la Ville de Melun, je ne suis pas sûre que ma banque me suivrait aujourd'hui, toujours et encore, parce que je crois que, malgré tout, on ne peut pas s'enorgueillir d'avoir 100 millions ou pratiquement 100 millions d'euros de dette, je suis désolée, même s'il y a des investissements. Et d'autant plus lorsqu'on regarde d'autres communes, par exemple, si on prend la commune de Chelles, ils ont des investissements aussi forts que nous et ils baissent leur dette. En dix ans, ils ont baissé de 20 millions d'euros. C'est à voir. Donc voilà, quelques pistes. Je ne sais pas si on aura l'occasion de rééchanger sur le déplacement de la prison. Moi, je suis à votre disposition parce que je n'ai pas abandonné totalement l'idée ; j'aimerais bien qu'on puisse aboutir, quand bien même ce soit pas avec l'Agglomération Melun Val de Seine. Je vous remercie.

Monsieur Mebarek : Merci, Madame la Députée. Je ne vais pas encore répondre à tout. Melun. Aujourd'hui, Melun il faut la prendre comme elle est. Il ne faut pas jeter la moitié de la ville à la poubelle. La ville, elle est unique, avec sa diversité, avec sa diversité sociologique, avec sa diversité tout court. Il faut prendre la ville comme elle est en fait. Et aujourd'hui, moi, j'aime la ville avec ses habitants. Et on vit ensemble, et on essaie de mieux vivre ensemble. Et on met en place des politiques publiques permettant de faciliter la vie des gens. Oui, Melun a changé. Oui, Melun a changé. Vous évoquez la paupérisation de la ville, mais ce n'est pas que Melun, c'est le pays qui se paupérise globalement. La société française a de plus en plus de difficultés. Les difficultés sociales dépassent largement la Ville de Melun. Et, comme plein d'autres villes en France, on vit ces transformations. En tant que nous autres, collectivement, élus municipaux, notre rôle, c'est d'essayer de faire au mieux pour faciliter la vie des habitants mais pas de les découper en tranches et de dire « ceux-là, je n'en veux pas, et puis, il serait bien d'avoir que des bons ». En fait, c'est un ensemble. Et la politique que qu'on essaie de mener, elle est équilibrée. On essaie de faire du social pour aider ces, justement, ces personnes qui sont en difficulté, qu'on avait moins avant sans doute, il y avait moins de social, mais il y en a toujours eu à Melun. Melun, et on n'a pas besoin de remonter à l'année 1947, mais dans les 30 dernières années, Melun a toujours été une ville populaire, assez équilibrée

sociologiquement, entre une partie bourgeoise et une partie populaire. Et globalement, on retrouve cet équilibre, mais avec néanmoins une exacerbation, effectivement, des difficultés pour la partie populaire. Je le conçois. Et donc les politiques que l'on met en place, elles essaient de parvenir à cet équilibre et faire en sorte que tout le monde puisse s'y retrouver. Et on crée aussi, on essaie, avec nos moyens – on n'est pas une ville riche, on est tous d'accord là-dessus – de créer des éléments d'attractivité pour faire que cette population plus riche reste chez nous, qu'elle n'aille pas ailleurs et qu'elle consomme chez nous. C'est compliqué. Je ne sais pas qui l'a dit tout à l'heure, Madame Monville, beaucoup de villes moyennes souffrent d'une désertification de leurs commerces, et cette désertification de leurs commerces, des centres-villes, fait que les populations qui ont l'habitude de les fréquenter ne viennent plus, quittent la ville, etc. Mais ça, ce n'est pas propre à Melun. Et on met en place des actions permettant de changer les choses. Peut mieux faire sans doute. Nous sommes, la Majorité, à l'écoute de vos idées. J'entendais tout à l'heure la vision de Madame Durand, mais pour l'instant je n'ai pas entendu d'éléments de vision concret qu'elle nous mette sur la table. Vous avez évoqué des éléments, notamment le déplacement de la prison ; on est totalement en phase là-dessus. Et je ne me désespère pas de ce que cette prison quitte la ville. Cette prison quittera cette ville. Evidemment. Non, mais cette prison quittera la ville de Melun. Dans ce mandat, certainement pas ; dans le mandat d'après peut-être. Si ce n'est pas le mandat d'après, ce sera celui d'après. Mais évidemment, cette prison du 19^{ème} siècle ne restera pas encore 30 ans à Melun. C'est impossible. C'est impossible. Les... à un moment donné, aujourd'hui, on a du rustinage pour faire fonctionner cette prison qui est vétuste. L'Etat a d'autres priorités parce qu'il a un plan prison, il a d'autres prisons à construire, d'autres places de prison. Mais une fois que ce plan prison il sera fait, à un moment donné il va être rendu à l'évidence que cette prison, en état ne peut pas vivre comme elle est. Elle est vétuste. Si ça ne se fait pas dans 2 ans, dans 3 ans, 4 ans, ça se fera. On vous rejoint pour dire : le plus tôt possible sera le mieux. Moi, je suis à votre disposition, avec vous-même, avec le Sénateur, pour engager – enfin, je parle pour lui – mais pour engager encore des actions, pour la faire partir le plus vite possible. Et, effectivement, on avait partagé l'idée en son temps, de dire : il faudrait peut-être lancer un appel à projet, dimension peut-être même européenne, pour créer de l'envie, créer de l'idée et puis montrer que Melun a des idées, qu'on veut faire quelque chose d'innovant ici. Je partage, je n'ai pas changé d'avis. Je pense que, à part peut-être Madame Monville qui était sceptique, mais je pense qu'autour de la... dans cette assistance, on est à-peu-près tous convaincu du fait, pas pas vous Monsieur Saint-Martin, mais en tout cas, on est majoritairement convaincu du fait que cette prison doit partir et laisser place à un cœur de ville attractif et qui constitue un exemple de transformation, de mutation, de ce qui était un ancien bâtiment qui était une prison. Après, dans le détail, je ne vais pas répondre à tout ce que vous avez évoqué. La dette, il y a aussi une histoire. Cette histoire, elle traduit aussi un niveau d'endettement mais cette histoire, c'est une histoire d'investissements passés que d'autres villes n'ont pas forcément faits. Alors Chelles, j'aime bien, j'aime beaucoup Brice RABASTE, mais Chelles et Melun je ne pense pas qu'on puisse les comparer. Chelles en termes de sociologie sans doute, en termes de taille elle est plus importante. En termes de cœur de ville, je ne suis pas sûr qu'on puisse comparer Chelles et Melun, en termes de fiscalité, de production de fiscalité, je ne suis pas sûr qu'on soit aussi mieux lotis que Chelles en matière de ressources, de recettes fiscales. Je pense qu'à Chelles il y a plus de recettes fiscales. Chaque ville a son particularisme. On fait avec. On aime Melun. On aime Melun comme elle est. Et avec vous, on veut la transformer, la moderniser, effectivement, éviter sa paupérisation. Mais là, ça ne dépend pas que de nous. Merci, oui, Madame.

Madame Luquet : Désolée, je me permets. Simplement, dans mes propos, parce que je ne voudrais pas qu'il y ait confusion. Je ne dis pas qu'on doit prendre certains. Je suis issue des quartiers populaires aussi. Je veux dire j'y ai habité en étant jeune. Et je ne dis pas que, forcément, on est en train de... Je dis que la fracture sociale est réelle, et qu'aujourd'hui ce n'est pas faut prendre ou pas prendre ; il ne faut pas se méprendre sur ce que j'ai dit. On doit bien vivre ensemble. C'est ça l'objectif.

Monsieur Mebarek : Merci, c'est clair. Madame Monville.

Madame Monville : Je vais évidemment voter contre ce budget. Je voudrais dire à Madame Luquet, parce que vous permettrez quand même, c'est de bonne guerre, qu'elle appartient au Gouvernement qui nous matraque socialement depuis un petit moment déjà, et que si paupérisation il y a dans notre ville, on le doit aussi aux politiques gouvernementales, et à un certain nombre de décisions qui ont été prises et qui continuent, puisque nous aurons la énième, la troisième réforme du chômage depuis le début du premier quinquennat Macron. Réforme du chômage dont tout le monde dit, y compris d'ailleurs je crois des gens de votre parti politique dans cette Majorité, qu'elle est de nature à appauvrir encore davantage des gens qui sont déjà très pauvres et exposés à la précarité sociale. Moi, je veux bien qu'on vienne ensuite ici tenir un discours sur l'égalité entre la nécessité de pousser des politiques qui permettent une égalité réelle entre les citoyennes et les citoyens de notre ville, mais enfin, voilà, il faut quand même tenir compte aussi des engagements qui sont les nôtres, par ailleurs. Et puis, pour ce qui est de votre vision de la ville. Pour ce qui est de votre vision de la ville, je vous l'ai déjà dit, mais je vous le redis, et le budget que vous présentez le montre encore, c'est une vision qui est complètement surannée du développement, de ce que doit être le développement d'une ville. Vous nous avez dit encore là, maintenant, Monsieur Mebarek, en défendant votre budget : « nous faisons ce que nous pouvons pour retenir les classes supérieures qui habitent la ville, et qu'elles consomment, et qu'elles consomment dans la ville ». Mais si la possibilité pour Melun d'une vitalité économique dépend de notre capacité à retenir les classes supérieures qui vivent dans la ville, évidemment, on n'ira pas très loin, je veux dire. Il n'y a aucune imagination sur comment est-ce qu'on peut faire pour redynamiser le tissu économique et social d'une ville à partir de ses atouts – d'ailleurs atouts que vous n'avez jamais voulu investir : alors qu'on avait encore des terres agricoles autour de la ville, qu'on aurait pu construire une ceinture maraîchère, vous les avez bétonnés. Alors que, encore une fois, il y a un problème crucial de maintien du commerce local, vous avez fait s'installer des plateformes de distribution de biens aux alentours de la ville. Alors que nous aurions besoin d'une ville qui ait anticipé sur les désastres écologiques que nous voyons s'accélérer, vous n'avez, en termes de transition écologique – et là Madame Luquet l'a dit je ne vais pas le répéter derrière elle – vous n'avez quasiment rien investi. On commence tout juste à investir un peu dans la rénovation thermique des bâtiments publics de la ville alors que ça fait des années qu'on dit qu'il faut qu'on le fasse. Ça fait des années qu'on dit qu'il faut installer des panneaux photovoltaïques sur ces bâtiments-là, qu'il faut construire des bâtiments passifs, qu'il faut isoler depuis l'extérieur le parc de logements sociaux – ce qui n'est toujours pas fait par les bailleurs, et ce que vous ne réclamez pas à corps et à cris comme vous devriez le faire. Idem pour les mobilités, idem pour les mobilités actives non carbonées. De fait, vous avez une vision de la ville qui passe par un modèle de développement économique qui, aujourd'hui, n'existe plus. Quand vous dites : « on va enlever la prison ; moi, je vous le dis, ce ne sera pas forcément ce mandat-là, ce sera le mandat d'après ou celui d'après ». Déjà, il y a quand même une approximation dans le temps, là, qui est interrogante. Mais on va enlever la prison de là.

Bon. Outre le fait que moi, je ne suis pas d'accord, et vous le savez très bien. Et je l'ai déjà dit plusieurs fois, je ne suis absolument pas d'accord et je le répète ici : je trouve que c'est non seulement injuste pour les prisonniers, leur famille, le personnel pénitentiaire qui travaille dans cette prison, que j'ai rencontrés plusieurs fois, avec qui j'ai discuté plusieurs fois. Mais en plus que ça n'a absolument aucun intérêt, vraiment aucun intérêt pour la Ville. Et pour quoi faire en fait ? Vous allez faire quoi si vous enlevez la prison ? Vous allez encore une fois attirer des promoteurs immobiliers pour faire une opération immobilière qui n'aura d'intérêt que pour eux, mais en aucun cas pour les Melunaises et les Melunais, alors même que nous disposons déjà d'un certain nombre d'espaces qui pourraient être revalorisés – je pense par exemple à l'ancienne industrie Vendrand qui est encore à l'abandon. Ca fait des années qu'elle est à l'abandon, et à-côté maintenant on a construit un immeuble ; on a permis à un promoteur immobilier de construire un immeuble alors que ça aurait pu faire un espace absolument superbe en plein cœur de la ville, parce que pour le coup, c'est vraiment le cœur géographique de la ville, c'est-à-dire le lien entre le sud et le nord de la ville de Melun. Et vous ne l'avez pas fait. Donc là, tout ce que vous voulez, tout ce que vous voulez... Pour quoi vous voulez libérer l'espace de la prison ? Pour produire exactement ce que vous avez fait jusqu'à présent, c'est-à-dire un développement économique qui se base uniquement sur l'urbanisation de la ville et qui profite uniquement aux promoteurs qui investissent dans les programmes immobiliers qui ont grandi partout dans la ville. Par ailleurs, en effet, la ville s'appauvrit, et ça, vous n'y pouvez rien, vous n'y faites rien. Vous y pourriez quelque chose, bien évidemment, mais vous n'y faites rien. Et la fréquentation des différents services publics de la ville, on le voit à chaque fois qu'on a les chiffres, que ce soit sur l'école multisports, le conservatoire, etc., elle est faible par rapport au nombre d'habitants à Melun, c'est-à-dire que la ville pourrait monter en puissance sur les services qu'elle rend à sa population, et on sait très bien que les services publics sont des espaces de mixité sociale, sont des espaces qui concourent justement à faire communauté, à faire société ensemble. Et ça, par exemple, la Ville ne le fait pas.

Monsieur Mebarek : Merci, Madame Monville. Nous pouvons donc délibérer. Y a-t-il des votre contre ? Très bien. Qui s'abstient ? Donc le budget 2024 est adopté. Merci.

Adopté par 11 voix contre et 28 voix pour le Conseil Municipal :

VOTE le Budget Primitif de l'exercice 2024, équilibré en sections de fonctionnement et d'investissement pour un montant total de :

Investissement	35 259 399,90 €
Fonctionnement	82 868 323,00 €
Total :	118 127 722,90 €

VOTE le produit des taxes ménages (Taxe Foncière - bâtie, Taxe Foncière - non bâtie, Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires) pour l'année 2024 à hauteur de 36 608 938 € (hors rôles complémentaires) ;

PRECISE que le Budget est voté au niveau du Chapitre et Chapitre « opération d'équipement », par Nature, avec présentation croisée par fonction ;

PRECISE que les résultats définitifs de l'exercice 2023 sont intégrés dans le Budget Primitif 2024.

12 - REVISION ET OUVERTURE D'AP AU BUDGET PRIMITIF 2024

Monsieur Mebarek : Délibération numéro 12. En conséquence de l'adoption du budget, il est proposé la révision des autorisations de programme qui tiennent compte des ajustements évoqués dont le détail figure dans l'annexe à cette délibération. Y a-t-il des observations sur cette délibération numéro 12 ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adopté.

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

VOTE les Autorisations de Programme au Budget Primitif 2024 selon le tableau joint en annexe.

13 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS MELUNAISES AU TITRE DE L'EXERCICE 2024

Monsieur Mebarek : Nous allons, à partir de la délibération numéro 13, procéder à l'attribution des premières parties d'attribution de subventions à des associations. Sur cette délibération numéro 13, vous avez, en annexe de la délibération, la liste des associations qui bénéficieront de subvention. Il s'agit essentiellement de reconduire un soutien à des associations qui jusque-là ont bénéficié de subvention. Je précise par ailleurs que, pour toute subvention perçue par une association qui est supérieure à 5 000 €, une convention d'objectifs sera conclue entre la Ville et l'association bénéficiaire. La délibération numéro 13 porte sur un montant global de 586 240 €. Les délibérations qui suivent sont celles... Celles-ci concernent précisément des associations pour lesquelles les élus ne prendront pas part au vote. Celle-là, numéro 13, tout le monde peut prendre part au vote, puisque nous n'avons pas d'élus membres de conseil d'administration au sein des associations. Y a-t-il des observations ou des questions ? Madame Prim.

Madame Prim : Oui, j'ai une question : pourquoi, dans la liste en annexe, on n'a pas les associations sportives ? Parce qu'on n'en parle pas dans les délibérations, ou... ? Ca aurait été intéressant d'avoir une liste totalement exhaustive.

Monsieur Mebarek : La délibération n°13 vise toutes les associations hors sport.

Madame Prim : Pourquoi ?

Monsieur Boursin : En fin de compte, les associations sportives, les délibérations qui les concernent, font l'objet d'une autre délibération. Il y a l'ensemble du budget sportif avec les délibérations. Elles ne sont pas dans le même, comment dire, dans le même wagon, mais c'est tout. Par contre, quand on les vote, je pense l'avoir dit relativement à chaque fois, le processus...

Monsieur Mebarek : Noël, je vais compléter. On a la délibération numéro 28. On a la délibération numéro

28, où on va retrouver les subventions aux associations sportives. Etant précisé que nous avons déjà délibéré, avant même le vote du budget, sur des avances de subvention à un certain nombre d'associations. Et donc là, la délibération numéro 28, on va y revenir après. On va retrouver la subvention aux associations, d'ailleurs adhérentes de l'USM. Madame Prim, vous pouvez poursuivre vos questions si vous en avez d'autres.

Madame Prim : Oui, ok. Oui, sinon, c'est plus une observation qui sera suivie d'une question : la santé et le social sont les plus gros bénéficiaires des subventions, évidemment on s'en réjouit, mais on s'interroge sur la répartition entre les différents acteurs. Ça nous semble assez hétérogène et, comme l'a dit Monsieur Saint-Martin tout à l'heure, certaines dépenses de solidarité paraissent plutôt chiches, comparées à d'autres. Par exemple, le Secours Populaire ne bénéficie que de 1 500 €, le Planning Familial seulement 1 000, la Croix-Rouge 3 000 et Citeo, a contrario 127 000. Je rappelle, pour les Melunais qui nous suivent, que Citeo c'est l'organisme qui remplace Fidamuris, qui avait été mis en liquidation judiciaire, et a vocation à assumer la médiation sociale en lieu et place de la Ville. Et là, nous, on s'interroge, toujours, à chaque fois, sur la privatisation du lien social et de la médiation qui, pour nous, semble une forme d'abandon du lien entre la Ville et la population. On voudrait savoir comment sont décidées ces répartitions, si les sommes versées sont à la hauteur de celles qui ont été demandées pour le bon fonctionnement des associations.

Monsieur Mebarek : La réponse est oui. Lorsqu'une association, notamment sur le champs social que vous visiez tout à l'heure, vous avez pris l'exemple de la Croix-Rouge, par exemple, ou d'autres associations, sur ces associations-là, qui sont des associations historiques, partenaires de la Ville depuis longtemps, on est sur des demandes. C'est leurs demandes. Et par ailleurs, ces associations, et ça n'apparaît pas dans cette liste, bénéficient de mise à disposition de locaux, qui sont par ailleurs payés par la collectivité, auquel s'ajoute le montant de la subvention. Quand on voit les locaux, c'est ça ? Oui, oui, c'est ce que j'allais dire. Le premier point, c'est les demandes. En général, dans le social, on ne va pas en-dessous des demandes, sauf erreur ; dans d'autres types d'associations on peut être sous la demande, mais dans le social, on va souvent... enfin, les associations historiques, Croix-Rouge, Secours Populaire, etc. Et par ailleurs, on a une délibération numéro combien tu dis ? 37. On a la liste des locaux mis à disposition des dites associations. Concernant Citeo l'association ADEMNI, oui, vous l'avez dit, on est sur la médiation. On est sur la reprise des activités de médiation qui étaient assurées par Fidamuris. Et oui, nous souhaitons maintenir un soutien à un dispositif de médiation dans notre ville, parce qu'il n'y a pas que la ville seule. Vous parliez tout à l'heure de la rupture du lien entre la Ville et ses habitants, je ne sais pas comment vous l'avez dit, mais évidemment que non. On a beaucoup de manières de maintenir, de renforcer ce lien avec nos habitants à travers toutes nos structures et nos actions. Mais il n'est pas contradictoire ou incompatible, le fait de, par ailleurs, faire travailler ou s'appuyer sur d'autres associations, dont ça peut être une compétence très spécifique, pour venir appuyer l'action de la collectivité. Et donc, sur le champs de la médiation aujourd'hui, cette association Citeo, elle est reconnue nationalement. Elle est très expérimentée en matière, notamment, de formation de ses médiateurs. Et l'ambition de développer la médiation sur notre territoire se matérialise par le fait que nous continuons à soutenir cette association. On l'avait fait en 2023, en demi année on va dire, et nous le ferons en année pleine en 2024, et puis nous poursuivons sans doute l'année d'après ; mais tout ça se fait dans le cadre d'une convention, puisqu'on a une convention très précise, avec des objectifs, des engagements et des bilans, et en fonction de l'atteinte de ces objectifs et du bilan, on ajustera la subvention. Et évidemment, cette association n'est pas

laissée seule dans son action. Elle est pilotée, enfin elle n'est pas pilotée, mais son travail est suivi par les services de la Ville, en particulier par la GUSP, qui fait un travail étroit de relations quotidiennes avec cette association, les médiateurs. On a Brigitte Tixier, c'est la GUSP, et Mourad Salah qui a en particulier comme responsabilité le suivi du sujet médiation. J'ai été un peu long, mais j'ai dit ce que j'avais à dire. Monsieur Martin.

Monsieur Martin : Oui. Monsieur Mebarek, dans la thématique santé sociale, vous avez une ligne à 55 000 € sur des subventions restant à affecter, vous en avez parlé tout à l'heure. Il y a une association qui, à ma connaissance, fait régulièrement des demandes de subvention, et qui n'a jamais rien, je crois, qui s'appelle Melun Capitale de la Solidarité. Je voulais savoir si cette année vous comptiez leur accorder quelque chose.

Monsieur Mebarek : Classiquement, les octrois de subventions ne se font pas forcément qu'au budget primitif. On a plusieurs étapes budgétaires où on octroie des subventions et on peut le faire en Décision Modificative, en Budget Supplémentaire. J'indiquais tout à l'heure qu'on n'a pas encore affecté l'intégralité de l'enveloppe de subvention. On a un certain nombre d'autres d'associations, outre celle dont vous parlez, qui, aujourd'hui, sont en attente de réponse de notre part et auxquelles on apportera des réponses dans le cadre d'une Décision Modificative. Monsieur Humblot.

Monsieur Humblot : Merci, Monsieur le Maire. Oui, dans les subventions aux associations culturelles, il y a une ligne, en dernier pour JS Festival pour 47 500 €, alors que le montant total des subventions affectées aux associations culturelles est de 90 000 €. Ça veut dire que JS Festival représente à elle toute seule plus de 50 % du montant des subventions. Ce n'est quand même pas anodin. Et d'autre part, je voulais savoir si – vous avez indiqué tout à l'heure qu'au delà de 5 000 €, il y avait une convention d'objectifs qui était signée – une convention d'objectifs mais il doit y avoir, à un moment donné, un bilan. Est-il possible d'avoir connaissance des documents attestant de l'activité déployée par l'association en question eu égard à son montant, presque 50 000 €, alors qu'au au-delà de 5 000 €, il y a une convention d'objectifs. Je pense qu'il doit y avoir impérativement un bilan et une clôture des comptes.

Monsieur Mebarek : Merci, Charles. A la demande de Philippe Martin, on a adressé à l'ensemble du Conseil Municipal des éléments tout à l'heure sur le bilan. Il faudra transférer à l'ensemble des élus. On va effectivement transférer la réponse à l'ensemble des élus, et vous aurez communication du bilan, du rapport d'activités, etc. Je vais laisser peut-être Mathieu Duchesne répondre sur la problématique de la proportion entre cette association-là et le reste de la culture, et puis je pourrais compléter le cas échéant. Mathieu.

Monsieur Duchesne : Une trentaine d'associations je pense, en tout et pour tout, culturelles, qui bénéficient de subventions, et parmi elles, nous avons effectivement JS Festival. Je compte aussi la Confrérie Des Chevaliers du Brie de Melun, qui entame également sérieusement ce budget de 90 000 €. Mais il ne faut pas s'y tromper, parce que pendant JS Festival, l'association fait aussi appel à des associations, locales, des artistes indépendants, mais aussi des associations locales, qui bénéficient indirectement de ces subsides. Et je crois qu'ils ne sont pas calculés dans cette somme de 90 000 €, mais le prêt de salles, le prêt de locaux sont aussi à prendre en considération. Après, si ça ne tenait qu'à moi, effectivement, et à nous, je pense qu'on pourrait allouer un peu plus d'argent aux associations culturelles en général, même si quand on y regarde de plus près, d'une année à l'autre, on remarque que la

plupart d'entre elles ne demande pas beaucoup plus que ce qu'elles ont déjà. Il n'y en a pas une qui demande 300 € une année, puis 5 000 € l'année suivante ; elle va vous demander 50 € en plus. Donc voilà nous, on adapte aussi notre offre de subvention aux demandes.

Monsieur Mebarek ; Merci Mathieu. Effectivement, je n'ai rien à ajouter. C'est souvent conforme aux demandes qui sont formulées. Et d'ailleurs vous le notez, dans la liste des subventions, on a souvent, d'ailleurs, des subventions qui relèvent parfois même du symbole. On a des associations qui sollicitent des subventions pour des montants qui sont, on se demande même ce qu'elles en font : 100 €, 150 €. On leur donne, c'est leur demande. Très bien, y a-t-il d'autres questions ? Parfait, nous pouvons délibérer. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adopté.

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

ACCORDE les subventions aux associations dont la liste est annexée à la présente délibération ;

PRECISE que pour toute subvention supérieure à 5.000 €, une convention d'objectifs est conclue entre la Ville et l'association bénéficiaire ;

AUTORISE l'ordonnateur à mandater les subventions ainsi accordées ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération ;

PRECISE que la dépense en résultant est inscrite au budget de la Ville au titre de l'exercice 2024.

14 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU C.C.A.S. DE MELUN AU TITRE DE L'EXERCICE 2024

Monsieur Mebarek : Délibération numéro 14. Maintenant, on va aborder au cas par cas les subventions aux associations. La subvention du CCAS. J'ai un point, parce que 443 000 € de subvention au CCAS, je l'ai indiqué, on y revient souvent en cours d'année etc, etc. J'attire l'attention de tout le monde sur le fait que, quand on compare, quand on se compare avec d'autres villes, la Ville de Melun assume les charges de personnel des agents du CCAS. Donc les dépenses de personnel ne sont pas dans les 443 000 €. Les 443 000 €, c'est de la subvention nette qui est versée, qui est dépensée par le CCAS. Les salaires des agents, ils sont combien, Monique ? 12 - 13 agents. Je ne sais pas combien ça peut représenter en masse salariale. Je ne sais pas. 600, 700 000 €. En réalité, pour bien faire, il faudrait ajouter cette masse salariale de 700 000 € aux 443 000 € et là on aurait plus d'un million d'euros de subventions aux associations. Et de l'autre côté, on baisserait la masse salariale du budget général. Des collectivités le font comme ça : on prend Meaux, Chelles, ils intègrent tout – masse salariale et subventions. C'est important. Je pense que le chiffre à avoir en tête, c'est bien l'agrégation de la dépense de personnel, parce que lorsque l'on finance un poste d'assistante sociale, il coûte à la Ville et c'est une action qui est rendue aux personnes en difficulté. Mais c'est un coût. Mais il n'apparaît pas dans les 443, donc c'est important de le

dire. Après, je passe la parole. Donc cette délibération, c'était un élément introductif. Il est proposé donc, dans cette délibération, d'octroyer une subvention de 443 000 € au CCAS et ne prennent pas part au vote les personnes qui sont membres du conseil d'administration du CCAS : Monique Cellier, Aude Rouffet, Amelia Ferreira de Carvalho, Pascal Gomes, Giovanni Recchia, Emmanuel Adjouadi, Jason Devoghelaere et Ségolène Durand. Il y a-t-il des observations ? Arnaud Saint-Martin.

Monsieur Saint-Martin : Oui, alors précisément, c'est intéressant cette intervention. Ça serait bien de le présenter ainsi. Je pense qu'on comprendrait mieux qu'une des vocations du CCAS, c'est aussi de mettre à contribution des agents municipaux sur des politiques publiques identifiées comme telles. On comprendrait vraiment mieux comment ça procède. Ça serait mieux articulé, présenté, et peut-être que j'aurais été moins médisant tout à l'heure.

Monsieur Mebarek : Donc, Monsieur Saint-Martin, on peut faire un retour en arrière, vous voter le budget du coup ? Y a-t-il d'autres observations ? On peut délibérer. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adopté.

Mme Monique CELLERIER, M. Emmanuel ADJOUADI, Mme Aude ROUFFET, Mme Amélia FERREIRA DE CARVALHO, Mme Pascale GOMES, Mme Ségolène DURAND ne prennent pas part au vote.

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

ACCORDE une subvention d'un montant de 443 000 € au C.C.A.S. de Melun au titre de l'exercice 2024 ;

AUTORISE l'ordonnateur à mandater les subventions ainsi accordées ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération ;

PRECISE que la dépense en résultant est inscrite au budget de la Ville au titre de l'exercice 2024.

PRECISE qu'en raison de leur qualité de membre du conseil d'administration du C.C.A.S., ne prennent pas part au vote :

- Mme Monique CELLERIER ;
- Mme Aude ROUFFET ;
- Mme Amélia FERREIRA DE CARVALHO ;
- Mme Pascale GOMES ;
- M. Giovanni RECCHIA ;
- M. Emmanuel ADJOUADI ;
- M. Jason DEVOGHELAERE ;
- Mme Ségolène DURAND.

15 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION DE SOINS ET SERVICES A DOMICILE (ASSAD RM) AU TITRE DE L'EXERCICE 2024

Monsieur Mebarek : Délibération numéro 15, attribution d'une subvention à l'ASSAD RM, association de service de soins à domicile pour les personnes âgées notamment, et handicapées, qui leur offre des soins de ménage, d'assistance pour les repas, etc. Nous avons une convention avec cette association, et le montant de la subvention est déterminé en fonction du nombre d'heures réalisées chez les familles melunaises. Il est proposé d'octroyer 67 500 € à l'ASSAD RM. Là, ne prennent pas part au vote : Monique Cellier, Catherine Stentelaire et Pascale Gomes. Y a-t-il des observations ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adopté.

Mme Catherine STENTELAIRE, Mme Monique CELLERIER, Mme Pascale GOMES ne prennent pas part au vote.

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

ACCORDE à l'Association de Soins et Services à Domicile de la Région Melunaise (ASSAD RM) une subvention de 67 500 euros.

AUTORISE l'Ordonnateur à mandater la subvention ainsi accordée.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

PRECISE que la dépense en résultant est inscrite au budget de la Ville au titre de l'exercice 2024.

PRECISE qu'en raison de leur qualité de membres de l'association bénéficiaire de la subvention ainsi votée, ne prennent pas part au vote :

- Mme Monique CELLERIER ;
- Mme Catherine STENTELAIRE ;
- Mme Pascale GOMES.

16 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION MELISA AU TITRE DE L'EXERCICE 2024

Monsieur Mebarek : Délibérations suivante, numéro 16. MELISA, épicerie sociale que vous connaissez bien. MELISA, donc 7 500 € de subvention à cette association-là, qui bénéficie par ailleurs de mise à disposition de locaux. Il est proposé... Non, Monique Cellier ne prend pas part au vote. Y a-t-il des observations ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

Mme Monique CELLERIER ne prend pas part au vote.

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

ACCORDE à l'Association MELISA une subvention de 7 500 €.

AUTORISE l'Ordonnateur à mandater la subvention ainsi accordée.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

PRECISE que la dépense en résultant est inscrite au budget de la Ville au titre de l'exercice 2024.

PRECISE qu'en raison de sa qualité de membre de l'association bénéficiaire de la subvention ainsi votée, Mme Monique CELLERIER ne prend pas part au vote.

17 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION POLE AUTONOMIE TERRITORIAL RIVAGE (PAT RIVAGE) AU TITRE DE L'EXERCICE 2024

Monsieur Mebarek : Délibération numéro 17, attribution à l'association Pôle Autonomie Territorial Rivage, donc c'est PAT Rivage. C'est également une association qui intervient auprès des personnes âgées, et en situation de handicap, et qui ont des carences, des difficultés en matière d'autonomie. Il est proposé d'octroyer une subvention de 19 000 €. Y a-t-il des observations ? Des oppositions ? Adopté.

Mme Pascale GOMES ne prend pas part au vote.

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

ACCORDE à l'Association Pôle Autonomie Territorial Rivage (PAT RIVAGE) une subvention de 19.000 € ;

AUTORISE l'ordonnateur à mandater les subventions ainsi accordées ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération ;

PRECISE que la dépense en résultant est inscrite au budget de la Ville au titre de l'exercice 2024 ;

PRECISE qu'en raison de leur qualité de membres de l'association bénéficiaire de la subvention ainsi votée, ne prennent pas part au vote :

-Mme Pascale GOMES ;

-Mme Sylvie BORDEAUX.

18 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION DE PREVENTION DE L'AGGLOMERATION MELUNAISE ' APAM ' AU TITRE DE L'EXERCICE 2024

Monsieur Mebarek : Délibération numéro 18, l'APAM. Association de Prévention de l'Agglomération Melunaise. Donc c'est une association d'éducateurs de rue, qui est financée

par la Ville maintenant depuis un certain nombre d'année. Il est proposé une subvention de 13 000 €. Ne prennent pas part au vote : Christopher Domba et Mourad Salah. Y a-t-il des observations ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adopté.

M. Christopher DOMBA, M. Mourad SALAH ne prennent pas part au vote.

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

ACCORDE à l'Association de Prévention de l'Agglomération Melunaise (APAM) une subvention de 13.000 € ;

AUTORISE l'ordonnateur à mandater les subventions ainsi accordées ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération ;

PRECISE que la dépense en résultant est inscrite au budget de la Ville au titre de l'exercice 2024 ;

PRECISE qu'en raison de leur qualité de membres de l'association bénéficiaire de la subvention ainsi votée, ne prennent pas part au vote :

-M. Christopher DOMBA ;

-M. Mourad SALAH.

19 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA FONDATION ELLEN POIDATZ AU TITRE DE L'EXERCICE 2024

Monsieur Mebarek : Numéro 19, attribution d'une subvention à la fondation Ellen Poidatz qui intervient, là encore, auprès d'enfants, d'adolescents, de jeunes adultes qui souffrent de déficiences fonctionnelles, des personnes en situation de handicap, notamment mental. L'association a fait une demande de subvention de 500 €. C'est une association qui, par ailleurs, bénéficie de subvention à une échelle plus large et nous avons répondu favorablement à leur demande de 500 €. Y a-t-il des observations ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adopté.

Mme Pascale GOMES ne prend pas part au vote.

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

ACCORDE à la Fondation ELLEN POIDATZ une subvention de 500 €.

AUTORISE l'Ordonnateur à mandater la subvention ainsi accordée.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

PRECISE que la dépense en résultant est inscrite au budget de la Ville au titre de l'exercice

2024.

PRECISE qu'en raison de sa qualité de membre de l'association bénéficiaire de la subvention ainsi votée, Mme Pascale GOMES ne prend pas part au vote.

20 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION "AMICALE DU PERSONNEL DE LA VILLE DE MELUN" AU TITRE DE L'EXERCICE 2024

Monsieur Mebarek : Délibération numéro 20, attribution d'une subvention l'Amicale du Personnel de la Ville de Melun. Vous connaissez le rôle de l'Amicale. Elle réalise des œuvres sociales au bénéfice des agents de la Ville, des activités diverses et variées, et il est proposé l'octroi d'une subvention de 49 500 €. Henri Mellier, en tant que Président d'honneur, ne participe pas au vote, ne prend pas part au vote pardon. Y a-t-il des observations ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adopté.

M. Henri MELLIER ne prend pas part au vote.

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

ACCORDE à l'Association Amicale du personnel de la Ville de Melun (APVM) une subvention de 49.500 €.

AUTORISE l'Ordonnateur à mandater la subvention ainsi accordée.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

PRECISE que la dépense en résultant est inscrite au budget de la Ville au titre de l'exercice 2024.

PRECISE qu'en raison de sa qualité de membre de l'association bénéficiaire de la subvention ainsi votée, M. Henri MELLIER ne prend pas part au vote.

21 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION POUR LES RELATIONS INTERNATIONALES DE MELUN AU TITRE DE L'EXERCICE 2024

Monsieur Mebarek : Attribution d'une subvention à l'Association pour les Relations Internationales, l'ARIM, pour un montant de 20 000 €. Donc l'ARIM gère en particulier le partenariat avec nos villes jumelles. Elle réalise des partenariats scolaires, notamment « Melun, Ville d'Europe ». Pas cette année donc on a réduit de 5 000 €. Donc 20 000 € de subvention à l'ARIM. Ne prend pas part au vote : Henri Mellier. Y a-t-il des observations ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adopté.

M. Henri MELLIER ne prend pas part au vote.

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

ACCORDE à l'Association pour les relations internationales de Melun (ARIM) une subvention de 20.000 € ;

AUTORISE l'ordonnateur à mandater les subventions ainsi accordées ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération ;

PRECISE que la dépense en résultant est inscrite au budget de la Ville au titre de l'exercice 2024 ;

PRECISE qu'en raison de sa qualité de membre de l'association bénéficiaire de la subvention ainsi votée, ne prend pas part au vote :

-M. Henri MELLIER.

22 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION "CONFRERIE DES CHEVALIERS DU BRIE DE MELUN" AU TITRE DE L'EXERCICE 2024

Monsieur Mebarek : Délibération numéro 22, subvention à l'association de la Confrérie des Chevaliers du Brie de Melun, subvention d'un montant de 5 700 €. Je n'en dis pas plus, vous connaissez toute cette association. Ne prennent pas part au vote : les confrères Henri Mellier, Noël Boursin. Y a-t-il des observations ? Qui s'oppose ? Adopté.

M. Henri MELLIER, M. Noël BOURSIN ne prennent pas part au vote.

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

ACCORDE à l'Association « Confrérie des Chevaliers du Brie de Melun » une subvention de 5 700 €.

AUTORISE l'Ordonnateur à mandater la subvention ainsi accordée.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

PRECISE que la dépense en résultant est inscrite au budget de la Ville au titre de l'exercice 2024.

PRECISE qu'en raison de leur qualité de membres de l'association bénéficiaire de la subvention ainsi votée, ne prennent pas part au vote :

-M. Henri MELLIER ;

-M. Noel BOURSIN.

23 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION ' L'UNION DES COMMERCANTS ET ARTISANS DE MELUN ' UNICOM AU TITRE DE L'EXERCICE 2024

Monsieur Mebarek : Délibération numéro 23, attribution d'une subvention à l'association Unicom. Il est proposé – là encore, je ne la présente pas vous connaissez ses actions. L'Unicom ne fait pas uniquement des recours contre la Ville, contre le Département pour le coup, elle fait plein d'actions bénéfiques au bénéfice des commerçants pour créer du lien avec les commerçants et renforcer le lien avec la Commune. Et il est proposé de lui octroyer une subvention de 26 000 €. Ne prend pas part au vote : Michaël Guion. Michaël Guion qui fait partie du bureau de l'Unicom. Non, ce n'est pas le cas ? Non, un membre de l'Unicom. D'accord, vous ne prenez quand même pas part au vote, de toute façon. C'est mieux. Y a-t-il des observations ? Qui s'oppose ? Pas d'abstention ? Adopté.

M. Michaël GUION ne prend pas part au vote.

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

ACCORDE à l'association UNICOM une subvention de 26.000 € ;

MET à la disposition de l'association UNICOM un local situé 17, rue Carnot – 77000 MELUN ;

PRECISE qu'au regard du montant de la subvention octroyée, une convention d'objectifs sera conclue entre la Ville et l'association bénéficiaire ;

AUTORISE l'ordonnateur à mandater les subventions ainsi accordées ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à l'exécution de la présente délibération ;

PRECISE que la dépense en résultant est inscrite au budget de la Ville au titre de l'exercice 2024 ;

PRECISE qu'en raison de sa qualité de membre de l'association bénéficiaire de la subvention ainsi votée, ne prend pas part au vote :

-M. Michaël GUION.

24 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION ' ORCHESTRE D'HARMONIE DE MELUN ' AU TITRE DE L'EXERCICE 2024

Monsieur Mebarek : Délibération numéro 24, subvention à l'Orchestre d'Harmonie de la Ville de Melun. Une subvention de 6 200 € à l'Harmonie. Vous connaissez, c'est l'orchestre qui intervient notamment, récemment d'ailleurs. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adopté.

M. Mathieu DUCHESNE ne prend pas part au vote.

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

ACCORDE à l'association « Orchestre d'Harmonie de Melun » une subvention de 6.200 € ;

AUTORISE l'ordonnateur à mandater les subventions ainsi accordées ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération ;

PRECISE que la dépense en résultant est inscrite au budget de la Ville au titre de l'exercice 2024.

PRECISE qu'en raison de sa qualité de membre de l'association bénéficiaire de la subvention ainsi votée, ne prend pas part au vote :

-M. Mathieu DUCHESNE.

25 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION ' GOSPEL'S FRENCH VOICES ' AU TITRE DE L'EXERCICE 2024

Monsieur Mebarek : Délibération numéro 25, l'association Gospel's French Voices qui fera un super concert à guichet fermé samedi. Charles Humblot se chauffe la voix. Et nous octroyons une subvention demandée par l'association de 855 €. Nous mettons à disposition l'Escale. C'est payant, mince mais en tout cas, une association effectivement éminente en matière de gospel. Charles Humblot.

Monsieur Humblot : Je ne prends pas part au vote, mais j'ai quand même un élément d'information à vous donner : c'est que, il y a une subvention de 850 € cette année, mais qui, il y a quatre ans, était à 2 000€. La descente importante des subventions n'est pas sans conséquence sur le fonctionnement des associations. Vous me direz : « oui, mais depuis quatre ans, vous avez quand même réussi à vivre ». Certes. Et que ce n'est pas la subvention qui nous fait vivre. Mais en revanche, par contre, on comptabilise la mise à disposition des locaux, parce qu'on répète dans un bâtiment communal toutes les semaines et, à ce titre, on comptabilise cette mise à disposition. En revanche, l'Escale on la loue.

Monsieur Mebarek : Merci, Charles. Il vous arrive de faire des interventions pour la Ville ? Vous chantez pour la Ville ? Si, mais c'est pour comprendre, Charles. Quand la Ville fait des événements et qu'elle vous fait intervenir, vous intervenez ? Ca arrive, c'est ça ? Et on paye. Il y a un cachet qui est versé. D'accord. C'est comme le CCAS, c'est bien de le dire. Oui, non. Mais, bien sûr. Mais en tout cas, je serais présent samedi, Charles. Délibération numéro... on a délibéré ou pas ? Non. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adopté.

M. Charles HUMBLLOT ne prend pas part au vote.

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

ACCORDE à l'Association « Gospel's French Voices » une subvention de 855 € ;

AUTORISE l'ordonnateur à mandater les subventions ainsi accordées ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération ;

PRECISE que la dépense en résultant est inscrite au budget de la Ville au titre de l'exercice 2024 ;

PRECISE qu'en raison de sa qualité de membre de l'association bénéficiaire de la subvention ainsi votée, ne prend pas part au vote :

-M. Charles HUMBLLOT.

26 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION ' UNION DES LOCATAIRES DES JARDINS DES CARMES ' AU TITRE DE L'EXERCICE 2024

Monsieur Mebarek : Délibération numéro 26, Union des Locataires des Jardins des Carmes. Association qui gère les Jardins des Carmes, pour laquelle une subvention d'un montant de 1200 € est proposé. Marie-Hélène Grange ne prend pas part au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adopté.

Mme Marie-Hélène GRANGE ne prend pas part au vote.

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

ACCORDE à l'association « Union des Locataires des Jardins des Carmes » une subvention de 1.200 € ;

MET à la disposition de l'association « Union des Locataires des Jardins des Carmes » dans le cadre d'une convention spécifique, les parcelles, situées rue des Trois Moulins et rue des Fabriques à Melun, utiles à ses activités ;

PRECISE que la mise à disposition des parcelles utiles aux activités de l'association fait l'objet d'une convention spécifique conclue entre la Ville et l'Union des Locataires des Jardins des Carmes ;

AUTORISE l'ordonnateur à mandater les subventions ainsi accordées ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération ;

PRECISE que la dépense en résultant est inscrite au budget de la Ville au titre de l'exercice 2024.

PRECISE qu'en raison de sa qualité de membre de l'association bénéficiaire de la subvention ainsi votée, ne prend pas part au vote :

-Mme Marie- Hélène GRANGE

27 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION DE GESTION DE LA CRECHE MULTI ACCUEIL AFC AU TITRE DE L'EXERCICE 2024

Monsieur Mebarek : Délibération numéro 27, la gestion de la crèche multiaccueil AFC pour laquelle nous octroyons une subvention de fonctionnement et de réalisation d'animations pour un montant de 61 750 €. Emmanuel Adjouadi ne prend pas part au vote. Madame Prim.

Madame Prim : Sans surprise, on va encore intervenir cette année. Cette délibération d'octroi de subvention à la crèche Les Petits Bergers, gérée par l'AFC qui est l'Association des Familles Catholiques, revient tous les ans. Et pour cause. La Mairie, en manque de crèches municipales, n'anticipe pas elle-même la venue de tous les petits Melunais qu'elle appelle pourtant de ses vœux en urbanisant intensément la ville. La Mairie est liée pour partie et par le besoin à cette association, comme le laisse bien entendre le texte de la délibération. Tous les ans donc, nous nous opposons à cette délibération et il est nécessaire de dire à nos concitoyens pourquoi. Alors que sous l'impulsion notamment de Mathilde Panot, députée LFI, le droit à l'avortement vient d'être inscrit dans la constitution. L'AFC, notoirement anti-avortement, s'est bien sûr opposé à cette inscription protectrice des droits des femmes. Je vous rappelle qu'il y a peu, on votait quelque chose sur le droit des femmes il me semble. D'ailleurs, à l'origine cette association s'appelait "Association Catholique des Chefs de Famille" avant de devenir AFC en 1955. Et ce n'est pas pour autant que leurs conceptions de la famille et des femmes ont évolué. Nous invitons tout à chacun à se faire une idée de la manière extrêmement réactionnaire dont ils envisagent l'éducation de leurs enfants à l'amour, la sexualité, le genre ou la famille. Et ça, ils font plein de petites vidéos, destinées aux enfants et adolescents, qui sont édifiantes. Il y a aussi un petit fascicule mis à disposition sur leur site. Et donc par exemple, dans une vidéo intitulée « Je suis née fille », qui se déroule dans une salle de bains, on y voit notamment une petite fille dire à sa maman : « Ah oui, c'est sûr, filles et garçons, ce n'est pas pareil. Par exemple, j'aime bien mettre des bijoux et me maquiller comme toi, maman ». C'est beau. La vidéo « Je suis né garçon », elle, se passe de manière beaucoup plus virile, dans le jardin, où père et fils réparent un vélo ensemble. Et bien oui. Mais ça commence dès là : on met en rose certains textes, en bleu d'autres ; et les petites filles, elles sont dans la salle de bains, elles se font belles, et les garçons, ils réparent des vélos et vous faites « oh ! ». Mais c'est quand même dingue ! Non. Oui, mais dans ce cas-là, on se positionne en ne subventionnant pas. Ce n'est pas parce que le Gouvernement subventionne, parce que cette association fait de l'entrisme jusqu'au sein du Sénat, qu'il faut suivre comme des moutons. Je suis désolée. La femme sert et séduit son mari, et lui bricole entre mecs. C'est cool. En ce qui concerne les questions de genre, elles sont toujours balayées, car pour l'AFC, pilier des Manif Pour Tous, s'interroger sur son orientation sexuelle, son genre, ne relèvent que d'un trouble passager que la foi catholique peut balayer. Pour cela, vous pouvez lire leur livre Confusion dans le Genre, comment aider vos enfants à y voir clair, vous serez édifiés. Et c'est un vrai recul idéologique. Si cette association promet de ne pas faire de prosélytisme, ses valeurs globales posent question. La subvention ici est de quand même 61 750 € et sera soumise à une convention d'objectifs à laquelle nous serons attentifs, autant qu'à la mention dans la délibération, et au respect de la loi n° 2021.1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République, blablabla. Celle que vous mettez dans toutes les conventions d'objectifs. Nous serons attentifs à ce que soit bien mentionné le respect des lois de la République, la liberté de conscience, la liberté des membres de l'association, égalité et non-discrimination, fraternité et prévention de la violence, respect de la dignité de la personne humaine et respect des symboles de la République.

Monsieur Mebarek : Merci, Madame Prim, vous avez longuement développer le propos. Là, on parle bien d'accueil d'enfants melunais dans une crèche – crèche qui est contrôlée par la CAF. La CAF qui doit en plus octroyer des subsides ; la PMI. L'enjeu, c'est bien l'accueil des enfants. Après, Madame Prim, moi, je ne suis pas juge. Moi, je ne suis pas juge des... Tout à l'heure on parlait d'idéologie. Moi, je ne suis pas juge des idéologies des uns et des autres. La diversité, elle est qu'on ne peut pas être d'accord avec tout le monde sur tout. Vous avez votre idée, votre vision de la société. Laissez une partie des Français, des Melunais, avoir leur vision. Et vous condamnez, vous faites un procès à une association qui, sur l'activité qui nous occupe ce jour, est parfaitement conforme à la loi. Je n'ai rien d'autre à ajouter. Y a-t-il d'autres questions ? Mais, Madame Prim, la question du genre, du débat qui occupe notre société aujourd'hui entre les filles en rose, les garçons en bleu, mais... Cette question, dans la société, elle traverse la société. On a des gens qui ont des opinions. Ne vous faites pas juge, Madame Prim, d'une soi-disant bonne moralité, versus d'autres qui ne pensent pas comme vous. Y a-t-il d'autres questions ? Je mets aux voix. Non, là encore, Madame Prim, cette association, jusqu'à preuve du contraire, a ses agréments de la CAF et de la PMI pour accueillir des gamins en crèche et elle accueille des Melunais, c'est la seule chose qui me préoccupe. Y a-t-il des des questions ? Des observations ? Qui s'oppose ? Qui s'oppose ? Madame Monville.

Madame Monville : Oui. Non, mais la réponse que vous faites-là, elle est quand même un peu...

Monsieur Mebarek : Oui, mais je ne vais pas aller sur un débat, on ne va pas sur un débat idéologique, franchement. Je n'aurais peut-être même pas forcément dû répondre à Madame Prim. Mais là, on est sur des subventions pour une crèche, on n'est pas sur la question de la théorie du genre.

Madame Monville : Pardon, vous subventionnez une association qui, clairement, prend un parti idéologique, un parti politique. Vous assumez de subventionner une association qui est totalement rétrograde sur ces questions-là. Voilà. Non mais, ok, mais vous assumez de le faire.

Monsieur Mebarek : Je lui demande d'accueillir des gamins en respectant le cadre légal de sécurité et le cadre... Le reste, Madame, ce sont des jugements, de valeur ou d'opinion, mais chacun est libre de penser ce qu'il pense. Je vous propose de délibérer. Qui s'oppose ? Mais j'imagine. J'imagine. Qui s'abstient ? Adopté.

M. Emmanuel ADJOUADI ne prend pas part au vote.

Adopté par 4 voix contre et 34 voix pour le Conseil Municipal :

ACCORDE à l'Association de gestion de la crèche Multi accueil AFC une subvention de 61 750 €.

AUTORISE l'ordonnateur à mandater la subvention ainsi accordée.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

PRECISE que la dépense en résultant est inscrite au budget de la Ville au titre de l'exercice 2024.

PRECISE qu'en raison de sa qualité de membre de l'association bénéficiaire de la subvention ainsi votée, M. Emmanuel ADJOUADI ne prend pas part au vote.

28 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES ' UNION SPORTIVE MELUNAISE FEDERAL ' AU TITRE DE L'EXERCICE 2024

Monsieur Mebarek : Délibération numéro 28. C'est une demande de subvention là on passe sur autre chose. Non, pardon, j'ai été trop vite. Délibération numéro 28, c'est le versement de subventions aux associations membres de l'U.S.M. Ba non, là j'ai que l'U.S.M...non, tu as raison, ce n'est pas que l'U.S.M. ça. Pourquoi la note de présentation, le titre, c'est « aux associations sportives union sportive melunaise fédéral » ? Bon, peu importe : octroi de subventions aux associations intervenant dans le champ sportif, pour un montant global de 673 496 €. Vous avez le détail par club des subventions qui sont octroyées. Ne prennent pas part au vote : Noël Boursin, Hélène Pajot et Angélique Dehimi. Y a-t-il des observations ? Oui, Catherine Asdrubal.

Catherine Asdrubal : Merci Monsieur le Maire. Merci pour ce tableau qui récapitule clairement les subventions accordées aux associations sportives. Nous ne l'avions pas les années précédentes, donc autant le souligner quand il y a quelque chose de positif. On l'a en annexe et c'est un document qui est clair et concis. J'ai quelques remarques tout de même : c'est la première, et c'est étonnant, c'est de voir une telle différence. C'est le fossé entre le montant de la boxe française et la boxe anglaise. Il y a un montant de 14 000 € pour l'une et 1 650 € pour l'autre, donc il doit y avoir une raison à cela qui nous échappe, car en y passant tous les soirs, on peut voir que cette salle de boxe anglaise fait plutôt carton plein en termes d'adhérents. Sans doute avez-vous une explication pour ne pas accorder à cette association une subvention de fonctionnement et seulement la subvention d'encadrement ? Ça, c'est le premier point. Ensuite, nous pensions voir une association, alors vous allez vous douter, c'est le C.S.L.G. avec une demande de 8 500 €. C'est le club sportif de loisirs de la gendarmerie. C'est une association qui compte plus de 690 adhérents à peu près, 287 qui résident sur Melun et 505 dans la C.A.M.V.S. C'est une association dont, d'ailleurs, son président ne parvient pas à prendre rendez-vous avec vous. Si vous pouviez au moins lui répondre, ce serait assez sympathique. Je sais que vous allez sauter sur le micro pour répondre. C'est ça, Monsieur Le Maire, non ?

Monsieur Mebarek : Le général Matine.

Madame Asdrubal : Ouais... entre autres, c'est le commandant second, normalement vous deviez le rencontrer...

Monsieur Mebarek : ... le commandant en second de l'EONGN, on a nos portables réciproques et on s'échange des sms et on a prévu de se voir. Il n'y a pas de difficulté pour rencontrer le général, il n'y a aucun problème.

Madame Asdrubal : D'accord. Comptez-vous peut-être lui accorder une subvention cette

année à ce C.S.L.G. ? Puisqu'il a quand même fait une demande qui rentrait dans les clous au mois d'octobre, il est dans le temps imparti. Et est-ce que, justement l'enveloppe qui reste, il reste à peu près 25 000 € je crois, sur un reste à répartir, est-ce que cela pourrait faire partie d'une subvention cette année pour 2024 ou lors d'une décision modificative ? Ensuite, le dernier point, c'est sur... je ne sais pas si vous voulez répondre à ça ou si je continue sur l'USM Fédéral qui gère, si je me trompe pas, trois événements, dont le forum des sports en septembre. Ce forum sera-t-il dissocié cette année ? Pour permettre deux choses : déjà, la première, c'est que ça serait accessible, ça ne l'est pas actuellement. Et puis, vous aviez aussi essayé, l'année dernière, de placer ce forum Place Praslin, deux mois avant, et vous vous êtes confronté, bien évidemment, à un refus catégorique de la part d'INDIGO, soucieux de remplir ses caisses un samedi, ce que l'on peut comprendre. Ce forum sera-t-il maintenu sur les quais ou privilégiez-vous, pardon, un autre lieu ? Ça, c'est une autre question. Nous avons évoqué le sujet en commission, proposant le stade. On fait aussi des propositions en commission, même si vous nous reprochez que, souvent, on émet beaucoup de critiques, mais on vote à 90 % pour vos délibérations. Est-ce que, pour les associations présentes, ce serait peut-être plus facile ? Il y a des sanitaires, c'est accessible et ça pourrait être l'occasion aussi d'une grande fête associative, mais dans le domaine du sport. Voilà, est-ce que ça, vous comptez faire ça dans les années à venir ? Merci.

Monsieur Mebarek : Noël, je vais te laisser répondre sur un certain nombre de sujets, sur les subventions etc. Sur le Général en second, je vais le rencontrer, avec Noël Boursin d'ailleurs, et en fonction de l'échange, on « atterrira » on va dire sur la participation que la Ville peut octroyer au club. Je n'ai pas entendu...

Madame Asdrubal : Son président aussi, parce qu'il y a quand même un président du C.S.G.L.

Monsieur Mebarek : Le président, le secrétaire, le général, moi, je les vois tous, je n'ai pas de problème.

Madame Asdrubal : Tous les grades.

Monsieur Mebarek : Mais vous savez que c'est ce club qui est particulier, parce que c'est le club de la gendarmerie, avec tous les équipements de la gendarmerie qui sont effectivement ouverts au public « non gendarme ». Moi, gamin, à six ans, je faisais du judo à l'E.O.G.N. et j'ai profité de ça donc je suis très sensible. La question...et donc ils participent au forum des sports, ils sont sur le quai, ils étaient sur le quai de la Reine Blanche. Il y a un sujet qu'il faut qu'on traite, et lorsqu'on le rencontrera avec Noël Boursin, ce qu'il faut qu'on traite, c'est la coexistence, la façon de fonctionner entre l'USM et les clubs sportifs classiques et cette association qui est hébergée par la gendarmerie, qui n'est pas forcément placée sur le même terrain, avec un niveau de licence qui est assez modique pour les gendarmes, parce que le coût de la licence pour faire des sports qui sont de la gendarmerie, c'est très faible, comparé aux club qui, eux, ont besoin d'un niveau de licence plus important pour pouvoir vivre. Donc il y a un sujet d'équité qu'il va falloir qu'on traite. Mais moi, personnellement, on en a pas parlé en amont avec Noël, mais on le fera en amont de la réunion avec eux, moi, personnellement, je suis favorable à l'octroi d'une subvention. On en discutera avec Noël pour voir le calibrage. Sur le forum : l'année dernière, ce n'est pas un sujet, on a pas subi les pressions d'INDIGO. Non, parce que c'est qu'à la fin... vous savez, l'enjeu du quai de La Reine Blanche, c'était l'accessibilité, c'était que ça. Tous les ans, on nous reproche les mêmes... on nous renvoie les

mêmes critiques, c'est la non-accessibilité, avec les pavés, c'est compliqué. Et l'U.S.M. nous indiquant que, au tout début du quai, au niveau des... un petit peu avant les marches, il y a un petit barnum pour accueillir les personnes en situation de handicap, et elles étaient ici. Et quand elles avaient des questions sur le karaté, le club de karaté venait les voir dans le barnum en question à l'accueil. Moi, je ne trouve pas ça terrible, parce que, quelque part, on stigmatise ces personnes, dont on dit «ba en fait t'es pas comme les autres », tu vas venir dans un barnum dédié, où se sont les clubs qui vont venir à ta rencontre pour t'expliquer comment ça marche, mais tu ne pourras pas profiter de déambuler. Mais on a quand même cette difficulté d'accessibilité. Vous l'avez vu dans le... donc on l'a quand même maintenu sur l'Astrolabe, enfin sur le quai de l'Astrolabe, parce que, malgré tout, il y avait quand même une préférence. C'était quand même plus sympathique sur l'Astrolabe que sur le parking. Le stade, on n'a pas opté pour cette solution parce qu'on trouve que ça coupait, ça coupe ce forum du reste de la ville. Le forum des sports et de la culture, c'est un moment, c'est un samedi, où la ville grouille de gens qui circulent en ville et qui vont assister à ce forum et qui vont du coup fréquenter nos commerces, restaurants, etc. Si on expatrie ce forum là-haut, dans le stade en vase clot, il ne se passe plus rien dans la ville et c'est pas forcément terrible. Donc on a préféré maintenir sur les quais, mais cette année, je vous le confirme, on fera le forum le samedi encore sur les quais de l'Astrolabe, de La Reine Blanche, mais avec un quai accessible, puisqu'on l'a dit tout à l'heure, on va faire des travaux pour rendre ce quai accessible et ça sera fait au printemps, avant l'été on va dire, avant l'été. Le forum sport culture aura lieu le samedi. Et le dimanche, le lendemain, on maintient toutes les installations pour pouvoir élargir à l'ensemble des associations melunaises qui pourront venir présenter leurs actions. Donc là je vous ai donné mes réponses. Sur la partie financière, je te laisse... Noël.

Monsieur Boursin : En complément de ce que disait Kadir par rapport à l'E.O.G.N, faites un parallélisme des formes avec l'U.N.S.S. ou l'U.F.O.L.E.P, c'est-à-dire que le sport scolaire bénéficie de subventions, d'enseignants ou autre chose, qui, eux, ne sont absolument pas dépendants du produit de leur activité comme nos associations. Si la Ville devait financer des éducateurs à l'U.N.S.S, à l'U.F.O.L.E.P, et à l'E.O.G.N, donc il faut qu'on trouve le terrain d'entente parce que nous, ce que l'on reconnaît, c'est le travail qu'ils font, c'est-à-dire en gros, l'offre de service qui est proposée par l'E.O.G.N. et qui vient aussi à des melunais. Mais il est vrai qu'on est pas, dans une égalité de traitement entre guillemets, avec une association qui doit, elle, payer la totalité de ses éducateurs, payer ses équipements, alors que les associations de l'E.O.G.N. les équipements sont gratuits et les éducateurs sont gratuits aussi. C'est pour ça qu'on doit les rencontrer pour parler de cet environnement. On rencontre ça aussi avec le sport universitaire, c'est-à-dire que tous nos corps d'état ont eu, par tradition, des moyens dont ne disposent pas les collectivités. Et si vous voulez l'exemple frappant, sur notre territoire seine-et-marnais, c'est le C.N.F.D. de Fontainebleau. Le C.N.F.D. de Fontainebleau est le concurrent de tous et de toutes mais comme il est totalement financé par l'État, ils peuvent se permettre des équipements, d'accueillir comme ils veulent, de fixer des tarifs, c'est sûr qu'eux ils n'ont pas à gérer de budget par rapport à ça. Donc c'est dans cet esprit là qu'on va les rencontrer avec Kadir.

S'agissant du grand écart qui existe entre la boxe anglaise et la boxe française, j'y répondrai assez simplement. On s'est interrogé avec l'U.S.M. sur les adhérents et on vérifie si les adhésions sont réelles. Vous savez qu'il y a un pourcentage de mineurs enfants, je le rappelle pour tout le monde, mais tout le monde est au courant maintenant. D'abord on est mineur, on est melunais, etc. il y a des éducateurs formés, qui forment les critères. Après s'être renseigné, effectivement, le nombre d'adhérents est conforme à ce qui nous a été dit par la fédération de

boxe. Il y a deux cents et quelques gamins qui y sont. Donc on va continuer de se renseigner. Par rapport à la boxe anglaise le problème est un peu plus sensible puisque le club de boxe anglaise est sous tutelle actuellement par l'U.S.M., puisque c'est l'U.S.M. qui paye les factures, sur présentation de factures. Ils ont un petit problème de gouvernance financière et tant que ce problème n'est pas réglé, nous ne pourrions pas déclencher un financement qui serait plus cohérent par rapport à l'ensemble de tous les autres clubs, voilà ce qui fait la différence. D'un côté, il y a une surveillance sur les licences, de l'autre côté, on est en train de les aider, il y a un gros travail qui est fait par le trésorier de l'U.S.M. pour accompagner ce club, pour qu'il se remette sur les bonnes lignes.

Monsieur Mebarek : Catherine.

Madame Asdrubal : Oui, je voulais juste rebondir tout à l'heure, alors c'est vrai que vous parliez, vous avez évoqué Monsieur Le Maire, le C.S.L.G. et une certaine concurrence, ce que ce que j'ai bien compris au niveau des adhésions, qui sont moindres par rapport aux associations sportives de la Ville, bien qu'elle y soit. Je veux bien mais à la fois, il y a aussi des activités qu'il n'y a pas forcément sur la ville, et ça, vous ne pouvez pas le...enfin il faut le prendre en considération aussi pour les aider. Ils ont eu 1 500 €, si mes souvenirs sont bons, qui vont leur être retirés de l'A.N.S. Voilà. Il y a un salarié. Donc ça, c'est à prendre en considération, et ne pas avoir une association qui, finalement, va décliner. On a du tir sportif, c'est une chose qu'il n'y a pas encore sur la ville si je ne me trompe pas, donc c'est...

Monsieur Mebarek : Hors cadre.

Madame Asdrubal : Hors cadre alors ça je ne sais pas, je ne sais pas où vous allez Monsieur Mebarek, vous me direz, mais c'est quelque chose qui est à prendre en ligne de compte, peut-être, pour ne pas laisser cette association, et les aider. Autre chose. Et ça, merci pour l'explication, puisque je ne l'avais pas tout à fait. J'avais entendu, donc ça veut dire que, ce qui reste à venir, il y aura une réactualisation, peut-être lors d'une DM ou tout simplement sans passer en Conseil municipal, pour cette association de boxe anglaise, c'est ça ?

Monsieur Boursin : Je peux compléter que l'argent qui n'a pas été donné au club est toujours, pour l'instant, conservé. Ils savent qu'ils l'auront dès lors qu'ils seront dans les clous.

Monsieur Mebarek : Y a-t-il d'autres questions ? Monsieur Guion.

Monsieur Guion : Juste une remarque, pour l'avenir, le tableau est très bien. Il manque peut-être une case. C'est le nombre de licenciés, le nombre d'adhérents. On le sait, on l'a vu assez vite en commission sport. Comme vous faites bien attention à ça, en vérifiant bien le nombre d'adhérents, et en retraitant les licences scolaires, qui sont -certaines associations mettent les licences scolaires alors que ce n'est pas forcément des adhérents, ça ne compte pas de la même façon - ce serait bien que, pour la prochaine fois, on ait une case avec le nombre d'adhérents, ça permettra de se rendre compte plus facilement du montant des subventions par rapport au nombre d'adhérents.

Monsieur Boursin : Je pense qu'on mettra le tableau complet, parce qu'il y a le nombre d'adhérents, s'ils sont de Melun, pas de Melun, plus de 18 ans, garçons, filles, etc. Ça donne même une information sur le pourcentage des gens, le nombre d'éducateurs formés, enfin il y

a tout ça hein, on peut le mettre, de toute façon, on l'a.

Monsieur Mebarek : Merci, Noël, il y a-t-il d'autres questions ? Très bien. Nous pouvons donc délibérer. Qui...donc j'ai dit que ne prenaient pas part au vote : Noël Boursin, Hélène Pajot et Angélique Dehimi. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adopté.

M. Noël BOURSIN, Mme Angélique DEHIMI, Mme Hélène PAJOT ne prennent pas part au vote.

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

ACCORDE les subventions d'un montant global de 673 496 € aux associations sportives dont la liste est annexée à la présente délibération ;

PRECISE que pour toute subvention supérieure à 5.000 €, une convention d'objectifs est conclue entre la Ville et l'association bénéficiaire ;

AUTORISE l'ordonnateur à mandater les subventions ainsi accordées ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération ;

PRECISE que la dépense en résultant est inscrite au budget de la Ville au titre de l'exercice 2024 ;

PRECISE qu'en raison de leur qualité de membres des associations bénéficiaires de la subvention ainsi votée, ne prennent pas part au vote :

- M. Noel BOURSIN ;
- Mme Hélène PAJOT ;
- Mme Angélique DEHIMI.

29 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION ILE DE FRANCE AU TITRE DU DISPOSITIF SOUTIEN A L'EQUIPEMENT DES FORCES DE SECURITE ET A LA SECURISATION DES EQUIPEMENTS PUBLICS

Monsieur Mebarek : Il y a une délibération qui s'est glissée entre la n°28 et la n°30, elle n'a pas grand chose à voir, je trouve. Mais la délibération n°29, c'est une demande de subvention à la Région au titre du Bouclier de Sécurité que la Région a mis en place. La Région finance des dispositifs de sécurité, donc des achats d'équipements ou la sécurisation d'espaces publics à hauteur de 30 % des dépenses engagées par les communes. Ce financement peut porter sur de l'achat d'équipements ou sur des travaux de construction ou des travaux sur des immobiliers affectés à la police. Dans ce cadre, la Ville souhaite solliciter la Région pour deux types d'opérations : la première concerne l'acquisition de divers équipements, qu'il s'agisse de, on l'avait évoqué lors du dernier conseil, les caméras piétons, des radios, des terminaux portatifs de communication, des armes (sept) et deux véhicules, pour un coût global de 85 000 € environ. Ça, c'est la première opération, et en ce qui concerne la deuxième, ce sont les travaux qui vont être réalisés dans les locaux du 1, Avenue Gallieni, qui accueillera le futur

poste, enfin l'antenne de Police Municipale, travaux qui s'élèvent à 140 000 €. Donc ces deux opérations s'élèvent au global à 225 000 € et nous sollicitons la Région pour un montant de 67 400 €, donc c'est 30 % de la somme. Ségolène Durand.

Madame Durand : Comme vous le savez, la sécurité, c'est un sujet majeur pour notre groupe et pour les melunais, et ce depuis plusieurs années. Et je profite d'ailleurs de cette délibération pour remercier la région Ile-de-France qui, depuis 2017, a aidé la Ville de Melun à hauteur de 99 074 € pour nos équipements via le Bouclier de Sécurité. Mais, permettez-moi, Monsieur Le Maire, quand vous mettez à l'ordre du jour une délibération sur une demande de subvention dont vous avez déjà envoyé le dossier auprès du financeur, à savoir la Région, soyez vigilant à ce que le dossier soit complet car aujourd'hui, ce n'est pas le cas. Ce serait dommage qu'il soit irrecevable, comme le dossier de l'Agglomération. Et oui, Monsieur Mebarek, vous n'êtes pas le seul à travailler avec les collectivités ou à utiliser votre répertoire téléphonique.

Monsieur Mebarek : Ségolène Durand, je n'ai absolument aucun problème. Je vais de ce pas envoyer un texto à Valérie Péresse pour lui dire que tout va bien, s'il manque une demi page du dossier, on complètera demain matin, et elle me me répondra avec un smiley en disant : ne t'inquiètes pas Kadir, tout est bon.

Madame Durand : À mon avis, ce n'est pas qu'une demi page qui manque et je vous invite très fortement à remplir ce dossier, parce que vous prenez ça sur le ton de l'humour, pour autant, à l'Agglomération, le dossier et la demande d'équipement, le dossier a été irrecevable. Donc vous qui êtes également premier vice-président de l'Agglomération, évitez de faire la même chose pour la Ville de Melun.

Monsieur Mebarek : Je n'ai pas, alors vous êtes bien informée, donc je l'appellerai demain matin elle-même la présidente, et je lui poserai la question. Je ne suis pas sûr que c'est venu jusqu'à elle, mais on va lui laisser le temps de rechercher. Moi, à l'instant où on parle, je ne sais pas de quoi on parle. Je ne sais pas quelle pièce il manquerait, mais s'il manque des pièces, évidemment qu'on va les compléter. Et donc le dossier a été transmis le 12 mars.

Madame Durand : Je vous confirme qu'il n'est pas complet, ayant eu la Région hier.

Monsieur Mebarek : D'accord, donc vous avez des informations avant même que le Maire de Melun ait reçu l'écrit de la Région... merci ! On va répondre au courrier...

Madame Durand : ... mon objectif, Monsieur Mebarek, c'est que ça avance pour les melunais, ce n'est pas pour savoir si vous allez appeler Madame Péresse ce soir...

Monsieur Mebarek : Non mais Ségolène, c'est la manière dont vous avez énoncé le propos. C'est une forme de condescendance, en disant...

Madame Durand : Alors je vous explique : depuis tout à l'heure c'est vous qui, quand même, vous parlez des relations téléphoniques que vous avez le général, etc., ce n'est pas moi qui amène ce sujet là...

Monsieur Mebarek : C'est quoi le rapport ?

Madame Durand : ... donc c'est vous qui montrez que vous avez des relations. Moi je vous le dis, Monsieur Mebarek, moi, je vous le dis, vous avez des relations, certes, vous n'êtes pas le seul à en avoir, et je vous informe d'ailleurs, par gentillesse, que le dossier n'est pas complet. Au lieu de sourire, vous devriez plutôt vous intéresser sur le dossier que vous avez envoyé.

Monsieur Mebarek : Merci beaucoup, Ségolène, merci. Donc merci de cette alerte. On va demain se rapprocher de la Région, des services financiers de la Région, et leur demander quel est le problème, et on complètera le dossier. Il n'y a aucune difficulté et je n'appellerais effectivement pas Valerie Péresse, ça n'en vaut pas la peine. On va laisser gérer cela entre fonctionnaires. Et quant aux contacts que j'ai, oui, je vais vous avouer un secret Ségolène que, effectivement, depuis que je suis maire, j'ai plein de contacts avec plein de gens.

Madame Durand : Et bien utilisez-les à bon escient, Monsieur Mebarek.

Monsieur Mebarek : (rires) Non mais merci en tout cas Ségolène. Non mais sérieux, s'il y a un sujet, merci, ce n'est pas une blague. S'il y a un sujet, il faut demain appeler la Région et on va corriger le point. Et ça serait effectivement dommage de louper les 67 000 €, voilà. Trêve de plaisanterie, merci du tuyau. Ah il manque peut-être la délibération de ce soir. Non, mais peut-être, on va voir. S'il manque la délibération, on l'enverra demain. Mais ok, merci de l'information Ségolène. Y a-t-il d'autres observations ? Très bien. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adopté. On repasse aux subventions aux associations. C'est la numéro 30.

Adopté par 4 voix contre et 35 voix pour le Conseil Municipal :

APPROUVE les opérations présentées au titre des opérations d'investissement 2024 ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter la Région Ile de France pour l'obtention de la subvention d'un montant total de soixante-sept mille quatre cent soixante euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes (67 467.99 €) ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec la Région Ile de France, la convention d'attribution de la subvention relative au Bouclier de sécurité.

30 - CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE DE MELUN ET LE CERCLE DES NAGEURS MELUN VAL DE SEINE

Monsieur Mebarek : C'est la convention d'objectifs entre la Ville et le Cercle des Nageurs. Noël, c'est à toi de présenter ça, a priori. Noël Boursin.

Monsieur Boursin : C'est la hauteur de la somme qui fait qu'il y a une convention d'objectifs. Je ne vais pas vous la relire dans son intégralité, mais si vous l'avez lu, vous verrez qu'il y a un différentiel de 5 000 € par rapport à l'exercice précédent. C'est simplement que nous avons octroyé un prêt, une avance, je ne me rappelle plus de la somme, autour de 20 000 €, quand le club en avait eu besoin, et ils nous l'ont remboursé sur cinq années. Comme c'est arrivé à échéance en 2023, nous rebasculons le remboursement de ces 5 000 €, qu'ils avaient avant, mais ils préféreraient qu'on prélève 5 000 € sur la subvention plutôt que de nous les donner. C'est une histoire de trésorerie. Donc on rétablit le contrat d'objectifs à la hauteur où il était en

2023. Sur le reste, vous avez les éléments du contrat et, dans son actualisation, je crois qu'ils doivent être 980 à peu près. Il y a beaucoup de demandes aujourd'hui sur l'AquaBike, par exemple, donc je pense qu'il y aura du nouveau dans cette direction sous peu.

Monsieur Mebarek : Merci. Y a-t-il des questions, des observations ? Très bien. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci, adoptée. Délibération numéro 31, Mathieu Duchesne.

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

APPROUVE la convention d'objectifs et des moyens à conclure entre la Ville de Melun et l'association Cercle des nageurs de Melun val de Seine, ci-annexée.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et les documents s'y afférent.

AUTORISE le versement d'une subvention d'un montant de 60 060 euros, à l'association Cercle des Nageurs de Melun Val de Seine, pour la saison 2023-2024.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2024, chapitre 65 article 6574.

31 - APPEL A PROJET POUR LA REALISATION D'UNE OEUVRE ARTISTIQUE DANS LE CADRE DU 80ème ANNIVERSAIRE DE LA LIBERATION

Monsieur Duchesne : Merci, Monsieur le Maire. Dans le cadre du 80ème anniversaire de la Libération que les services de la Ville préparent en ce moment, les services culturels, avec les équipes du Protocole, ont souhaité rendre hommage à Marcel Coulon, décédé à l'âge de 102 ans, à la fin de l'année dernière. Marcel Coulon avait, vous vous en souvenez sûrement, traversé la Seine à la nage à deux reprises en août 1944, au péril de sa vie, au risque de se faire tirer dessus par les forces nazies, pour livrer des renseignements précieux aux soldats américains qui, sans cela, auraient bombardé encore davantage notre commune. Grâce à lui, grâce à Marcel Coulon, alors membre des forces françaises de l'intérieur, notre ville a échappé au pire, même si, il faut s'en souvenir, de nombreuses pertes, 51 morts et 150 blessés, et de nombreux dégâts matériels importants furent à déplorer à l'époque, je pense notamment au clocher de l'église Saint-Aspais qui a été détruit, à l'ensemble des ponts démolis sur la Seine et aux quelques 1 500 maisons sinistrées dans notre ville. Bref, Marcel Coulon donc, quelques mois seulement après son décès, à l'occasion des commémorations à venir en septembre, début septembre, la Ville souhaite rendre hommage à ce héros en lançant aujourd'hui un appel à projet artistique. Cet appel est lancé et permettra de réaliser cet été une œuvre rendant hommage au courage de cet ancien résistant. L'appel à projet pour la réalisation d'une œuvre : une sculpture, une installation, une peinture, ce sera à voir - sera donc lancé publiquement d'ici peu, courant avril, après ce Conseil municipal. L'artiste ou le collectif d'artistes retenu seront ensuite auditionnés dans le cadre de la commission culture, au cours de la semaine du 21 mai prochain et, in fine, une fois sélectionné(s), l'artiste lauréat, ou le collectif d'artistes, aura alors jusqu'à la fin du mois d'août pour remettre son œuvre à la Ville, qui en sera pleinement propriétaire moyennant un investissement pour la Ville de 3 000 €. Dans un premier temps, pendant trois semaines seulement, et c'est l'objet de cette délibération qui officialise un partenariat, l'œuvre sera exposée en plein air, en bord de Seine, à même la coque de la péniche Geek, où les propriétaires s'appêtent à installer un système d'échafaudage tout

spécialement imaginé pour accueillir régulièrement des œuvres d'art dans les mois et les années à venir. Donc c'est à ce moment-ci qu'il y aura une inauguration, début septembre, puis dans un second temps, au bout de trois mois, l'œuvre rendant hommage à Marcel Coulon sera ensuite déménagée, dès le mois de novembre, dans une école de la ville, dans un établissement municipal ou bien encore sur les berges de Seine. Vous avez demandé, Monsieur le Maire, de délibérer sur ce point.

Monsieur Mebarek : Très bien, merci Mathieu. Madame Prim.

Madame Prim : Oui, j'avais une question à poser concernant la précédente délibération sur l'installation d'une œuvre sur cette bache. Je crois qu'il était question que le jury, dont fait partie la commission culture, devait se réunir le 28 ou le 29. Je voulais savoir où ça en était...sauf erreur, je n'ai pas reçu d'invitation.

Monsieur Duchesne : La délibération à laquelle tu fais référence a été retirée. Elle a été mise sur table, mais retirée, retravaillée. Donc là le calendrier que je viens de vous donner, c'est le calendrier qu'on va essayer de tenir jusqu'au mois de septembre. Ce sont deux textes différents et deux approches différentes du projet. On a tous souhaité en retravailler ... non, non, on ne fait pas référence aux résistants, à Marcel Coulon, le calendrier n'est pas le même et on a souhaité mettre l'accent sur les commémorations et sur les 80 ans de la Libération.

Madame Prim : Pas deux événements successifs. Il y en a un qui a été annulé, mais c'est la même fiche de projet, avec un prétexte différent, on est d'accord sinon. Oui, un beau prétexte, mais ...un prétexte artistique, ce n'est pas un vilain mot.

Monsieur Mebarek : Très bien, y a-t-il d'autres questions ? On peut délibérer. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci, adoptée.

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

APPROUVE les termes de l'appel à projet en vue de la réalisation d'une œuvre artistique dans le cadre dans le cadre du 80^{ème} anniversaire de la Libération, en partenariat avec la SARL GG, « Guinguette Geek ».

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le contrat de partenariat à conclure avec la SARL GG, ci-annexé.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer avec l'artiste ou le collectif d'artistes sélectionné au terme de l'appel à projet le contrat de production et de cession d'une œuvre d'art, ci-annexé.

32 - MISE EN PLACE DU BUDGET PARTICIPATIF - ADOPTION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT ET DESIGNATION DES ELUS MEMBRES DU JURY DE SELECTION

Monsieur Mebarek : Délibération numéro 32 : mise en place du budget participatif, adoption du règlement. Emmanuel Ajdouadi.

Monsieur Adjouadi : Merci, Monsieur le Maire. Cette délibération concerne la mise en place du budget participatif pour notre ville, donc le premier hein, et l'adoption de son règlement de fonctionnement. Je tiens à dire déjà que ce règlement incarne l'engagement de la municipalité en faveur de la démocratie citoyenne et l'amélioration du cadre de vie des melunais. Ce budget participatif, pourquoi est-ce qu'on le met en place ? Et bien pour favoriser une participation active des citoyens dans les décisions municipales, en offrant aux habitants la possibilité de proposer et de sélectionner des projets d'investissement d'intérêt collectif, d'intérêt général. Comme c'est indiqué dans le règlement de fonctionnement, il est fondé sur des principes de transparence, d'inclusivité, de responsabilité et de durabilité. Il est destiné, ce dispositif, à encourager la créativité, l'engagement des habitants, en leur permettant de contribuer à façonner leur environnement et à renforcer le lien social. Les projets soutenus doivent répondre à des critères stricts qui sont mentionnés dans le règlement de fonctionnement, notamment en matière d'intérêt général, de respect de l'environnement, de viabilité financière et technique et de la thématique qui est définie annuellement, le maire en avait parlé : « Nature en ville, biodiversité et le vélo ». Le règlement prévoit un processus avec différentes étapes, de la collecte des projets jusqu'à la sélection par le jury. Les projets y seront inscrits au budget de la Ville. Ils devront être réalisés dans un délai de deux ans, sous la supervision des services municipaux. Il y aura bien sûr une évaluation du dispositif qui sera faite annuellement. Un budget annuel de 150 000 € est destiné à assurer de façon pérenne ce budget participatif. Le Conseil municipal est appelé à créer ce budget participatif, à l'autoriser, à approuver le règlement de fonctionnement et à désigner les treize conseillers municipaux qui seront membres du jury de sélection, dont huit appartenant au groupe majoritaire et cinq représentant les groupes politiques d'opposition, à autoriser Monsieur le Maire à désigner les autres membres du jury - ils sont indiqués dans le règlement de fonctionnement : il y a les deux membres du C.L.T.E., deux membres du C.C.J. et deux membres du Conseil Consultatif des Seniors, donc voilà - et autoriser Monsieur le Maire à désigner ces autres membres, ainsi que toutes les décisions qui sont à prendre concernant ce budget participatif. Je vous remercie.

Monsieur Mebarek : Merci beaucoup, Emmanuel. Monsieur Saint-Martin.

Monsieur Saint-Martin : Oui, merci. On va voter pour, mais je vais quand même formuler quelques remarques sur le dispositif. Cette délibération, elle nous fait progresser sur ce dossier des budgets participatifs. Ça va dans le bon sens et on va soutenir l'initiative. Quelques remarques et questions opérationnelles sur le mécanisme qui, en théorie, permet à des citoyens non élus de participer à la conception ou à la répartition des finances de la ville, alors très marginalement hein, mais quand même. D'abord, dans la note de présentation, cette mise en place en 2024 est présentée comme incarnant, je cite la note, « l'engagement résolu de la municipalité en faveur de la démocratie citoyenne ». Alors je serai la majorité, quand même, et vous l'avez dit de vous même, Monsieur Le Maire tout à l'heure, je ferais quand même profil bas en la matière. Car entre les comités de quartier relativement zombifiés, la poussive Maison du Citoyen et ce budget qui n'est lancé qu'aujourd'hui, quatre ans après le début du mandat, c'est plutôt l'irrésolution engagée. Je le dis sans ironiser, vous avez fait une promesse, en tout cas, tel que formulée au départ, une promesse intenable. Si vous reconduisez la mesure pour un deuxième round à venir en 2025, 2026, et on part du principe que le troisième n'est pas forcément acté, puisque la sélection aurait lieu après l'élection de juin 2026, donc il se pourrait qu'une nouvelle majorité fasse autrement ou même abandonne carrément cette mesure, ça ne serait pas nous hein, elle serait beaucoup plus ambitieuse. Mais bref, ça pourrait changer. Donc ça ne représenterait que 300 000 € sur les 4 millions envisagés, si on le votait

aujourd'hui et l'année prochaine, ça représente 7,5 % seulement. D'autres promesses sont restées en l'air et cela en dit long sur votre capacité à survendre la lune. C'est aussi, soit-dit en passant, une incitation aux melunais, qui nous regardent peut-être encore là maintenant, tout de suite à 22 h 29, d'envisager avec discernement et lucidité les promesses qui leur seront faites par vous d'ici à 2026. Concernant le montant de l'enveloppe allouée : là encore, il faudrait faire montre de modestie. Dans la stratégie de campagne qui fut celle de votre majorité en 2020, vous avez cherché à séduire un segment d'électorat, plutôt à gauche hein, par une promesse qui était alors encore très identifiée comme « de gauche », historiquement liée à l'histoire de l'altermondialisme et l'idée de révolution citoyenne horizontale, depuis les villes. Au tournant des années 2020, 80 % des villes qui proposaient des budgets participatifs étaient classées à gauche et depuis, ça s'est un peu rééquilibré, et peut-être que ce soir, ça participe de ce rééquilibrage encore, mais on est encore très loin d'une partition gauche-droite, 50/50. Vous aviez proposé donc 4 millions d'euros sur 6 ans, soit 666 000 € par an si on fait le décompte. Ramenés au nombre d'habitants cela revient à environ 15 € par an et par habitant. C'était déjà très en deça de ce qui était enterriné dans d'autres villes. En 2022, parmi les grandes villes, c'est 35 € à Paris – alors c'est remodulé en ce moment, mais il n'empêche que c'était le niveau – 27€ à Montreuil, 24€ à Lyon, 16€ à Rennes, alors là c'est des grandes villes, j'ai bien conscience, c'est pas tout à fait les mêmes strates. Mais pour prendre un exemple peut-être plus similaire à Melun, Carpentra 30 000 habitants, c'était 20 € par habitant et par an, et encore aujourd'hui, c'est reconduit. Une ville de gauche, par ailleurs. En 2022, quatre cents villes y ont recours en France, en fait ce n'est pas encore très généralisé. La moyenne se situe plutôt à 6,50 euros par habitant, soit le double de ce qui est proposé à Melun aujourd'hui, quand même, pour situer les proportions. Une petite question au passage, avant d'évoquer les modalités d'organisation du jury, c'est ce qui est demandé finalement dans la délibération : le budget estimé pour chaque projet doit être inférieur ou égal à 150 000 € TTC, ce qui est indiqué sur la note. Est-ce à dire que vous prévoyez qu'il n'y aura qu'un seul lauréat ? Une question ouverte hein. Et je me la pose parce que, par moment, c'est conjugué au pluriel. Si c'est 150 000 € par projet, alors ça interdit la sélection de plusieurs lauréats. Ça flotte sur ce point, mais j'imagine que c'est juste une erreur d'écriture. S'agissant maintenant de l'organisation : on aurait tendance à dire « peut mieux faire » ou même « doit mieux faire ». Parmi les motifs d'interrogation, il est précisé dans la note de présentation, je cite, que les projets soumis seront évalués par les services municipaux pour en vérifier la recevabilité et la faisabilité technique, juridique et financière. C'est une contrainte importante, on ne va pas envoyer n'importe quoi. Alors c'est utile et évidemment, on fait confiance aux services de la Ville pour apporter leur précieux concours. Mais c'est aussi leur conférer, de fait, un poids énorme dans le processus. S'ils peuvent contribuer sous la forme d'un accompagnement dans le montage des projets pour qu'ils soient dans les clous, formellement et même sur le fond, le fait que leur recevabilité soit évaluée par ces mêmes services pose une question politique, puisque l'arbitrage il est quand même politique. Dans l'absolu ce n'est pas à eux, ça ne devrait pas être à eux d'établir en amont cette présélection qui vise à mâcher le travail du jury, qui serait juste là pour finalement hiérarchiser les projets et arbitrer sur les fins, éventuellement. On remarque au passage que les citoyens qu'il s'agit de concerner au service du bien-vivre ensemble, pour reprendre les termes de la note, ne sont pas consultés et c'est dommage. Dans la plupart des villes qui mettent en place des budgets participatifs, des systèmes de votation sont organisés. Qu'ils passent par des séances exceptionnelles en assemblées citoyennes, par vote à main levée, alors ce n'est pas hyper... ça part dans tous les sens, mais c'est ça, la démocratie aussi, ou par des consultations via des applications numériques dédiées. C'est les opérateurs de Civic Tech qui fournissent tout ce qu'il faut. Ces votes permettent d'enrôler

davantage de citoyens et de citoyennes. Ce n'est sans doute pas la panacée. J'ai pu lire quelques éléments là-dessus. Le taux de participation est relativement faible, il faut être là aussi assez modeste et les gens mobilisés sont déjà intéressés par ce type de dispositif, sans même parler, alors là j'espère que ça ne se passera pas, mais de toute manière, on le fait pas mais, si ça se passait, il y a aussi des triches qui s'observent par moments, on a tendance à bourrer les urnes, notamment quand on procède à main levée. Bref. Mais tout ça, en principe, était censé déployer un idéal participatif qui est porté par ce dispositif. Hors là, ce n'est pas l'orientation qui est portée par le mécanisme que vous avez choisi et je trouve que c'est quand même regrettable, vous auriez pu procéder autrement. Pour ce qui concerne maintenant la composition du jury, nous ne pouvons que saluer l'effort, je le dis de façon très solennelle, l'effort d'intégrer les groupes minoritaires en leur offrant une voix, une petite voix, c'était bien le minimum. On notera en passant, quand même, pour situer et contrebalancer cet argument sympathique que je viens d'énoncer, je cite, que « le maire ou son représentant, en sa qualité de président, dispose d'une voix prépondérante en cas de partage des voix au sein du jury », en cas d'égalité. On ne voit pas pourquoi il en serait ainsi, en fait, dans un jury qui affiche la règle de participation et d'inclusion horizontale. Et on se pose la question du suivi d'un projet lauréat qui n'aurait pas emporté complètement, ou même pas du tout, l'adhésion du jury, notamment des élus majoritaires, et qu'il s'agirait pourtant de réaliser comme il se doit, parce qu'il l'aurait emporté finalement par un jeu de balancement entre les élus, les membres du jury. Quelle marge de manœuvre, quelle autonomie dans ces conditions ? Cela dit, sur le papier, il est bon aussi d'associer des citoyens volontaires. Ça, je pense que c'est bien, dans la constitution du jury, vous l'avez dit, des membres désignés parmi les comités de quartier, du comité local de transition écologique, du conseil consultatif des jeunes, ça c'est très bien, et les membres du conseil consultatif des seniors, tout aussi. Peut-on savoir comment ces membres, néanmoins, seront désignés dans leurs instances respectives ? Procéderont-ils à des votes pour départager les éventuelles candidatures ? Est-ce que c'est au consensus ? Comment ça se passe ? J'essaie d'avancer, parce que je vois Monsieur le Sénateur qui s'endort... (rires) s'agissant de la communication autour du concours, des modalités de la publicisation, il serait bon que la Ville en fasse le maximum. C'est un point qui est important aussi, et pas seulement sur ses espaces numériques. Qui les consultent, d'ailleurs ? Sites et réseaux sociaux numériques compris. Le dépôt des dossiers est fixé au 15 juin. Autant dire que c'est demain, vraiment demain, et ça risque d'être sportif de boucler des propositions robustes, évaluables par les services techniques en termes de recevabilité technique, financière, etc, à la hauteur de ces exigences. Donc une fois ce premier feed passé, il serait également de bonne méthode d'organiser des présentations publiques pour entretenir cette émulation citoyenne autour des budgets participatifs, en présentiel, en plus, bien en amont de la sélection qui aura lieu plus tard, pour entretenir une sympathique émulation du concours et d'associer toujours plus de citoyens pour les mobiliser. Il y a des stratégies qui sont employées dans les villes pour le faire avec des super héros, des trucs qui tournent enfin bon je pense que là, il faut innover en termes de format. Le règlement prévoit que le ou les projets, enfin visiblement c'est les projets sélectionnés comme lauréats, seront approuvés par le Conseil municipal et pris en charge par la Ville, tout en impliquant les porteurs de projets dans leur réalisation. Soit, donc ça, c'est l'ultime phase de validation. Mais imaginons : que se passerait-il si d'aventure, pour « x » raison, le Conseil municipal ne les approuvait pas ? Ça pourrait arriver : tensions au sein de la majorité, fragmentations, dissociations, et on ne vote pas. Qu'est-ce qu'il se passe ? Est-ce que la voix du maire sera prépondérante pour dire : « on finance, quand même » ? Je n'en sais rien, je pose la question en tout cas. Parmi les bons points, le calendrier, il nous semble OK, quand bien même il va falloir accélérer, il est suffisamment calé en amont pour mettre en

œuvre le ou les projets en 2024, 2025, dans la phase de mise en œuvre. Néanmoins, il faudra se doter des outils de suivi pour mesurer l'adéquation des moyens employés aux finalités portées dans le projet. Alors il y a des contraintes de reporting, d'évaluation que vous avez citée, je pense que c'est important, et aussi, évidemment, au caractère atteignable des objectifs, au fait que ça ne doit pas dépasser le créneau imparti, alors c'est deux ans, et je pense qu'il faut discipliner les porteurs de projets, et faire en sorte de négocier les éventuels dépassements budgétaires ou déphasage du projet en cours de réalisation. Ça pourrait arriver hein, que finalement on dépasse, et qu'est-ce qu'il se passe dans ces cas là ? Je pose la question aussi. Ce qui ne serait pas mal aussi dans la mise en œuvre, c'est qu'il y ait des présentations encore au public, un public qui va se sentir d'autant plus concerné qu'on lui présente les projets, et qui serait utile pour le concerner et l'intéresser d'une année sur l'autre. Parce que là, l'enjeu c'est aussi de faire durer le dispositif, si j'ai bien compris, d'une année sur l'autre, en montrant que c'est dynamique, souple et inclusif. Ultime point, et j'ai terminé. Quoi qu'il arrive, à Melun et ailleurs, et là c'est un petit bémol sur ce type de dispositif, je n'accompagne pas de façon béate l'idée de ces budgets participatifs. Ces dispositifs relèvent de l'expérimentation et c'est bien d'expérimenter, néanmoins, il faut être conscient des limites. C'est une piste intéressante que nous porterions sans doute et que nous pourrions reconduire, mais il convient d'en constater les limites en termes de re démocratisation. Comme l'explique par exemple la politiste Alice Mazeaud, qui est spécialiste de ces questions de participation ou de non-participation. Je la cite : « Ce sont des outils de démocratie citoyenne qui ne rencontrent pas toujours leur public et prêtent le flanc à des instrumentalisations » de toute part. Ça peut être le chaos ce type d'outils, pire, explique l'expert Gilles Prado, qui fait vivre ce concept de budget participatif, je le cite : « le budget participatif pourrait se transformer en une compétition malsaine entre associations, dépendant du carnet d'adresses de chacune et de leur capacité à faire campagne, quelle que soit l'utilité des projets ». Et il pointe le risque, que j'ai évoqué tout à l'heure, de bourrage d'urnes au moment des sélections et d'une mise en concurrence délétère des acteurs investis dans les communes luttant pour grappiller les dernières miettes participatives du budget municipal. Voilà ce que j'avais à en dire, j'étais un peu trop long, je suis désolé, mais...

Monsieur Mebarek : ...c'était complet !

Monsieur Saint-Martin : ... c'est complet et moi, ça me tenait à cœur, parce que je pense que c'est une bonne idée. Mais il faut l'activer de façon intelligente et, en tout cas, on prendra notre part.

Monsieur Mebarek : Arnaud Saint-Martin, moi ce que je note, c'est que nous sommes quasiment en phase. Non, mais vous, vous avez quand même travaillé la question, le sujet. Vraiment, c'est vrai hein, vous vous êtes documenté donc merci ça nous permettrait éventuellement de faire évoluer le dispositif d'une certaine... je ne dis pas qu'on va reprendre tout ce que vous avez dit, très longuement... Tout est dans la boîte de toute façon, ça a été enregistré, on pourra se repasser la bande, mais vous avez quand même dit des choses qui n'étaient pas complètement à côté. Donc Emmanuel a entendu, Emmanuel, tu peux, tu peux prendre ? Tu n'es pas obligé de répondre à tout, Emmanuel.

Monsieur Adjouadi : Merci, Monsieur Le Maire. Oui, merci, Monsieur Saint-Martin, pour toutes ces choses que vous avez dites. C'est vrai qu'il y en a beaucoup que l'on partage. Donc c'est vrai que ça va être un processus, une expérience, un premier budget. Forcément, il y a

des choses qui vont être bien faites et puis d'autres qu'il faudra revoir, et c'est pour ça qu'il y a un processus d'évaluation qui va être mené à la fin du budget participatif de la première édition. Juste, quand même quelques mots, vous résumez beaucoup la proximité aux comités de quartier. Heureusement, la proximité au sein de la ville, ce n'est pas que les comités de quartier qui, soit dit au passage, contrairement à ce que vous avez dit, ont été relancés et où il y a un certain nombre d'habitants qui, vous pouvez faire la moue hein, mais c'est vrai, voilà donc là il y a les prochaines réunions qui vont bientôt démarrer de façon trimestrielle, pardon, voilà donc ces comités, pour les membres qui sont présents, ils pourront vous le dire, on les rencontre régulièrement et on répond à leurs questions, appuyés par les services. Je tiens à dire aussi que, il y a des réunions publiques, il y a des réunions de quartier, des permanences sur le marché, des diagnostics en marchant, il y a la G.U.S.P aussi qui est là, voilà, la proximité c'est tout ça, mais on ne peut pas la résumer à quelques instances de la ville. D'ailleurs il y a aussi les instances hein, c'est comme le CCJ, le Conseil Consultatif des Séniors, et j'en passe. Pour le montant, Monsieur le Maire avait déjà donné les raisons. C'est vrai qu'on a subi quand même des crises qui sont difficiles et que toutes les villes de France ont vécu. Et c'est vrai que, quand on l'a même vécu dans nos propres foyers, quand il y a l'inflation qui est galopante, les charges qui s'accumulent, oui, il y a des choix à faire. Je tiens quand même à dire qu'il y a un projet important qui a été mené, alors qui ne faisait pas partie du budget participatif, mais qui a associé beaucoup de citoyens autour d'un projet fédérateur, c'est quand même le jardin des écoliers. On a tendance quand même à l'oublier, et qui a coûté, de mémoire, 450 000 €, c'est... je me tourne vers Sylvie, je n'ai pas les chiffres en tête, mais il me semble que c'était ça. Voilà donc il y a des tables rondes qui ont été organisées par la Maison du Projet. D'ailleurs j'étais présent à ces réunions, comme beaucoup d'élus, c'est sûr que ce n'était pas dans le cadre du budget participatif, mais ils ont pu proposer, définir des orientations, et c'est clairement les habitants qui l'ont construit ce projet là, avec les installations, que ce soit les arbres, enfin le schéma... comment on peut dire ça, tous les plans, le schéma paysager. Il n'y avait pas de budget participatif, mais ils ont été associés, c'est eux qui l'ont créé, ce jardin des écoliers. Ça, c'est important de ne pas l'oublier. Au niveau des services municipaux, mais c'est quand même important, toutes les villes fonctionnent de la même façon, il faut quand même qu'ils aient, qu'ils apportent leur œil avisé sur la viabilité, en tout cas juridique, financière et technique. Ce n'est pas le but d'écarter des projets, et d'ailleurs certains projets qui ne répondraient pas clairement aux critères, on ne va pas mettre un veto, et d'ailleurs ça va être la Maison du Citoyen qui va accompagner le budget participatif. Le but, c'est de faire des allers-retours. Voilà, votre projet, il y a ça qu'il faudrait revoir, est-ce qu'on peut faire en sorte qu'il puisse rentrer dans les clous et qu'il corresponde aux critères pour être recevable, être soumis au vote dans un deuxième temps ? Ça, les porteurs de projets seront consultés et ils ne vont pas avoir un « oui » ou un « non » dès le début. On va voir avec eux, ça va évoluer s'il y a des choses à revoir, mais ils vont être accompagnés. Au sujet du jury, c'est vrai que ça a été une question qu'on a débattue. Ça, il y a beaucoup de villes qui fonctionnent de cette façon là, il y a beaucoup de villes aussi qui fonctionnent avec une plateforme. Le choix de faire un jury, ça a été une décision municipale. L'idée quand même d'associer l'opposition c'est quand même un signal fort et des citoyens qui s'engagent dans les instances participatives. Donc, de cette manière, ils sont représentés, citoyens à parts égales avec les élus. Et, comme vous l'avez si bien dit, le taux de participation, quand il y a des plateformes, c'était 2 ou 3%. Moi, je sais que sur Dammarie-lès-Lys, il me semble que la dernière édition, il y a eu 300 votants. Voilà, bon. Est-ce qu'on peut estimer que 300 votants c'est... Et puis, sur toutes les villes, on le voit à Paris... C'est passionnant, le budget participatif, c'est des projets qui sont quand même importants, d'intérêt général. Mais il ne faut

pas non plus se dire qu'il y a 90 % de la population qui va voter. La voix prépondérante du maire c'est vraiment s'il y avait une égalité, mais vous avez vu quand même le système pour attribuer les points. Il est quand même suffisamment étoffé avec euh voilà... il est peu probable qu'il y ait une égalité. Mais bon à un moment il faut trancher aussi, quand il y a deux projets qui ont un nombre de points équivalents. Après, au niveau de la communication, bien sûr, il n'y aura pas que les réseaux sociaux, il va y avoir une campagne d'affichage qui est prête, il y a un communiqué de presse également, et puis également d'autres modes de communication. Tout ça, c'est prévu. Et enfin, bon, je compte sur le bon sens des citoyens : vous dites, « si jamais il y avait du bourrage, il y avait des groupes d'intérêts » ...ce n'est pas non plus, je pense... voilà, c'est un budget participatif. C'est important que les citoyens s'engagent, qu'ils proposent... après voilà, s'ils veulent proposer des idées, à eux de convaincre aussi pour obtenir l'adhésion. Juste pour revenir aux 150 000€, c'est le maximum. On ne compte pas, bien sûr, qu'il n'y ait pas un seul projet, mais après, on n'a pas mis de limites. Voilà on a fait en sorte qu'il y ait un maximum, mais on n'a pas voulu brider, à se dire : « bon ba chaque projet ne doit pas excéder 15 000€ », parce que de facto, on aurait empêché certains projets qui pouvaient être très intéressants. Après, ce sera au jury de sélection de choisir. J'espère avoir répondu à vos questions.

Monsieur Mebarek : Emmanuel, parfait, tu as été aussi complet qu'Arnaud Saint-Martin. Bravo. Y a-t-il d'autres questions ? On peut donc délibérer ? Qui s'oppose ? Pardon...ah oui mais pardon, je vais trop vite ! J'ai été pris dans le mouvement. Nous devons effectivement délibérer sur les membres du jury, côté élus. Alors ça va être rapide, on n'a pas de vote à bulletin secret. Donc il est proposé... on a reçu des candidatures pour l'opposition. Alors déjà pour le groupe majoritaire : il s'agit de désigner treize conseillers municipaux au total, dont huit appartiennent au groupe majoritaire et cinq aux différents groupes de l'opposition. Pour le groupe majoritaire, nous proposons la présence dans ce jury de Marie-Hélène Grange, Brigitte Tixier, Catherine Stentelaire, Odile Razé, Olivier Pelletier, Gilles Ravaudet, Michel Robert et Emmanuel Adjouadi. Un, deux, trois, quatre, cinq, six, huit... et moi, je compte ? Vous êtes sûrs de cette délibération ? Je n'apparais pas dans la liste... Je pense qu'on va mettre Kadir Mebarek a priori, sauf erreur, mais sinon je ne pourrais pas trancher. Pour les groupes d'opposition les noms qui nous sont parvenus sont : Arnaud Saint-Martin, Ségolène Durand, il manque le groupe...

Aude Luquet : En termes d'organisation, c'est la journée, c'est le soir ?

Monsieur Mebarek : J'imagine que ça va se passer plutôt en fin de journée, puisqu'on a des habitants qui ont également un boulot ou qui vont à l'école d'ailleurs pour les jeunes, donc ça sera plutôt, j'imagine, en fin de journée.

Madame Luquet : Donc ce sera Charles Humblot.

Monsieur Mebarek : Charles Humblot. On essaiera d'organiser ces réunions, Emmanuel, en dehors des répétitions. Ok, donc Charles Humblot. Bénédicte Monville. Et pour le groupe... Céline Gillier. A priori on ne peut pas délibérer pour elle, ça n'existe pas ça. Bah elle n'est pas là. Elle n'a pas de pouvoir non plus ?! C'est un peu dommage, parce qu'on va devoir redélibérer. Non mais si, parce que si on ne vote pas ce soir, elle n'est pas membre du jury. C'est un peu triste. Y a-t-il une opposition à ce que nous mentionnions d'office Céline Gillier, et si ça lui pose problème, on la remplacera par quelqu'un d'autre... ça vous gêne ou pas ?

Non ? On fait comme ça et on laisse Arnaud Saint-Martin lui envoyer le petit sms ce soir ? Très bien ! Donc, sur cette base là, je vous propose de délibérer : qui s'oppose ? qui s'abstient ? Adoptée. Bravo, Emmanuel Adjouadi. Bravo aux services qui ont travaillé sur le sujet, Dominique, et on a hâte de voir les projets. Délibération numéro 33, Eliana.

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

CREE un budget participatif pour l'exercice 2024 dans les conditions et limites fixées dans le règlement de fonctionnement ci-annexé ;

APPROUVE le règlement de fonctionnement fixant l'organisation et le fonctionnement du budget participatif pour l'exercice budgétaire 2024 ;

DESIGNE les 13 conseillers municipaux, membres du jury de sélection des projets, dont 8 appartenant au groupe majoritaire et 5 représentant les groupes politiques de l'opposition municipale

- « MELUN POUR VOUS » :

- Monsieur Olivier PELLETIER
- Monsieur Emmanuel ADJOUADI
- Madame Brigitte TIXIER
- Madame Marie-Hélène GRANGE
- Monsieur Michel ROBERT
- Madame Odile RAZE
- Madame Catherine STENTELAIRE
- Monsieur Gilles RAVAUDET

- « REINVENTONS MELUN – NOTRE VILLE » :

- Madame Ségolène DURAND

- « MELUN AUTREMENT » :

- Monsieur Charles HUMBLOT

- « BIEN VIVRE A MELUN- ESPOIR MELUN » :

- Madame Bénédicte MONVILLE

- « UNION POPULAIRE DE MELUN » :

- Monsieur Arnaud SAINT-MARTIN

- « UNION DES SOCIALISTES ET COMMUNISTES POUR MELUN » :

- Madame Céline GILLIER

AUTORISE le Maire à désigner les autres membres du jury selon les critères fixés par le règlement de fonctionnement et à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2024.

33 - CONVENTION DE SOUTIEN FINANCIER ENTRE ALCOME ET LA VILLE DE MELUN POUR LA PROPRETE PUBLIQUE- AUTORISATION DE SIGNATURE

Madame Valente : Merci, il s'agit ici d'autoriser la signature de la convention de soutien financier entre l'éco-organisme ALCOME, qui agit pour la réduction des mégots dans l'espace public, et la ville de Melun. En octobre dernier, la délibération avait été retirée dans l'attente de documents complémentaires que devait adresser l'éco-organisme à l'État pour voir son agrément maintenu, chose qui a été faite, jusqu'en 2027. Cette convention permet de bénéficier d'un partenariat avec un soutien financier, tel qu'il est indiqué dans les annexes du projet de délibération. Donc voilà il est soumis à la signature.

Monsieur Mebarek : Très bien, y a-t-il des questions ? Très bien. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Ah pardon, oui ?

Madame Asdrubal : Oui, non, est-ce qu'on pourrait rappeler un petit peu... Parce qu'effectivement c'était une délibération qui avait été retirée. Alors je sais plus...

Monsieur Mebarek : Oui, c'était un problème d'agrément, c'est réglé depuis.

Madame Asdrubal : En gros, cette association va vous reverser une partie, non, oui, pardon, un éco-organisme va vous reverser, je crois, à peu près, je ne sais plus, 40 000 euros...

Madame Valente : (inaudible)

Madame Asdrubal : D'accord. Bon après, je me rappelle que le dirigeant de cet éco-organisme était président d'une PME, coopérative des agriculteurs, pardon, je bafouille ce soir, planteurs de tabac. Le conseil d'administration qui composait ALCOME, on avait, en plus de ceux qui avaient été énumérés, il y avait la Confédération Des Buralistes, l'association des Fournisseurs de tabac fumé, la Fédération des fabricants de cigares, bref, une gouvernance qui était quand même composée d'entreprises avec des intérêts économiques au sein de l'industrie du tabac, qui soulève quand même des questions. Et on ne voit aucune association de lutte contre le tabagisme dans cette gouvernance, alors que nous avons quand même 75 000 décès, si je me trompe pas, dont 40, 45 000 qui sont liés au tabac. Donc moi, la question est la suivante : vous allez distribuer, à un moment donné, j'imagine, à l'aide de la Police municipale, 200 cendriers, ou 2 000, je ne sais plus. Il y avait une question de 2 000 cendriers qui devaient être... enfin bon bref, vous allez distribuer ça sur la ville, j'imagine, mais la question est la suivante : comment vont s'articuler les campagnes de sensibilisation ? Est-ce que... quelles seront ces fréquences et la prévention du tabagisme, est-ce qu'elle sera intégrée à ces campagnes ? Ça, c'est une première question. Et ensuite, combien d'amendes avez-vous dressé ? Car il faut le rappeler, c'est 135, je crois, si je ne dis pas d'annerie, on me reprendra sinon, le mégot. Et si vraiment vous souhaitez diminuer ce comportement, vous pourriez déjà commencer par sensibiliser des lieux où on sait qu'il y a des hot spots de mégots sinon... vous vous doutez lesquels, à peu près, donc ça, est-ce qu'il y a des choses qui sont faites dans ce sens ? Parce qu'on n'en a pas entendu parler, et moi, ce que je crains, c'est qu'effectivement on ait encore une publicité comme celle-ci et qu'on ait une jolie photo de Melun Mag, avec des gens et des policiers municipaux qui paraded dans la ville en distribuant des cendriers. Et ça, on aimerait

vraiment un suivi dans ce domaine-là.

Madame Valente : Au-delà de la communication, c'est surtout de l'argent, c'est des subventions quand même hein, donc on ne va peut-être pas dire non à 50 000 € par an jusqu'en 2027, c'est quand même dommage de passer à côté. En termes de communication oui, bien évidemment, je vous rejoins là-dessus, il faut absolument communiquer en même temps qu'on va distribuer ces cendriers, mais c'est surtout qu'on veut continuer à déployer tous ces cendriers qu'on a commencé à mettre un petit peu partout depuis deux ans, dans toute la ville, ces petits cendriers, avec le petit cigle bleu qui rappelle la ville de Melun. Le but il est là, c'est de nous aider à subventionner, parce qu'on ne pourra pas tous les subventionner nous-même. C'est pour aussi faire une économie pour le déploiement de ces cendriers qui sont assez efficaces, parce que quand nos agents de la Propreté les vident, ils sont très, très remplis. Après, le but, en effet, en distribuant les petits cendriers de poche, c'est aussi de pouvoir sensibiliser auprès de tous ces lieux où l'on sait qu'il y a beaucoup de mégots par terre, c'est de dire aux gens « vous achetez votre paquet de cigarette, mais c'est bien aussi d'avoir votre petit cendrier de poche avec vous ». Si ça peut nous aider, pourquoi pas, on essaie.

Monsieur Mebarek : Merci beaucoup. Il y a-t-il d'autres questions ? Je propose de délibérer. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée. Délibération numéro 34, Gilles Ravaudet. 34 et 35 d'ailleurs.

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

APPROUVE les termes du contrat-type ci-annexé, à conclure entre la Ville de MELUN et l'éco-organisme ALCOME, pour la durée de l'agrément qui lui a été délivré, soit jusqu'au 10 août 2027.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit contrat et à prendre tout acte nécessaire à son exécution.

34 - AVENANT N°13 AU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE CHAUFFAGE URBAIN

Monsieur Ravaudet : 34 et 35. Dans le cadre du rapprochement juridique et contractuel de l'exploitation des réseaux de chaleur de Melun et de Vaux-le-Pénit, il a été notifié au groupement BEST ENERGIES, FINANCE CONSULT, SCP HERALD, un marché de mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage ayant pour objet de réaliser des audits techniques et financiers sur les deux DSP arrivant à échéance, de réaliser une étude prospective du réseau de chaleur unifié, d'étudier les modes de gestion envisageables et d'assurer, le cas échéant, la passation d'un nouveau contrat de DSP et de son suivi. En raison de la complexité technique du projet, des implications contractuelles des contrats arrivant à échéance, de la diversité des parties prenantes, il est nécessaire de conclure un nouvel avenant visant à prolonger la durée du contrat actuel de concession, assurant ainsi la continuité du service de chauffage urbain, sans interruption. Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le projet d'avenant n°13 ayant pour objet la prolongation du contrat de concession d'exploitation du réseau de chaleur de la ville de Melun pour une durée de six mois, à savoir jusqu'au 31 décembre 2024, d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents à effet ci-dessus.

Monsieur Mebarek : Ségolène Durand.

Madama Durand : Oui, si vous le permettez, je voudrais faire une intervention pour les délibérations n°34 et n°35 en même temps. On va les regrouper. En fait je ne comprends pas bien les raisons invoquées pour justifier le retard. Est-ce que vous pouvez nous les expliquer de façon claire ? Vous répétez de façon régulière, dans la note et dans les annexes s'y réfèrent, le mot « complexité ». Mais qu'est-ce que vous mettez derrière ? Cela fait des années que vous connaissez l'échéance et le sujet. Vous nous faites même d'ailleurs la chronologie détaillée des dernières années dans la note de présentation. L'idée n'est pas ici de remettre en cause le projet, bien évidemment, mais que vous nous expliquiez pourquoi vous ne savez pas tenir les délais, respecter les échéances. Vous étudiez la traversée de la Seine depuis plusieurs années. C'est la même chose pour l'interconnexion des réseaux de Melun et de Vaux-le-Pénil, d'ailleurs. L'idée n'est pas nouvelle ni innovante. Cette démarche est même encouragée, notamment par la Région Ile-de-France et par l'ADEME. Vous parlez de « complexité technique ». Qu'est-ce que vous entendez par là ? Vous parlez des « implications contractuelles significatives ». Oui, c'est un contrat significatif pour Melun mais en quoi est-ce une nouveauté ? Vous parlez de « diversité des parties prenantes » : qui sont-elles ? Il y a la ville de Melun, Vaux-le-Pénil, le SMITOM, qui d'autre ? Vous parlez de « la difficulté à déterminer la quantité de chaleur vendue par l'UVE ». Que vont apporter six mois supplémentaires en fait ? Ce que je comprends dans votre absence de justification, en tout cas ce qui nous est présenté ce soir, c'est bien que l'échéance soit connue, vous n'avez pas anticipé suffisamment tôt le renouvellement de la DSP. Vous pouvez l'avouer. Vous avez le droit. Ou alors que le projet ne soit pas suffisamment robuste et qu'il y ait un risque de dérive budgétaire, et ça, vous devez nous le dire. On pourrait le comprendre dans cette période un petit peu compliquée et du coup on pourrait se demander si le projet est toujours pertinent. Avez-vous assez de clients côté sud de la ville pour rentabiliser le prix de la traversée techniquement difficile, enfin complexe, si vous me permettez l'expression ? Autre point, vous indiquez la nécessité de redynamiser le RCU côté Vaux-le-Pénil. Est-ce que les melunais seront gagnants lors de cette fusion juridique ? Attendez-vous des éléments complémentaires dans ces six mois pour prendre votre décision, puisqu'on repart de six mois ? Oui, ça fait beaucoup de questions, j'en suis désolée, mais c'est un sujet fortement intéressant et comme je sais que Monsieur Mebarek aime les éléments concrets, moi aussi j'attends des réponses concrètes. Est-ce que cela aura un impact sur les plannings, pardon, travaux de la Ville, et notamment ceux du TZEN ? Et est-ce que vous avez aussi mesuré les impacts concernant les travaux de l'extension si on recule le renouvellement de la DSP ? Et, pour finir, j'espère qu'avec le renouvellement de la DSP, vous obtiendrez un prix de chaleur meilleur marché pour les usagers, les melunais et les finances de la Ville. Si c'est le cas, à combien évaluez-vous, la perte financière pour la Ville et les melunais, la perte de ces six mois ?

Monsieur Mebarek : Ségolène, non, non, mais Gilles, tu vas répondre, évidemment.

Madame Durand : Non, mais j'ai essayé d'être un peu plus courte que Monsieur Saint-Martin tout à l'heure, mais les questions sont importantes, s'il vous plaît, si vous pouvez nous expliquer, parce que c'est vraiment assez complexe, vous utilisez ce mot là et nous, on ne comprend pas pourquoi.

Monsieur Mebarek : D'accord. Gilles, tu essaies de répondre dans la mesure de ce que tu

peux, parce qu'il y a quand même beaucoup de choses et puis, s'il y a des éléments complémentaires à fournir, on les fournira.

Monsieur Ravaudet : Alors au niveau complexe, et puis, effectivement, ce sujet est très complexe, parce qu'au départ, il fallait savoir si, pour franchir la Seine, s'il fallait s'associer avec Dammarie, Le Mée, Vaux-le-Pénil. Il s'est avéré, toutes les études ont montré que c'était Vaux-le-Pénil qui était le mieux placé pour répondre aux objectifs et de plus est, les deux communes arrivaient quasiment en même temps en fin de DSP. Ça, c'était le premier point. Par contre, effectivement, il y a des implications des deux côtés, mais pas que. Il y a le SMITOM qui doit nous fournir de la chaleur. Il y avait aussi tous les autres apports, le gaz, et ainsi de suite, il y avait plein de sujets à traiter et il fallait surtout que tout le monde soit à l'heure en même temps. Donc, si Vaux-le-Pénil et Melun on arrivait à se cadrer à l'heure, il n'y avait pas tout à fait la même temporalité pour le SMITOM qui, lui, ne savait pas trop combien de chaleur nous vendre, est-ce qu'il vendait, est-ce qu'il nous tournait le dos pour aller vendre que de l'électricité parce que c'était plus rentable que de nous vendre de la chaleur ? Donc, il y avait besoin de mettre en phase tous les intervenants et de savoir sur quelle base on pouvait appuyer une DSP, qui n'allait pas être revue six mois après. Donc voilà, c'est pour ça, les implications des uns et des autres, et les implications contractuelles, et la diversité effectivement des besoins, principalement des besoins des parties prenantes, a joué énormément et nous a fait perdre énormément de temps. Après, pour ce qui est du franchissement de la Seine oui, il y a un intérêt à franchir la Seine, puisque nos gros consommateurs, et le principal, c'est la piscine. La piscine est le premier consommateur. Aujourd'hui, il y a besoin d'y aller. Pour y aller, il y a trois façons à étudier. Les trois façons ont été mises sur la table et les trois façons d'y aller déterminent aussi la future DSP, puisqu'il va falloir mettre un contenu dans cette DSP, retenir quelle est la méthode la plus appropriée, et donc on va attendre d'eux des retours en fonction des trois méthodes. Les trois méthodes, on les connaît tous : on balance un tuyau dans l'eau et on traverse une passerelle, ou on prend le chemin traditionnel – les Berges de Seine, le Monument aux morts, sous les ponts, devant l'église Notre-Dame, l'autre pont, la Place Chapu, et on revient à la piscine. Très long, très complexe, des longueurs de tuyau, des déperditions, voilà. Donc il y avait tous ces sujets là qu'il fallait mettre en phase pour arriver à un accord. Aujourd'hui, l'accord est en voie d'aboutir, simplement, il a fallu plus de temps que prévu, d'où ces six mois nécessaires pour accorder tous les violons, parce qu'on n'est pas seuls, on a une commune de Vaux-le-Pénil qui doit débattre, comme nous, ce mois-ci pour adopter, nous et la Ville. Et ça, c'est pour les sujets...allez on va dire « techniques » de l'objet. Après, pour les questions : est-ce rentable, quel sera le prix futur et ainsi de suite, là ce n'est pas moi qui va vous répondre. Je ne sais même pas si on peut vous répondre exactement sur les chiffres, je vais laisser Kadir y aller, mais là, on pense et on est certain que, effectivement, ce sera bénéfique à l'usager parce que plus il y aura d'abonnés, plus le prix baissera. Ça, c'est une certitude. Maintenant de combien ? C'est une inconnue.

Monsieur Mebarek : Je vais compléter. Au-delà du prix à l'abonné qui, au demeurant, sera, de toute façon, toujours plus intéressant que d'autres types d'énergies, ne mésestimons pas l'impact écologique de ce type de chauffage. L'enjeu il est aussi là, on est sur une offre d'énergie totalement décarbonée, enfin pas totalement, parce que tant qu'on achète, on achète aussi de l'énergie, la chaleur fatale de l'usine c'est pas totalement décarbonée. En tout cas, on l'est en partie et l'idée c'est de monter de manière de plus en plus importante. À votre question de : le franchissement de la Seine, y a-t-il des débouchés ? En termes d'usage...alors déjà, il y

a les débouchés municipaux, parce qu'au fil du temps, on va aller, nous, venir greffer nos équipements publics à ce réseau, dans la mesure du... On a un équipement majeur qui va sortir de terre, ou qui est déjà sorti de terre, puisqu'il est là, qui va être mis en service en tant qu'équipement, c'est le collège. L'IUFM sera branché au réseau de géothermie. Et j'ai appris ce matin : un autre équipement majeur de notre ville va également être branché au réseau. J'étais ce matin, on a eu une visite ministérielle, Thomas Cazenave, le Ministre des Comptes Publics, qui était à la Cité administrative pour annoncer le grand Plan de rénovation des bâtiments publics, étatiques plutôt, donc une enveloppe de cinq cents millions ou six cents millions d'euros à l'échelle nationale. Il est venu annoncer ce plan à Melun, parce que la Cité administrative va profiter, je ne sais pas si vous le savez, mais d'un énorme lifting, qui va nous amener d'ailleurs, c'est marrant ce calendrier... à 2030, il va se passer plein de truc en 2030, donc entre 2024 et 2030, des très, très lourds travaux de restructuration complète. Ils vont quasiment garder que la structure. Opération d'un coût de 71 000 000 €. Et dans le cadre de ces travaux, l'idée, évidemment, c'est de consolider la présence de la Cité administrative dans la ville préfecture, parce que le risque eut été que la Cité administrative quitte le navire melunais pour aller ailleurs, et donc là, on la consolide. Et on a, nous, beaucoup bataillé en tant qu'élus melunais, pour faire en sorte qu'elle reste. Pourquoi je parle de ça ? Je parle de ça parce que j'ai appris ce matin que, dans les projets, cette Cité administrative sera également connectée au réseau de chaleur de géothermie. Donc voilà je pense que des débouchés, on en aura. Maintenant, sur le prix qui sera livré aux usagers dans quelques années, à ce stade, tout dépend du marché, il y a trop de facteurs. En tout cas, quoi qu'il en soit, ça reste une bonne opération. Après, je reviens sur le décalage de six mois. Là, on va repartir probablement sur une DSP de 20 ans. On peut prendre six mois de plus, voire même douze mois de plus, sur les 20 années qui vont être devant nous sur ce projet, ce n'est pas si grave que ça. Ségolène, tu voulais compléter.

Madam Durand : Oui, vous parlez d'impact écologique. Je rappelle que ce n'est pas le projet que je remets en cause, c'est les six mois et les explications qui sont mises dans la note aujourd'hui. Monsieur Ravaudet disait qu'on était en bonne voie. Je pense que la bonne voie, on aurait pu la faire un petit peu avant. Six mois, c'est rien, je l'entends pour 20 ans, mais c'est quand même beaucoup, finalement. Je reviens quand même sur une question dont vous n'avez pas répondu, sur l'impact sur les plannings des travaux Ville, et notamment TZEN. Est-ce que ça aura un impact, justement ?

Monsieur Ravaudet : Tout dépend. A priori, non bien sûr, il n'y aura pas d'impact, après, tout dépend de la temporalité de chaque projet par rapport au TZEN. Quelle est la méthode de franchissement qui sera prise ? Est-ce que, suivant la méthode, effectivement, il peut y avoir à un moment un chevauchement ? C'est déconnecté, mais ça prend les mêmes rues, voilà donc tout dépend des temporalités. Est-ce qu'on sera sur les mêmes périodes ou pas ? Il est encore trop tôt pour répondre, puisqu'il va falloir savoir quelle est la méthode retenue. Maintenant, Jérôme, tu veux compléter ?

Monsieur Olzier : Oui, juste, effectivement, ces sujets ont été abordés, entre autres, avec le bureau d'études qui nous accompagne et le Département, de telle sorte, en effet, qu'il n'y ait pas d'interfaces, c'est-à-dire qu'on ne vienne pas perturber, ni l'un ni l'autre d'ailleurs dans les deux sens, les travaux du Département, quand ils réaliseront la plateforme TZEN par rapport aux réseaux dévoyés actuellement ou, à l'inverse, nous, de notre côté, quand le futur délégataire développera le réseau sur Melun Sud, puisqu'effectivement ce temps qui a été

complexe et long, a été la concertation avec tous ses prospects, dont, comme disait Monsieur le Maire, la Cité administrative, le futur collègue, qui ont été pris en compte dans les études pour lancer la DSP et arriver à une DSP au 1er janvier 2026.

Monsieur Mebarek : Merci, Jérôme. Y a-t-il d'autres questions ? Oui, Ségolène.

Madame Durand : Oui, juste une explication de vote : on va s'abstenir encore une fois. Le projet, on n'est pas contre, mais je pense que, ces six mois, ils auraient pu être prévus avant.

Monsieur Mebarek : Ok, très bien, c'est noté. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Adoptée.

Adopté à l'unanimité moins 4 abstentions le Conseil Municipal :

APPROUVE le projet d'avenant n° 13 ayant pour objet la prolongation du contrat de concession d'exploitation du réseau de chaleur urbain de la Ville de Melun, pour une durée de 6 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2024.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents à effet ci-dessus.

35 - AVENANT N°3 A LA CONVENTION DE FOURNITURE D'ENERGIE THERMIQUE

Monsieur Mebarek : Délibération numéro 35. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Quatre absentions sur la prochaine ? Adoptée. Délibération numéro 36 : Guillaume Dezert.

Adopté à l'unanimité moins 4 abstentions le Conseil Municipal :

APPROUVE l'avenant n° 3 ayant pour objet la prolongation de la convention de fourniture d'énergie thermique, pour une durée de 6 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2024.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents à effet ci-dessus.

36 - ARRET DU PROJET DE PLAN DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE (PVAP) DU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE (SPR) DE MELUN

Monsieur Dezert : Merci, Monsieur Le Maire. L'objet de cette délibération est la révision de l'actuel Site Patrimonial Remarquable mis en place en 2016 sur Melun. Pour mémoire, le classement au titre des sites patrimoniaux remarquables a pour objectif général de protéger et de mettre en valeur le patrimoine architectural, urbain et paysager de la Ville. Ce classement a le caractère d'une servitude d'utilité publique. Par conséquent, ces dispositions s'imposent et seront annexées au PLU en cours de révision. En effet, le travail réalisé dans le cadre de la révision actuelle du PLU a mis en avant la complémentarité du PVAP dans la concrétisation de la stratégie urbaine, patrimoniale et environnementale de la commune. La révision du plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine, donc « PVAP », est motivée par la poursuite

des objectifs suivants : actualiser les règlements communaux en vigueur, avec une meilleure prise en considération des problématiques de confort thermique, d'accessibilité, d'amélioration de l'habitabilité du bâti, mais aussi de la qualité du traitement des espaces libres dans la création, par exemple, d'îlots de fraîcheur, de continuité écologique préservant la biodiversité ou encore d'attractivité des lieux de vie ; gommer les incohérences de diagnostic et cartographiques du précédent SPR ; clarifier et rendre plus accessible sur la forme ces règlements pour l'ensemble des administrés et professionnels de la réalisation, et notamment avec l'opération « Coeur De Ville » sur Melun. Pour se faire, un nouveau diagnostic sur le patrimoine a été réalisé avec l'aide du bureau d'étude CITTANOVA. Les acteurs compétents en matière de préservation du patrimoine ont été bien sûr consultés et parmi eux, les principaux que sont : l'ABF (Architecte des Bâtiments de France), la DRAC (Direction des Affaires Culturelles), sans oublier la population, qui a pu s'exprimer à travers une carte collaborative accessible en ligne sur internet. Une commission d'urbanisme et travaux a également eu lieu en date du 30 janvier 2024 pour associer les élus à la démarche, à partir de pièces, prenant en compte des évolutions proposées du règlement. La ville de Melun propose un projet de PVAP sans modification de périmètre de son Site Patrimonial Remarquable, c'est à périmètre égal, comportant les pièces principales suivantes: un rapport de présentation des objectifs, du plan et de la hiérarchisation des enjeux, issu du diagnostic, comprenant un inventaire du patrimoine architectural et paysager, un règlement écrit, un règlement graphique délimitant le PVAP avec les éléments repérés à requalifier sur une légende prédéfinie par le Code du patrimoine. En termes de planning, et une fois cette délibération approuvée, la procédure administrative se poursuivra par une phase de concertation avec les personnes publiques associées d'une durée de trois mois avant l'ouverture de l'enquête publique, qui durera, elle, un mois, ce qui nous emmène peu ou prou à fin septembre, début octobre. En conclusion, le projet de révision du PVAP de Melun répond à la volonté d'offrir aux administrés, aux services municipaux un outil clair, lisible et précis en vue de la sauvegarde du bâti patrimonial et paysager de Melun. Dans ces conditions, il est proposé au Conseil municipal d'arrêter le projet de plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine du site patrimonial remarquable de Melun tel qu'il est annexé à la présente délibération et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à l'exécution de la présente délibération. Merci.

Monsieur Mebarek : Merci Guillaume, très bien, c'est clair. Y a-t-il des questions ? Cécile Prim.

Madame Prim : Oui, alors, ce nouveau PVAP est plus rationalisé que le précédent, mais il fait que le constat, et qu'on a fait tous ensemble en commission hein, et que font tous les melunais : notre ville manque d'espaces verts. N'en déplaise à Monsieur Vogel, qui nous a toujours vanter les beaux espaces verts, les quartiers historiques sont délabrés et son cœur, je cite, est à réenchanter, c'est mignon. C'est une bonne chose que ce soit mis en oeuvre. Moi, je voulais poser la question du Centre culturel, parce que j'ai l'impression que les discussions n'ont pas beaucoup abouties sur le sujet. Je voulais savoir où on en était sur le futur ex centre culturel ?

Monsieur Dézert : Le centre culturel, il y a une commission qui a permis de déclasser justement, c'était une commission du SPR, vous y étiez, je crois, de mémoire, et finalement, il y a un déclassement, avec un enjeu qui est la préservation derrière, de la chapelle pour tout projet qu'il pourrait y avoir. On a fléché une résidence étudiante donc voilà on est toujours à

un stade de voir si, programmatiquement, ça tient la route. On se donne le temps pour réfléchir à ce programme et à la revalorisation du patrimoine, et ce compris la chapelle qui est attenante au centre culturel.

Monsieur Mebarek : Merci beaucoup. Oui, Madame Cécile Prim.

Madame Prim : Oui, donc vous êtes toujours sur ce projet de résidence étudiante ?

Monsieur Mebarek : Les hypothèses sont en cours d'études et d'études « capacitaires » on va dire par la SPL. Voilà, donc il n'y a pas...

Madame Prim : (inaudible) ... membres du Conseil municipal qui peuvent en débattre avec vous.

Monsieur Mebarek : Oui.

Madame Prim : Par exemple, les associations de parents d'élèves, je vous rappelle quand même qu'il y a un nombre assez conséquent d'élèves qui sont à côté de ce lieu. C'est plus de 5 000 élèves qui transitent par jour par là et il n'y aura plus de dépose-minute, il y a plein de choses qui vont sauter avec le TZEN. Il y a un vrai enjeu sur ce quartier, qui est le quartier des écoles de Melun, quand même, et ne pas envisager que le Centre culturel puisse servir à ces écoles et à ces familles, c'est vraiment passer à côté de quelque chose qui pourrait sauver ce lieu, qui va étouffer avec le passage du TZEN. Et vraiment, je vous demande de prendre en compte ceci, la situation est assez sérieuse, déjà maintenant, au niveau des écoles de l'avenue du Général De Gaulle.

Monsieur Mebarek : D'accord, mais en fait vous voulez tout démolir pour faire un dépose-minute à cet endroit c'est ça ?

Madame Prim : Pas forcément, ça peut être un espace vert aussi, où les parents peuvent attendre, avec des agents de la Ville qui aideraient à circuler. Ça peut être l'objet d'un mini pédibus entre ce lieu pour désenclaver...enfin venez, vous connaissez la sortie de l'école.

Monsieur Mebarek : Je connais, mes enfants ont grandi mais...

Madame Prim : ...voyez bien à quoi ça ressemble à 16h30.

Monsieur Mebarek : Très bien. On peut délibérer ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée. Parfait. Merci beaucoup.

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

ARRETE le projet de Plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine du Site Patrimonial Remarquable de Melun, tel qu'il est annexé à la présente délibération.

PRECISE que le projet de plan sera transmis pour avis à la Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture (CRPA), aux Personnes Publiques Associées ainsi qu'au Préfet de Région à l'issue de l'enquête publique, conformément aux dispositions du Code du

Patrimoine.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**37 - CONVENTION PORTANT SUR LA LOCATION DE LOCAUX ENTRE HABITAT 77 ET LA VILLE DE MELUN
AUTORISATION DE SIGNATURE**

Monsieur Mebarek : Délibération 37, c'est la dernière ? Bravo.

Monsieur Dezert : C'est la dernière. Merci, Monsieur le Maire, de me laisser cette dernière délibération.

Monsieur Mebarek : Il est que 23 heures 20. Non, mais il y a des sujets après, de toute façon, il y a d'autres... Guillaume.

Monsieur Dezert : Ok donc là, il s'agit du renouvellement de quinze conventions portant sur la location de locaux entre HABITAT 77 et la ville de Melun. Vous entendez rien ? Je ne peux pas le manger, ce micro, mais je disais qu'il s'agissait du renouvellement de quinze conventions portant sur la location de locaux entre HABITAT 77 et la ville de Melun, considérant que les conventions de location signées entre HABITAT 77 et la Ville depuis de nombreuses années, permettent à la collectivité de mettre à la disposition des associations melunaises des locaux favorisant ainsi le développement du tissu associatif sur le territoire, que quinze conventions doivent être renouvelées du fait de leur échéance. Qu'à l'occasion de ce renouvellement, les parties se sont accordées sur l'application d'une nouvelle base de calcul de loyer à hauteur de 35 € par mètre carré pour cinq locaux associatifs et du paiement des charges locatives pour les dix autres associations, pour les dix autres locaux ; et qu'afin d'encadrer et de garantir le maintien dans les lieux des associations, il convient de conclure une convention de location pour chaque local mis à disposition de la Ville par HABITAT 77, pour une durée de six ans. Il est donc demandé d'approuver les conventions en annexe à la présente et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document si rapportant. Merci, Monsieur le Maire, merci.

Monsieur Mebarek : Fait, c'est très bien, Guillaume. Y a-t-il des questions ? des observations ? On peut délibérer. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Parfait, délibération adoptée. L'ordre du jour est épuisé.

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

APPROUVE les conventions annexées à la présente délibération, à conclure avec Habitat 77.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions et tous documents s'y rapportant.

QUESTIONS ORALES

Monsieur Mebarek : Oui, il y a des questions, mais qui ne sont pas forcément des questions qui vont appeler grandes réponses. Je vais commencer par Philippe Martin nous a sollicités pour la communication de documents concernant JS Festival. Donc ces documents vont être communiqués à l'ensemble... Comment ? Je n'ai pas entendu, Philippe.

Monsieur Martin : C'était une demande de documents, mais ce n'était pas une question adressée au Conseil Municipal.

Monsieur Mebarek : : Oui, oui, c'est une demande de documents. Mais pour dire que, simplement, par rapport à la demande de Charles, l'ensemble des élus du Conseil vont avoir communication de ces documents.

En ce qui concerne les questions, on va commencer. On va commencer par Sortir à Melun. C'est le titre de votre question, chère... Alors donc, Cécile Prim. Vous voulez que je lise les questions, c'est ça ? C'est un peu long. Oui, mais tout le monde les a reçues, à la limite. Non, mais pour les Melunais qui nous écoutent quand même. On essaie d'aller vraiment, vraiment vite, s'il vous plaît.

Madame Prim : Je la lis : Pour savoir que faire à Melun il faut savoir où chercher. Il y a bien un onglet sortir sur l'application mobile de la Mairie, un agenda sur le site de la Mairie, les pages de la médiathèque, du musée, du cinéma. Et Sortir à Melun qui, dit-on, va tout centraliser. Mais que nenni, parce qu'on continue de naviguer de l'un à l'autre pour collecter des informations. Et c'est dommage. Ce serait bien d'arriver à tout regrouper. Par exemple, un exemple de recherche d'info sur la semaine en cours. Dans l'onglet agenda de la Mairie, qui partage a priori les mêmes infos que le volet sortir de l'application mobile, on retrouve les éléments suivants concernant cette semaine : la consultation à propos de la révision du PLU, ce n'est pas vraiment une sortie, mais c'est une activité ; le Conseil Municipal ; du gospel ; Lumen et la braderie des commerçants. Dans Sortir à Melun, on retrouve le programme de cinéma, Lumen, le gospel, l'exposition Bonjour Printemps au musée. Sur la page qui lui est dédiée, le réseau de médiathèque ne propose pas moins de huit manifestations : Splash Expo, Poussettes en Seine, Chouette Cercle Conteur, le Club Lecture Enfant, la Découverte du Carom, le prix du public Les Yeux Doc, le Samedi Philo, de l'initiation à Powerpoint. L'Escale, elle, propose cette semaine un spectacle non mentionné dans les agendas généraux : Trois Femmes au Bord de la Crise de Nerfs. Tout ceci est non exhaustif et on vous demande de l'être. Cela aboutit à trois questions : Serait-il possible de simplifier l'accès à l'information en la centralisant dans ce nouvel outil, Sortir à Melun, qu'elle soit culturelle, sportive ou citoyenne ? A fortiori parce que cette information concerne le public. Et Sortir à Melun sera-t-il disponible bientôt sur l'application de la Mairie, sur nos smartphones ?

Monsieur Mebarek : Merci beaucoup, Madame Prim, pour cette lecture. Christopher Domba. Rapidement.

Monsieur Domba : Rapidement. Merci, Monsieur le Maire. Nous avons eu la même réflexion que vous il y a quelques semaines au sein de la Majorité municipale. Simplement, pour rappel, comme vous l'avez dit, nous avons le site internet où nous pouvons trouver tout un tas d'informations, l'application mobile qui est arrivée en 2021, et le site Sortir à Melun qui lui est

arrivé en 2022. Il y avait une volonté, en lançant ce site, qui était de créer un lieu unique d'information sur les différents événements culturels de la Ville. Mais, comme dit précédemment, étant donné qu'il y a trop de sources d'information, il est difficile d'avoir toutes... de s'y retrouver. Donc, je vous rassure, dans un souci de simplification à l'accès à l'information pour les Melunais, nous allons centraliser les agendas autour du site internet de la Ville et de l'application mobile. Et pour répondre à votre question, Sortir à Melun sera bientôt disponible sur l'application.

Monsieur Mebarek : Parfait très bien, Christopher.

Sortir à Melun. Je vais lire la question. Ce n'est pas la peine de... Non, mais je vais la lire en diagonale comme ça : Sortir à Melun, pas pour les élus d'opposition – ça, c'est Arnaud Saint-Martin. Ce vendredi 29 mars, la Ville de Melun organisait une cérémonie de remise des médailles pour mettre à l'honneur les commerçants. Nous avons appris l'existence de cette rencontre le lendemain, quand les photos de la soirée ont été relayées. Depuis son investiture, Monsieur le Maire, vous nous assurez de l'ouverture aux Oppositions, de votre volonté d'impliquer, de nous impliquer, les élus d'Opposition dans la vie municipale, etc. En résumé, pourriez-vous faire en sorte d'associer les élus de tous les groupes, y compris minoritaires, à ces rencontres organisées par la Ville ? En gros, vous effectivement vous regrettez le fait que vous n'ayez pas été invités à cette manifestation. Comme l'ensemble des élus du Conseil Municipal, figurez-vous, parce que les élus de la Majorité n'ont pas non plus été invités : il y a eu un bug, je vous le dis très clairement. Evidemment. Evidemment, que la présence des élus, quels qu'ils soient, d'Opposition, de Majorité, était la bienvenue à cette cérémonie. Il n'y a absolument aucune volonté de sectarisme ou de faire de l'entre-soi entre la Majorité et les commerçants ; c'était ouvert, évidemment, à l'ensemble des élus. D'ailleurs certains élus, la Députée Aude Luquet, était présente.

Madame Luquet : Mais j'étais invitée en tant que commerçante, moi.

Monsieur Mebarek : En tant que... oui, c'est ça ! Mais vous vendez quoi ? Et puis, j'ai également vu Philippe Martin. Mais effectivement, le bouche-à-oreilles... Arnaud Saint-Martin. Arnaud Saint-Martin, je pense qu'effectivement Michaël Guion, je pense qu'il a dû être invité en tant que commerçant, et l'information a circulé comme ça. Mais je reconnais, et mea culpa, il y a eu un bug d'invitation et je mets au défi de démontrer que les élus de la Majorité ont reçu l'invitation. Personne ne l'a reçue. Moi, effectivement, j'étais présent parce que c'était sur mon agenda de Maire. Emmanuel Adjouadi l'était parce que ça se passait à la Maison du Citoyen. Mais c'est tout. Donc oui, on ne recommencera pas et vous serez invités aux prochaines. Mais ça ne valait pas une question. Mais en tout cas, vous avez ma réponse. Et je ne mets pas en cause la volonté d'ouverture aux oppositions. La preuve en est, vous l'avez signalé tout à l'heure avec les encouragements du jury, vous avez reconnu le geste de la Municipalité d'associer l'ensemble des oppositions au budget participatif. Rendez-vous aux prochaines médailles, et à d'autres événements. Ça, aux médailles. Mais moi, je vous propose de vous remettre la médaille des 30 ans d'Opposition, Arnaud Saint-Martin. Je serai très heureux de vous la remettre. Je serais très heureux. Allez, on poursuit, on a encore une question, c'est ça ? Non à Arnaud Saint-Martin. Mais ce n'était pas une question. C'était oui. Vous savez, le PFAS, les polluants éternels. Laissez-moi dire – on n'a pas besoin de développer, les polluants éternels... vous savez ce que c'est. Ce sont des substances qui sont contenues dans des aliments, dans des casseroles, qui ont fait l'objet d'une proposition de loi qui a été adoptée par l'Assemblée ce soir. Partiellement. Sans, effectivement, les ustensiles de

cuisine. Ces produits, dit polluants éternels, ce sont des polluant éternels, dans la mesure où ils ne sont pas traités. C'est à dire que, effectivement, tant qu'ils ne sont pas traités, ils sont éternels. Mais il y a des moyens de les traiter. La question, c'est de les identifier et de les traiter. La question n'est pas là.

Vous aviez effectivement posé une question l'année dernière sur le niveau de pollution de l'Almont. Y a-t-il des mesures, etc. ? Nous avons sollicité la DDT ; pas de nouvelles. Et donc, suite à une relance que vous aviez formulée, nous avons effectivement saisi le Préfet.

Monsieur Saint-Martin : Récemment.

Monsieur Mebarek : Récemment. Le 23 février, cher ami. Mais nous l'avons fait, et c'était avant le dernier Conseil. Je crois que le sujet avait été évoqué lors du dernier Conseil. Mais vous aurez noté que la lettre qui est adressée au Préfet date du 26 février, donc avant...

Monsieur Saint-Martin : Inaudible.

Monsieur Mebarek : Parfaitement. Parfaitement. Votre question, elle était tellement bien dite qu'on la reprise dans la lettre au Préfet. Toujours est-il que...

Monsieur Saint-Martin : Inaudible.

Monsieur Mebarek : Oui, oui, on le dira au Préfet. Voilà, vous avez fait le boulot. Non, en résumé, nous avons effectivement écrit au Préfet et nous avons sollicité des mesures, des prélèvements dans l'Almont, et puis ce que le Préfet comptait faire, compte-tenu des résultats de contamination qui pourraient être constatés dans l'Almont. Courrier du 26 février : « Je vous serai reconnaissant – donc le Maire qui écrit au Préfet – de me faire connaître tout élément sur la nature des polluants et les actions suivies menées par les services de l'État afin d'en informer les Melunais ». Voilà. Donc, on vous communique la lettre. C'est fait ? A tout le monde ? Tout le Conseil ? Et bien entendu, on vous tiendra informés des réponses.

Monsieur Saint-Martin : Mais juste pour rajouter quand même un point, c'est que là, il y a toute une activité de... Je crois que c'est la métropole de Lyon qui a lancé une action...

Monsieur Mebarek : Oui, oui, oui.

Monsieur Saint-Martin : Il y a plein de plein de bruit.

Monsieur Mebarek : Oui j'ai vu, il y a des municipalités qui se sont portées partie civile.

Monsieur Saint-Martin : C'est en train de monter en puissance et peut-être que Melun pourrait se saisir de l'occasion pour accompagner le mouvement, et pas simplement subir et attendre qu'une expertise tombe du ciel.

Monsieur Mebarek : Attendons. Alors déjà, attendons la réponse de l'État. Et on avisera. Oui, Marie-Hélène.

Madame Grange : Oui, il y avait un mail aussi, qu'on a retrouvé, qui a été envoyé en 2023, en avril 2023, à la DDT, mais qui était resté sans réponse.

Monsieur Mebarek : Ok. Très bien. On va passer aux questions. Après, moi, j'ai un sujet, j'ai une information à vous donner, qui pourra susciter discussions. Questions orales de Philippe Martin, donc deux questions : le Ciné-Club Clap Melun et le Ciné-Club Ciné Et Moi. Vous voulez la lire ? Ouais, allez-y, mais rapidement. Et Odile répondra.

Monsieur Martin : Merci. Oui, la première question concerne le Ciné-Club Clap Melun. Effectivement, je l'ai dit, nous sommes tous informés des préjudices considérables causés à l'association du cinéma Ciné-Club Clap Melun, qui a été privée anormalement de subvention municipale alors que ses ambitions et possibilités étaient fortement porteuses pour la Ville de Melun. La forte personnalité de son président, Monsieur Carel, Jean-Pierre Carel, saurait faire oublier l'intensité prouvée de son engagement bénévole durant plusieurs mois, avec ceux des membres du bureau de cette association, pour faire réussir un club de cinéma de qualité au service de l'offre culturelle de la Ville. J'ai déjà exposé par écrit dans la presse comment, en ma qualité d'élue municipale et membre de la commission culture, j'avais été trompé au sein de la commission du 16 mars 2023, par les élus en charge, dans le but de ne pas attribuer de subvention à Clap Melun. S'y ajoute, par ailleurs, la disparition pure et simple, dans le compte-rendu de la commission culture, de la retranscription de notre débat sur Clap Melun. Il nous est maintenant indiqué qu'une autre association de cinéma club récemment constituée va prendre le relais, avec les mêmes objectifs que Clap Melun au cinéma Les Variétés, en demandant également une subvention municipale. L'association Clap Melun, laissée ainsi sur le bord de la route, va demander réparations de ces préjudices établis, d'abord amiablement, puis sans doute par la suite en justice. Il faut remarquer que deux des animateurs de cette nouvelle association, dont Madame Odile Razé, élue en charge du cinéma, sont ceux qui ont fait injustement échouer le projet de Clap Melun. Notre groupe considère, en conclusion, qu'indépendamment des irrégularités observées, le traitement de ce dossier et le sort réservé à Clap Melun, qui tient son AG le 09 avril prochain, pose un sérieux problème, e morale publique dans notre ville. La question est la suivante : votre Majorité et vous-même, Monsieur le Maire, allez-vous accepter cet actuel et injuste état des lieux et les préjudices de l'association Clap Melun, notamment des membres de son bureau bénévole, sans vous référer à la simple équité et au sens de la morale publique ? Et j'ajoute que j'espère que vous n'allez pas me répondre par l'intermédiaire du mail qu'on vient de recevoir au cours de ce Conseil, qui est juste le billet d'humeur d'un membre de cette association. Merci.

Monsieur Mebarek : On répond avec les éléments dont on dispose. Moi, je vais laisser, Odile Razé répondre à ce sujet.

Madame Razé : Les deux questions d'un coup ? Non.

Monsieur Mebarek : Non, ce n'est pas...

Madame Razé : Parce que je voulais commencer par la deuxième, ce n'est pas de chance. Donc, effectivement, j'ai bien lu cette première question et en dehors, effectivement, des demandes répétées, et des allégations répétées par le président de Clap Melun et qui, d'ailleurs, suite à ces allégations, a été reçu à plusieurs reprises par Monsieur Dominique Mathiot, le DGSS, puis par Mathieu Duschesne, notre élu à la culture. Et donc toutes les réponses et toutes les plaintes qu'il a pu exprimer ont trouvé réponse. C'est vrai que vous mettez en contrepartie le billet d'humeur d'un adhérent. Mais je pense que c'est un adhérent parmi d'autres, c'est celui qui a répondu en mettant en copie toutes les personnes qui étaient

concernées. Donc, je ne pense pas que ce soit un billet d'humeur. Maintenant, effectivement, c'est...

Monsieur Martin : Inaudible.

Madame Razé : Attendez. Non, ce n'est pas... non. Il a répondu. Je ne connais pas cette personne, je ne sais pas qui il est. Ce n'est pas un élu, c'est un habitant, c'est une personne qui a adhéré lors de l'inauguration de Clap Melun, qui effectivement a attendu qu'il se passe quelque chose. Et voilà, il a été invité le 02 avril, comme moi-même d'ailleurs à une AG qui, d'ailleurs est assez énigmatique, parce qu'à un moment donné, on a dit à AG le 09 avril, et puis on reçoit 17 pièces jointes avec un PS « merci, n'oubliez pas d'envoyer votre pouvoir pour l'AG du 19 avril ». Donc là, j'avoue que ce n'est pas très clair. Mais enfin bon, cette association n'a fait ni conseil d'administration, ni assemblée générale depuis 2022, son inauguration, ni même un mail de remerciement à ses adhérents qui ont effectivement payé 10 € et pour lesquels ils n'ont rien eu. Par rapport à cette situation, il se trouve qu'il y a des passionnés de cinéma qui n'ont pas attendu qu'on leur rende leurs 10 € ou que Clap Melun réagisse ou arrête de se plaindre, parce qu'effectivement les plaintes sont quand même relayées par voie de presse. C'est des gens qui, effectivement, ont décidé de mettre en place un nouveau, pas ciné-club, mais club de cinéma, qui va être inauguré le 09, pas le 09, le 05 avril. D'ailleurs vous êtes tous invités à venir voir ce premier film, cette première programmation, qui sera l'occasion effectivement de découvrir ce que c'est, qui est cette association Cin&moi. Le film passera le 05 avril à 19 h. C'est au Nom de la Rose. Avec un intervenant, une personne qui est invitée pour animer des débats. C'est une association qui n'a pas de subvention, qui démarre avec ce qu'elle a, avec le soutien de la Mairie, parce que, forcément, ça se passe effectivement au cinéma municipal. Donc voilà, là, c'est la réponse à la deuxième question qui, effectivement... Je n'ai pas trouvé de nouvelles plaintes, de nouvelles questions, que, je vous dis, les questions déjà amenées sur une lettre qui faisait cinq pages, qui avait été adressée une fois à Louis Vogel. Je n'ai rien trouvé de nouveau, à part les réponses qui ont été données par ces deux messieurs. C'est tout.

Monsieur Mebarek : Ça, c'est la réponse numéro un.

Madame Razé : La question numéro un. Question numéro deux.

Monsieur Mebarek : Mais il faut d'abord que Philippe Martin...

Madame Razé : Non mais on ne va pas voter.

Monsieur Mebarek : Mais attendez, attendez. On est sur la question numéro un.

Madame Razé : La question numéro deux.

Monsieur Mebarek : Non, mais il faut laisser Philippe Martin la poser. Il ne l'a pas posée, la question numéro deux. Il n'a pas posé la question. Pour clore la question, on ne va pas rentrer dans un débat sur la question numéro un. Sincèrement... Attendez, on est... Je vais rencontrer Monsieur Carel. D'ailleurs Monsieur Carel m'a écrit à plusieurs reprises. Je n'ai pas encore eu le temps de lui répondre et je rencontrerai Monsieur Carel en-tête-à-tête.

Monsieur Martin : Ce serait bien.

Monsieur Mebarek : Oui, je vais le rencontrer.

Monsieur Martin : Parce que là, je n'ai pas eu du tout de réponse, mais la question réelle, elle était, tout simplement : est-ce qu'il est normal, est-ce que vous trouvez légitime, de clouer au pilori une association pour des problèmes d'humeur entre un ou une élu(e) et un de ses membres, fut-ce-t-il son président ? Je vais poser ma deuxième question.

Monsieur Mebarek : Attendez. Pour clore la première, il n'y a pas de, on ne cloue personne au pilori. Il faut sortir l'humain de tout ça. Il n'y a pas d'attaques personnelles. Là encore, Monsieur Carel m'a écrit des longs messages. Je le remercie de m'avoir écrit, d'ailleurs. Avec une grande politesse, d'ailleurs. Je le recevrai et on échangera en tête-à-tête sur la question. Odile a apporté un certain nombre de réponses. Je te laisse compléter.

Madame Razé : Voilà. Concernant la question sur la commission culture qui avait eu lieu au mois de mars, au cours de laquelle le ciné club n'était pas à l'ordre du jour – c'était en fin de séance. Commission culture, qui n'est pas une commission de financement.

Monsieur Mebarek : Je suis désolé, là, on est sur la question numéro deux. Philippe Martin.

Madame Razé : Ah d'accord. Ok.

Monsieur Mebarek : C'est ce que j'allais dire. Philippe Martin, vous lisez la question numéro deux. Odile répondra à la question numéro deux. La une, on a apporté notre réponse et dans les prochains jours, Monsieur Carel, vous serez contacté, je vous rencontrerai.

Monsieur Martin : Ma deuxième et dernière question, elle concerne le cinéma club Cin&moi. Le 25 mars 2024, le journal de la République publiait un article sur le nouveau club de cinéma et annonçait une inauguration le 05 avril 2024 avec l'occupation du cinéma Les Variétés pour la projection d'un film suivi d'une conférence. L'article précise qu'avec une adhésion prévue à 10 €, les participants de l'association auront un tarif préférentiel de 3,5 € pour les événements de l'association. Lors de la commission culture du 15 février 2024, Madame Odile Razé, élue en charge du cinéma, nous affirmait qu'une convention tripartite association, cinéma et Ville devrait être soumise au Conseil Municipal et que par la suite les adhésions pouvaient être ouvertes. Ces propos sont retranscrits tels quels dans le compte-rendu de la commission culture. Or à ce jour, ni lors des Conseils Municipaux précédents, ni à l'ordre du jour de celui-ci, n'a été soumise au vote des Conseils Municipaux la convention tripartite susmentionnée et l'égalité incontournable. Dans ces conditions, l'inauguration du club de cinéma, telle qu'annoncée dans l'article, peut-elle avoir lieu demain, en gros, au cinéma Les Variétés, avec une occupation du cinéma ?

Madame Razé : Donc, merci pour la question. Donc, l'inauguration de l'association Cin&moi n'est pas conditionnée à la signature d'une convention. L'association peut inaugurer son ouverture, elle peut enregistrer des adhésions. Par ailleurs, lors de l'inauguration de Clap Melun, aucune convention n'avait été signée. Il était question d'en signer une par ailleurs, mais elle n'a jamais vu le jour. En ce qui concerne la convention de fonctionnement,

lorsqu'elle sera rédigée, tout simplement, elle sera proposée au Conseil Municipal. Mais rien n'empêche une association d'inaugurer son ouverture et de prendre des adhésions sans convention. Effectivement, j'ai dit qu'il y aurait une convention, mais quand elle sera prête, elle sera proposée, forcément. Et encore une fois, c'est une convention de fonctionnement, ce n'est pas autre chose. Donc, rien n'empêche de venir voir le film le 05 avril.

Monsieur Mebarek : Je confirme les propos d'Odile Razé. Une association qui propose, dans le cadre de son inauguration, ou pas, une action où elle propose la diffusion d'un cinéma ou l'organisation d'une exposition dans une salle de la Municipalité, ça ne donne pas nécessairement lieu à une convention. Non, attendez. Merci. À chaque fois qu'on met à disposition une salle pour une association, on ne fait... Ah bah non, mais pas du tout. On ne fait pas de convention. On ne fait pas de convention. Lorsque l'on prête une salle à une association pour exposer quelque chose ou recevoir... Non, mais on ne fait pas de convention pour une mise à disposition de... Ça aurait pu être d'ailleurs une association de pipeau bruxellois, ou je ne sais pas quoi, à qui on met la disposition de la salle trois heures. Il n'y a pas besoin de faire une convention. La convention dont parle Odile, c'est la relation partenariale qui existera avec cette association, qui fixera un certain nombre de règles, un nombre de diffusions dans la salle, une collaboration je ne sais pas quoi. Et à ce moment-là, cette convention sera présentée. Mais une présentation demain, je ne sais pas, moi. Demain, vous proposez.... Mais, Monsieur Saint-Martin, vos amis de la NUPES, Monsieur Saint-Martin, vos amis de la NUPES, qui ont sollicité la semaine dernière le prêt d'une salle pour une réunion politique, on n'a pas fait de convention. Non, mais vos ex amis de la NUPES, le Parti socialiste. La semaine dernière, il y a eu une réunion politique, les amis de Glücksmann, qui ont proposé la mise à disposition d'une salle. Le Maire a autorisé la mise à disposition ; que je sache, on n'a pas fait de convention. Là, le sujet de la convention, c'est partenariat plus global. À ce moment-là, quand il sera soumis au Conseil Municipal, on pourra débattre. Vous pourrez être d'accord ou en total désaccord avec le contenu de la convention sur le partenariat, mais l'événement de demain, il n'y a pas lieu de convention.

Monsieur Saint-Martin : Oui, mais il y a un manque à gagner pour le cinéma, par l'occupation de la salle ?

Monsieur Mebarek : Non, mais attendez.

Monsieur Saint-Martin : Bah si.

Monsieur Mebarek : J'assume. J'assume. Maire de Melun, j'assume le manque à gagner. Le manque à gagner d'avoir prêté, pendant deux heures, le cinéma pour la diffusion d'un film. Il y a six mois, excusez-moi, il y a même moins moins de six mois, on a organisé une diffusion d'un film sur... Non, mais on a organisé une diffusion d'un film avec la GUSP, là, avec une association, avec les habitants du quartier Châteaubriand. C'était évidemment une mise à disposition gratuite, parce que c'est de l'intérêt général. Il faut quand même... Il y a quand même des choses plus graves dans la vie. On ne va pas se battre pour ces détails. Le sujet de la relation avec l'association Clap, on en discutera. Une réponse a été apportée par Odile. Le deuxième sujet de la mise à disposition demain pour deux heures, n'exagérons pas. J'ai une information à vous donner. On arrête. On arrête, je suis désolé.

Madame Durand : Monsieur Mebarek, juste, excusez-moi, parce que quand vous dites il n'y a

pas de convention, notamment pour les partis politiques, moi, j'ai dû signer une convention pour utiliser la salle au mois de janvier.

Monsieur Mebarek : Voilà, c'est...

Madame Durand : Et Monsieur Saint-Martin aussi, donc je suis assez étonnée quand même.

Monsieur Mebarek : Bon allez. Si vous voulez, j'ai un sujet beaucoup plus important à vous annoncer, plutôt que de perdre sincèrement du temps sur ces sujets-là, qui ne méritent pas, sincèrement, pour notre démocratie locale, il y a plus grave, dans la Ville de Melun, que de parler d'une mise à disposition de deux heures d'un cinéma. Le sujet de l'association Clap Fin en est un autre, je rencontrerai le président.

Je vous donne une information : on avait annoncé au mois d'octobre et puis dans le discours que j'avais fait pour les Vœux, que, parmi les objectifs que l'on avait, c'était en partie de lutter contre – d'ailleurs il y avait une question qui avait été posée par Philippe Martin – le commerce, le commerce non désirable que j'avais appelé, ou non souhaité, qui peut créer des nuisances en ville, etc. Dans ce commerce, on vise en particulier des épiceries qui pullulent dans notre ville, et qui vont vendre de l'alcool à des heures indues et qui vont surtout fermer à des heures indues. Parce que vous pouvez, maintenant, là, passer en ville ou place Praslin – je crois d'ailleurs qu'elle a été fermée, place Praslin. Mais vous passez en ville, on a des épiceries qui sont encore ouvertes à minuit, une heure du matin, deux heures du matin, et qui vendent de l'alcool et qui créent des points de fixation, d'insécurité. Donc, nous avons travaillé avec Eliana, avec les services de la police municipale, Bernard Hatlas, puis Bruno, quand il est arrivé, quand il est revenu. On a convaincu le Préfet – ce n'était pas gagné, mais on a été convaincant – on a convaincu le Préfet de la nécessité de prendre un arrêté préfectoral – on n'est pas sur du municipal, on est un cran au-dessus – un arrêté préfectoral de fermeture des épiceries qui vendent de l'alcool à emporter à partir de 22 heures. Il y a eu discussion, négociation. On a dû démontrer l'enjeu de trouble à l'ordre public que génèrent ces épiceries en soirée et même en nuit, et le Préfet a été à l'écoute. Cinq secondes, je vais vous lire les Considérants et l'arrêté, et on vous le communiquera. Cet arrêté, que permet-il ? C'est très important, parce que jusqu'à présent, nous avons pris des arrêtés d'interdiction de vente d'alcool à une certaine heure. Ca, ça existait. La fermeture des épiceries, on n'avait pas de moyen légal, réglementaire de le faire. Nos agents de police municipale pouvaient venir à minuit, une heure du matin, et on ne pouvait rien faire contre les commerces. Et puis, il fallait prendre la main dans le sac pour savoir s'ils avaient vendu de l'alcool. L'avantage de cet arrêté, c'est qu'il nous permet, à compter de la notification de l'arrêté dès demain – dans les prochains jours, on va aller notifier épicerie par épicerie, cet arrêté aux commerçants en question, qui nous permettra de, derrière, de verbaliser. La police municipale et la police nationale pourront intervenir et faire fermer poste 22 heures ces commerces. C'est une forte attente des Melunais, des riverains en particulier de ces commerces, et qui rejoint, Philippe Martin, l'une des questions que vous posiez sur la vente d'alcool par ces épiceries. Je vous lis rapidement les Considérants parce que c'est important : « Vu le Code de la santé publique ; Vu la sécurité intérieure du machin ; Considérant que la Ville de Melun dispose sur son territoire de service de police étatisé, et qu'à ce titre le représentant de l'Etat est compétent pour réprimer les atteintes à la tranquillité publique sur le territoire de la Commune ; Considérant les nombreuses plaintes des riverains reçues par la Mairie de Melun relatives aux nuisances sonores nocturne, troubles au bon ordre et à la tranquillité publique tout au long de l'année, en particulier sur certains secteurs de la commune précisément identifiés et mentionnés à l'article

premier ; Considérant que les contrôles et observations réalisés par les services de polices nationale et municipale montrent que ces troubles sont le fait de regroupements de personnes alcoolisées, provoquant tumulte, rixe, ivresse publique, sans distinction d'heure, de durée et d'intensité, provoquant des nuisances insupportables et intolérables pour le voisinage ; Considérant la corrélation constatée par les mêmes services entre cette consommation d'alcool sur la voie publique et l'implantation, sur les secteurs concernés, d'un nombre croissant d'épiceries de nuit et d'établissements de vente à emporter de boissons alcooliques ; Considérant que l'ouverture de ces commerces en soirée et de nuit favorise l'approvisionnement en boissons alcoolisées des groupes et des personnes qui s'approvisionnent sur le domaine public pour consommer bruyamment et tard dans la nuit ; Considérant que l'avancement de l'heure de fermeture de ces commerces constitue une mesure adaptée, justifiée et proportionnée à l'objectif de rétablissement de la sécurité et de la tranquillité publique ; Sur proposition du Sous-Préfet, le Directeur de Cabinet du Préfet de Seine et Marne arrête : Article premier : les établissements et commerces détenteurs d'une licence à emporter ou d'une petite licence à emporter et proposant la vente de boissons alcoolisées, implantés sur les places / voies publiques énumérées ci-dessous, devront rester fermés de 22 heures à 07 heures du matin durant une période comprise entre la date de notification de l'arrêté et le 30 septembre 2024 ». Des renouvellements sont possibles. « Les secteurs concernés sont les suivants : secteur du centre-ville, place Saint Jean, rue Saint Liesne, l'ensemble de l'Hôtel de Ville – c'est bizarre – parking Lebarbier, rue du Miroir entre la rue Carnot et la rue Saint Aspais, rue du Presbytère, rue du Lin, rue Vaugrain, place Vaugrain, rue de la Vannerie, rue de Boissettes, rue des Cloches, rue Sébastien Rouillart, rue Guy Baudouin, rue René Pouteau, rue André Levy, rue Carnot, rue Saint Aspais, rue Paul Doumer ; sur les quais de Seine, le quai du Maréchal Foch, le quai Alsace-Lorraine, le quai Pasteur, entre la rue Saint Aspais et le boulevard Victor Hugo ; sur l'île Saint-Étienne, dans un rayon de 200 mètres autour de l'université Panthéon Assas, dans un rayon de 150 mètres autour de la Préfecture, sur la rue Saint Ambroise, sur la rue Saint-Étienne, sur la place Praslin ; sur le secteur gare, dans un rayon de 250 mètres autour de la gare, autour du palais de justice, de la rue de la Brasserie Grüber, de la place l'Ermitage, de l'impasse de la gare, de la rue Séjourné, de la rue de l'Industrie, de la rue Rosa Bonheur, de la rue Daubigny, de la rue Armand Cassagne ; secteurs des centres commerciaux, dans un rayon de 150 kilomètres autour des centres commerciaux situés de part et d'autres du boulevard de l'Almont, 150 mètres pardon, de part et d'autre du boulevard de l'Almont, du Mail Gaillardon, de l'allée du Marché, de l'avenue du Général Patton, de l'avenue Georges Pompidou, du Mail Honoré de Balzac, l'ensemble des parcs et jardins publics de la ville et la rue de vaux. Article deux : le Directeur de Cabinet du Préfet de Seine et Marne, le Directeur Interdépartemental de la police nationale et le Maire de Melun sont chargés, chacun ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, etc., etc. ».

Donc, c'est énorme. C'est un acte juridique important qui va nous permettre d'avoir la capacité de fermer ces commerces. Pas de débat, c'était une information.

Monsieur Guion : Plus fort que vous, et c'est une information que je ne pouvais pas poser avant, puisque c'est quelque chose qu'on a reçu dans les boîtes aux lettres très récemment et qui est aussi, je pense, en cours de distribution.

Vous avez parlé tout à l'heure et très récemment, que vous voulez être plus engageant et moins désobligeant avec votre Opposition. Et ce n'est pas une histoire de politesse, c'est une histoire de droit des élus d'Opposition, de droit d'expression des élus de l'Opposition. Et je viens de recevoir très récemment une lettre du Maire, très... sauf vraiment appelée infos de proximité,

où vous parlez certes d'agenda culturel, etc., où c'est de l'information pratique. Mais il y a des pages à l'intérieur qui parlent clairement de gestion du Conseil Municipal, notamment le T Zen, la place Saint-Jean, etc. Et tout cela sans respecter le droit d'élus d'Opposition : aucune tribune dedans, alors qu'il y a des tribunes dans le Melun Mag, par exemple. Je voudrais savoir, Monsieur, si vous vous engagez à refaire cette distribution avec l'Opposition. S'il vous plaît.

Monsieur Mebarek : Donc on ne va pas lancer le débat, puisque c'était une question... ce n'était pas posé comme question, d'ailleurs. Vous auriez pu la poser avant le Conseil Municipal. La tribune des élus d'Opposition aujourd'hui, elle est – d'ailleurs on a plus de textes depuis le précédent magazine. Oui. Nous sommes toujours dans l'attente de la réponse du recours que vous avez intenté concernant la page Facebook. D'accord ?

Il s'agit ici d'une information pas du tout politique, une information qui va d'ailleurs concerner les quartiers, une information de proximité sur la ville. Il n'y a aucun message politique là-dedans. C'est de l'information. Et d'ailleurs, Monsieur Guion, ce type – mais ne faites pas cette tête – ce type... L'édito, qu'y a-t-il de politique là-dedans ? Mais vous... Je suis le Maire de Melun. Je suis le Maire. Arnaud Saint-Martin, je suis désolé, je ne pourrai pas favorablement répondre à votre demande d'avoir votre photo systématiquement à-côté de la mienne quand j'interviens pour la Ville. C'est comme ça. Je suis Maire de Melun. Et c'est une information. Il n'y a aucun message politique. C'est une information. Cette lettre, d'ailleurs, a existé par le passé, de très nombreuses années. On a eu une information de proximité qui était diffusée dans les quartiers. Aucun message politique, c'est que de l'information pratique. D'accord ? Si vous me prenez à défaut, nous, la Majorité, sur du texte qui est politique, à ce moment-là, on pourra débattre. Là, c'est que de l'information purement informative. Merci.

Aucune autre question n'étant abordée, la séance est levée à 23h50.